

Master en fondements et pratiques de la durabilité

Un *commun* au sein du campus de l'UNIL

Analyse de la coopérative participative Le Vorace

Paul Debruyne

Sous la direction du Prof. Miriam Tola



Juin 2023

Dernière version approuvée par la directrice / le directeur du mémoire :

« Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n'engagent pas l'Université de Lausanne. Ce travail n'en est pas moins soumis aux règles sur le droit d'auteur. À ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur·e sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable. »

Photo de couverture : Page d'accueil du site de la coopérative Le Vorace, <https://levorace.ch/>

© T.Hobi

*« Commons are not things
but social relations »*

Federici et Linebaugh,
2019, p.94

Résumé

Titre : Un commun au sein du campus de l'UNIL. Analyse de la coopérative participative Le Vorace

La gestion durable des ressources et de la consommation revêt une importance cruciale pour notre coexistence dans les limites planétaires. Les différentes nations du monde tentent, au travers des différentes COP (Conférence Of the Parties), de parvenir à mettre en place les mesures nécessaires afin de répondre aux engagements climatiques et objectifs de durabilité. Toutefois, les solutions proposées ne tiennent pas pleinement compte de tous les problèmes rencontrés. La mise en lumière des communs, à travers les travaux d'Elinor Ostrom (2015), offre une piste de réflexion pour la compréhension et l'adoption de mesures visant à promouvoir des modes de vie plus soutenables. Les communs, en tant que mode de gestion communautaire, nécessitent une compréhension holistique des ressources et une gestion durable de celles-ci afin de garantir la subsistance de la communauté qui la régit. L'organisation de ces communautés engendre une certaine compréhension du vivre ensemble et du savoir-vivre inculqué à ses membres, ainsi qu'une certaine proximité avec l'environnement, notions en perte de vitesse dans nos sociétés modernes. L'approche des communs est utile pour comprendre la crise socio-environnementale, de même que pour y répondre, car elle propose des valeurs et des clés de compréhension à sa communauté pour résoudre des problématiques complexes d'organisation sociétale. Le travail d'Adèle Renon (2020) sur l'analyse des communs ainsi que celui de Leïla Kebir et Frédéric Wallet (2021) mettent en avant la reconnaissance des communs, leurs valeurs et objectifs, et apportent une classification de ceux-ci. Dans ce cadre, l'analyse de la coopérative participative Le Vorace à Chavannes-près-Renens (VD) a mis en avant que cette initiative correspond à un commun au sens de projet politique de Dardot et Laval (2014). L'analyse a inclus le développement d'une grille d'analyse et d'un focus group, permettant de considérer l'aspect transformateur envers ses membres nécessaire à la transition écologique. Cette transformation se passe dans l'action collective, mais également dans les schémas de pensée individuelle. Ce travail soulève la nécessité d'une classification précise sur le sujet afin de différencier les différentes initiatives et de révéler les conditions de mise en œuvre de celles qui permettent d'actionner une transition intérieure de ses membres.

Mots-clés : commun, gouvernance, coopérative, économie sociale et solidaire, alimentation, épicerie participative, aspect transformateur, crise socioécologique, démocratie.

Abstract

Title : A common within the campus of UNIL. Analysis of the participatory cooperative, *Le Vorace*

The sustainable management of resources and our modes of consumption are important issues of our era with regards to living within the planetary boundaries. By means of the annual Conference Of the Parties (COP) meetings, nations around the world are trying to develop the necessary measures to meet the climate commitments and sustainability objectives. However, the suggested solutions do not seem to address all the problems encountered. The work of Elinor Ostrom (2015) on governing the commons offers insights for understanding and adopting measures to promote more sustainable lifestyles. The commons, as a form of community management, requires a holistic understanding of resources and their sustainable management in order to guarantee the livelihood of the community that governs it. The organisation of these communities generates a shared understanding of how to live together, instils a certain "savoir-vivre" in its members, and creates a connection with the environment; those notions that are losing ground in our modern societies. The ommons approach is useful for understanding the socio-environmental crisis, as well as for responding to it, because it provides its community with values and the keys to understanding how to solve complex problems of societal organisation. The works on the analysis of the commons by Adèle Renon (2020), Leïla Kebir, as well as Frédéric Wallet (2021), highlight their significance, values and objectives, and also provide a categorisation of the commons. In this research, the analysis of the participatory cooperative *Le Vorace*, in Chavannes-près-Renens (VD), showed that this initiative corresponds to a common in the sense of a political project as defined by Dardot and Laval (2014). The elaboration of an analysis grid and a focus group helped in examining the transformative aspect of the initiative on its members, which is necessary for an ecological transition. This transformation takes place in collective action, but also in individual thought patterns. This study raises the need for a precise classification of the commons in order to differentiate between the various initiatives and to recognise those conditions which enable their respective members to embark on an inner transition.

Keywords: common, governance, cooperative, social and solidarity economy, food, participatory grocery store, transformative aspect, socio-ecological crisis, democracy.

Remerciements

Les remerciements ne sont pas un exercice facile tant il est difficile de mettre en évidence toutes les personnes qui m'ont permis d'arriver au terme de ce mémoire. Je tiens à remercier tout d'abord mes proches, dont mes parents qui m'ont fait confiance dans cette aventure du master et dont leur précieux soutien m'a permis de pleinement le suivre. J'aimerai également remercier ma sœur pour sa présence rassurante à mes côtés dans cette nouvelle étape de ma vie. Enfin, un remerciement tout particulier à Francesca qui m'accompagne quotidiennement, pour son immense soutien, sa bienveillance et sa présence précieuse, sans qui je n'aurais pu accomplir dans de bonnes conditions la réalisation de ce travail.

Ensuite, j'aimerai particulièrement remercier mes deux acolytes, Jenna et Sophie, pour toutes les heures passées ensemble à écrire, se soutenir, se rassurer, et qui m'ont permis d'écrire dans la joie et la bonne humeur, sans vous, la fin du mémoire aurait été une tâche beaucoup plus pénible.

Pour terminer j'aimerai remercier ma directrice de mémoire Miriam Tola, pour sa confiance et ses précieux conseils tout au long de la conception et réalisation de ce travail. Ainsi qu'à Leïla Kebir pour avoir accepté d'être mon experte. J'aimerai également remercier toutes les personnes qui ont été à mes côtés pendant ce master, Loïc pour nos longues discussions et interrogations qui ne cessent de m'enrichir, à Lina, Quentin et Samy qui continuent d'être à mes côtés pour partager des souvenirs de vie. À mes camarades de volée, aux personnes des différentes associations dans lesquelles je suis membre, et des remerciements tout chaleureux aux personnes du Vorace qui me permettent de continuer à croire au collectif. Merci !

Table des Matières

Introduction générale	1
Chapitre 1. Revue de la littérature : définition des communs.....	3
Historique.....	5
Un programme de recherche	6
Décrédibilisation	8
Un paradigme qui se dessine.....	9
Privatisation et nouvelles enclosures.....	9
Une première définition	10
Une définition qui se reconstruit	12
Réponse à la crise.....	14
Objet de lutte	15
Commun et démocratie	16
Une proposition politique.....	16
Changement du rapport à l'environnement.....	18
Émancipation.....	19
Nouvel imaginaire	20
Analyser le(s) commun(s).....	21
Imbrication	25
Chapitre 2. Revue de la littérature : Commun, Économie Sociale et Solidaire (ESS), Alimentation	27
Partie 1 : Concepts du terrain de recherche.....	27
Les coopératives	27
Écologie Sociale et Solidaire (ESS)	30
D'une diversité de l'ESS vers une diversité de commun	31
L'alimentation en profondeur.....	32

Alimentation politique.....	32
Pratiques agricoles.....	32
L'alimentation en chiffres.....	33
Distributeurs alimentaires.....	34
Une ressource imbriquée.....	34
Partie 2 : Méthodologie.....	35
Cadre conceptuel de l'analyse.....	35
Aspect Transformateur.....	37
Questions de recherche.....	38
Sous questions de recherche.....	39
Hypothèses.....	39
Partie 3 : Méthode de recherche.....	39
Observation Participante.....	39
Position du chercheur.....	40
Focus group.....	41
Détail de la grille d'analyse.....	43
Recueillement des informations.....	55
Chapitre 3 : Le terrain d'analyse.....	56
Présentation du cas d'étude.....	56
Éléments d'analyse externe.....	60
Résultats de la grille d'analyse.....	65
Analyse du <i>focus group</i>	87
Mise en place et déroulé.....	87
Présentation des personnes du <i>focus group</i> :.....	89
Résultats du <i>focus group</i>	90
Synthèse et discussion des résultats.....	94

Conclusion	98
Bibliographie.....	102
Annexes.....	113

Table des illustrations

Figure 1 Nombre de publications sur les communs, Buchs et al., 2020	4
Figure 2 Matriochka des initiatives relevant des communs. (Kebir et Wallet, 2021, p.52) ...	48
Figure 3 Grille d'analyse de la ZAD NDDL (Renon, 2020, p.57)	49
Figure 4 Grille d'analyse et fondements théoriques (Kebir et Wallet, 2021, p.24).....	50
Figure 5 Triangle de Pestoff (TRANSIT Project, 2015).....	50
Figure 6 Présentation de la grille d'analyse	54
Figure 7 Organisation interne du Vorace.....	59
Figure 8 Âge des personnes « actives »	64
Figure 9 Localité des personnes « actives ».....	64
Figure 10 Activité des personnes actives.....	65
Figure 11 Grille d'analyse pour le Vorace	86
Figure 12 Plan localité des personnes « actives ».....	113
Figure 13 Plan localité de la totalité des personnes inscrites.....	114
Figure 14 Activité de la totalité des personnes inscrites.....	115
Figure 15 Localité de la totalité des personnes inscrites.....	115
Figure 16 Âge de la totalité des personnes inscrites	116

Introduction générale

Les dernières années sont marquées par une succession de crises, qu'elles soient écologiques, sociales ou démocratiques, elles ne trouvent pas de solutions concrètes et ne remettent pas en cause les fondements du système politique de la société actuelle (Dardot & Laval, 2014), dont le capitalisme et le marché s'adaptent sous les critiques sans parvenir à résoudre le problème à sa racine. Il est urgent d'agir et de vivre à l'intérieur des limites planétaires, qui sont les seuils de 9 limites physiques¹ à ne pas franchir pour garantir les conditions favorables aux conditions de vie humaine (Rockström et al., 2009). Or pour y parvenir, l'état actuel des démocraties semble incapable et inopérant face à ce constat. Malgré la succession des COP pour sauver le climat, le problème ne semble toujours pas être compris dans son entier, et la logique marchande continue de dominer les décisions (Bollier, 2014). Pourtant, plusieurs demandes venant du bas ne sont pas entendues dans ces grandes réunions qui rassemblent tous les chefs d'État reconnus. Certaines personnes s'organisent pour prendre les choses en mains, de manière localisée, des initiatives naissent et participent à l'élaboration d'alternatives de vie. En effet, face à l'urgence imminente, des personnes se regroupent afin de lutter contre des projets de grande envergure qui vont à l'encontre de la protection de l'environnement. Ces alternatives nécessitent d'être explorées pour concevoir un monde juste pour tous·te·x·s alors que nous vivons dans une société basée sur la propriété privée, l'individualisme, l'accumulation de richesses.

Une des pistes pour analyser ces initiatives collectives est de les regarder sous l'angle de la notion des communs. Dans l'Europe du Moyen-Âge, la gestion communautaire était régulière pour des personnes qui se partagent des terres dont aucune d'entre elles n'en était propriétaire. Ces personnes devaient définir ensemble des règles d'usages ainsi que la répartition de la ressource de manière équitable pour tous·te·x·s les utilisateur·rice·x·s qui faisaient partie de la communauté (Coriat, 2018). Cette pratique s'est perdue au fil du temps avec les changements sociétaux et l'émergence de la privatisation et l'abolition des privilèges des classes sociales supérieures. Toutefois, même dans nos sociétés occidentales, ces gestions communautaires sont encore présentes, sous diverses formes (Bollier, 2014). La perte de cette gestion communautaire s'est profilée notamment entre le XV^e et le XVIII^e siècle avec la commercialisation mondiale de la laine en Angleterre. Les propriétaires fonciers ont cherché à

¹ Les limites physiques sont : le changement du climat (1) avec le cycle du carbone, l'érosion de la biodiversité (2) avec le rythme d'extinction des espèces, la modification de l'usage des sols (3), la perturbation des cycles biochimiques avec le cycle de l'azote et du phosphore (4), l'utilisation d'eau douce (5), l'acidification des océans (6), la pollution chimique (7), les aérosols atmosphériques (8), la diminution de la couche d'ozone (9).

agrandir leur surface de production, et ont clôturé les terrains, c'est le mouvement des *Enclosures*, avec *l'Enclosure Acts (L'histoire méconnue des communs, 2017)*. Ce mouvement de privatisation a été accentué par des croyances politiques, dès 1980, la banque mondiale a poussé les investissements en faveur de la privatisation des terres pour leurs usages dans les pays en développement, avec en appui les écrits de l'auteur Garrett Hardin qui a théorisé *La tragédie des communs* dans son ouvrage de 1968, qui ne laisse pas la place à la gestion des communs et décrédibilise le concept (Coriat, 2013; Le Roy, 2016).

Les travaux menés à la fin du XX^e siècle par Elinor Ostrom et son équipe ont permis d'apporter des éléments de clarification, et depuis, plusieurs auteur·rice·x·s se sont intéressé·e·x·s à cette notion des communs, qui ouvre un large spectre pour la compréhension de ceux-ci. Les communs proposent un modèle alternatif à la gestion de la société moderne actuelle, et induisent un modèle de coopération et de partage (Bollier, 2014). Il s'agit de prendre en main la gestion plutôt que de laisser d'autres personnes le faire. Pour certain·e·x·s, il s'agit d'une piste de réflexion sérieuse pour renouveler et imaginer une société alternative (Dardot & Laval, 2014), une démocratie des biens communs. Face aux échecs de résolution des enjeux environnementaux et sociaux actuels, le paradigme des communs fournit une réflexion nouvelle sur nos modes de vie. Si certains communs sont clairement définis, et semblent unanimes dans la littérature scientifique, comme les communs définis par Ostrom avec par exemple la gestion de la terre et de l'eau à Törbel en Suisse, ou de commun foncier comme celui de la gestion du Mont Mourex dans le Jura Français (Gilloots, 2022), la définition de ceux-ci évolue constamment. De nouveaux concepts s'ajoutent comme les communs immatériels, résultante des enclosures du monde moderne, les communs du numérique avec les licences ouvertes et les logiciels libres, Wikipédia, ou encore des initiatives face à la privatisation de services et d'accessibilité, comme la santé, le logement, l'information, ou encore les banques de graines libres en réponse aux graines brevetées et non reproductibles. La prise en compte des valeurs et imaginaires que la participation à la gestion d'un commun peut créer est également prise en compte pour définir les communs (Buchs et al., 2020; Defalvard, 2017).

Suivant les différentes définitions et concepts recueillis, la reconnaissance des communs, de leur analyse et de leur évaluation devient un enjeu tout aussi primordial pour contribuer à la compréhension de ceux-ci et à leur amélioration. Il existe différents niveaux de gestion en commun, les coopératives constituent une gestion communautaire, les prises de décisions et leurs modalités, la transparence, peuvent placer celles-ci dans une gouvernance similaire à la

gestion des *communs ancestraux*. Cependant leurs buts et objectifs finaux diffèrent et il est important de les différencier. Pour cela, la première partie de ce travail est consacrée au contexte et l'histoire des communs afin de trouver une définition affinée des communs et des valeurs qu'ils véhiculent, puis de regarder les éléments du modèle coopératif afin de distinguer la gestion et les buts de ces projets dans lesquels ils s'inscrivent ; accompagnée d'une description de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui permet d'identifier le but de cette économie et de percevoir si celle-ci peut s'apparenter, dans ses valeurs, au modèle des communs. Des éléments contextuels sur l'alimentation vont permettre d'ajouter une base de réflexion solide pour évaluer Le Vorace, une coopérative collaborative basée sur le campus de l'Université de Lausanne née en 2020, au sein du bâtiment Vortex qui accueille des logements étudiants, quelques commerces et services. Le Vorace constitue l'étude de cas de ce travail et permet de suivre la progression et l'application de la définition des communs, ainsi que sa mise en pratique, en regardant aussi à sa territorialité et son rapport au système marchand et capitaliste actuel. Il s'agit d'une coopérative constituée uniquement de bénévoles qui propose, dans la mesure du possible, des produits biologiques, en vrac et locaux, et dont l'organisation interne est exempte de hiérarchie, la gouvernance y est horizontale. Cette dernière en fait une particularité intéressante. L'analyse va tenter de mettre en lumière la structure et la gestion de la mise en commun. La coopérative choisie peut montrer la complexité de l'évolution de la notion de *commun* avec des frontières qui vont au-delà de la vente marchande. Aussi, l'objectif est de comprendre comment ce mode de gestion est durable et peut soulever des forces et faiblesses qui permettent d'imaginer et créer un modèle de société nouveau.

Pour cela, je vais tenter de répondre à la question suivante : le modèle de l'épicerie locale et participative Le Vorace peut-il être considéré comme un *commun* ?

Afin d'y parvenir, la première partie de ce travail est consacrée à trouver ce qui représente et définit le *commun*, qui se différencie des *communs*, afin d'établir une grille d'analyse en deuxième partie, qui va permettre d'analyser la coopérative Le Vorace en troisième partie. Un *focus group* est également ajouté à la suite de l'analyse afin d'englober la dimension politique du projet et de concevoir les mentalités. La grille d'analyse s'inspire des travaux de Adèle Renon, 2020, et de Leïla Kebir et Frédéric Wallet, 2021.

Chapitre 1. Revue de la littérature : définition des communs.

L'exercice d'articulation de la notion des communs n'est pas un exercice intellectuel évident, la définition de base est acquise pour la majorité des articles consultés, toutefois la

notion des *nouveaux communs* (Allaire, 2019), des *communs urbains* (Festa, 2016), vient complexifier leur représentation. En effet, leur diversité et originalité entrecroisent différentes sphères dont les articles et ouvrages ne parviennent pas toujours à les identifier et les déceler dans leur entièreté. Il y a une multitude et un mélange large d’initiatives, c’est pourquoi l’objet de cette première partie est de s’intéresser à la classification de ceux-ci.

La notion des communs suscite un regain d’intérêt depuis les travaux d’Elinor Ostrom et son équipe, et la mise en lumière avec l’attribution du prix Nobel d’économie de 2009. Son nom est cité plus de 234 000 fois sur google scholar, et son livre sur la gouvernance des biens communs, *Governing the commons*, est une base pour de nombreux ouvrages ainsi que pour une définition des communs. C’est dans les années 1980, et l’initiative aux États Unis du National Research Council que toute la question des communs s’installe dans sa richesse, sa fécondité et sa complexité (Coriat, 2013). Le cri d’alarme lancé par des organisations d’aide au développement des pays du Sud, permet qu’un espace s’ouvre sur le thème des communs, et il s’impose comme un véritable enjeu de recherche (Coriat, 2013). Cet engouement permet d’approfondir les recherches, et donne une définition plus large et étendue. L’apport des travaux d’E.Ostrom et de son analyse des communs avec la théorie des systèmes complexes permet à d’autres sphères académiques de se saisir de la question des communs, de prolonger la réflexion dans sa complexité, afin de mieux définir et de mieux comprendre la dynamique des communs. Sur la figure 1 il est possible de voir l’intérêt autour des communs via le nombre croissant des publications sur ce thème (Buchs et al., 2020).

Figure 1. Les communs : un nombre croissant de publications

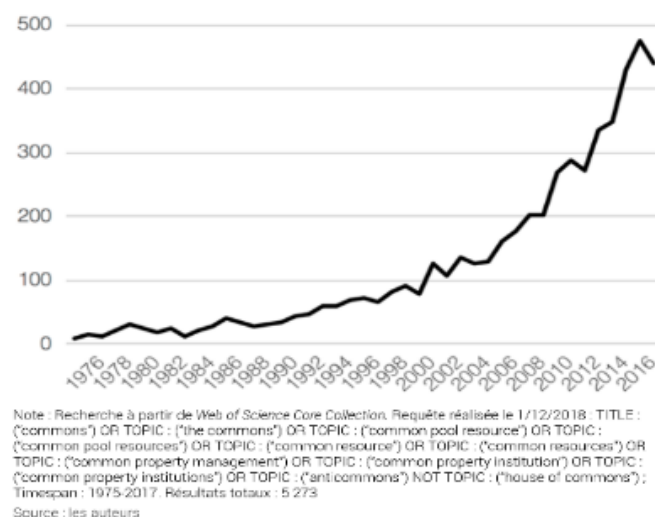


Figure 1 Nombre de publications sur les communs, Buchs et al., 2020

Historique

Les communs font d'abord référence aux *commons*, les *communs ancestraux* qui étaient des terres agricoles communales en Angleterre au XV^e siècle. Environ 30% des terres rurales n'étaient pas en clôtures, et n'appartenaient soit à personne, soit aux seigneurs qui laissaient l'usage à la communauté. Les *Land of commons* étaient régis par une communauté de paysans qui se partageaient l'usage de la terre. Ils s'organisaient pour cultiver sur les mêmes terres, faire paître les animaux dans les mêmes pâturages, ou encore amasser le bois des mêmes forêts, en respectant des règles et pratiques d'usages autorisés (Dardot & Laval, 2014). Les règles pouvaient être de la tradition et des mœurs, aussi parfois traduites en droit écrit, approuvées et protégées par l'État ou le propriétaire des terres. Ces communs ancestraux étaient des économies de subsistance pour les utilisateurs des terres, fondés sur la réciprocité, la solidarité, le contrôle et la gestion des conflits. Les personnes les plus vulnérables dépendaient de ces terres communales et constituaient un axe important des relations sociales de la communauté (Scott, 2018). La gestion pouvait assurer aussi aux communautés la préservation de la ressource exploitée, des traditions agraires anciennes ainsi que le savoir-faire. La communauté assurait elle-même sa survie vis-à-vis des besoins dont elle était dépendante (Scott, 2018). Les modes de gestion communautaire ont été le principal mode de gestion des ressources et territoires jusqu'au XIX^e siècle en Europe (Le Roy, 2016).

Les *commons* ont disparu progressivement, notamment du XV^e au XVIII^e siècle, en raison du mouvement des enclosures, vague d'expropriation des terres communales par l'aristocratie. La quantité des terres restantes en 1911 était d'environ 5% du territoire anglais, et de 3% à la fin du XX^e siècle (Federici, 2019). Les enclosures sont la mise en clôture des pâturages, des forêts, et des champs qui permettaient aux paysans d'en vivre (Dardot & Laval, 2014). Les enclosures sont les témoins d'une transformation des campagnes d'une agriculture paysanne vers une agriculture capitaliste, rationalisée, industrialisée, et actionnent l'exode rural et l'industrialisation des villes rendue possible par les populations rurales qui quittent les campagnes (Dardot & Laval, 2014). Les enclosures dissimulent les expériences des communs, favorisent l'expansion de la propriété privée et du capitalisme (Renon, 2020). Le terme enclosure est d'ailleurs utilisé dans la langue française pour décrire la privatisation et la marchandisation des richesses partagées (Bollier, 2014).

Les communs persistent dans des zones où l'Etat et le marché sont inexistantes ou défaillants, et qui ne peuvent assurer la subsistance de la population (« Éco d'ici éco d'ailleurs - Les biens communs », 2019). Les peuples autochtones, communautés isolées des pays dits « sous-

développés », continuent de s'auto-organiser pour subvenir à leurs besoins, mais cela est perçu comme marginalisé, méprisé, rétrograde, craint du système économique dont le marché semble l'unique façon de satisfaire les nécessités collectives (Bollier, 2014). Malgré le mécontentement des populations locales face à la privatisation des terres, les partisans du libéralisme accusent les locaux de méconnaître leurs intérêts et les intérêts généraux de l'agriculture (Orsi, 2015).

La croyance politique selon laquelle seuls le marché et la propriété privée peuvent réguler les ressources a également été façonnée en Nouvelle-Angleterre par l'arrivée des Européens, constituant un autre exemple historique de l'accaparement. Ils ont supposé que le territoire était *terra nullius* en constatant que les habitants n'attachaient que peu d'importance à leurs possessions personnelles, et que les terrains étaient déplacés régulièrement (Federici, 2019). Ce fut probablement un choc et une incompréhension culturelle pour les Européens. Cependant, les familles locales avaient une garantie d'usage de leurs champs et des terres sur lesquelles se trouvaient leurs tentes. Il n'y avait pas de possessions permanentes, les champs étaient mis en jachères, pour retourner en broussailles après quelques années. C'était l'exploitation des terres et des cultures que les habitants possédaient (Federici, 2019). Les personnes qui partageaient du clan devaient abandonner toute leur possession. Les clans avaient un lien et un respect plus profond avec la nature et l'agriculture comparés aux Européens qui privatisaient les terres. Le refus de l'accumulation est marquant avec le rituel du *potlatch*, qui est la redistribution périodique des richesses (Federici, 2019).

Un programme de recherche

L'intérêt pour le concept des communs réémerge dans les années 1990, stimulé par les mouvements écologistes et altermondialistes, ainsi que l'impulsion de l'économiste Elinor Ostrom (Le Roy, 2016). Le prix Nobel attribué à Ostrom en 2009, pour ses travaux sur les communs, inspire et relance la recherche (Bollier, 2014). Elle est reconnue comme une pionnière dans ce domaine de recherche. Elle a réalisé un travail d'envergure pour étudier des cas concrets d'expériences qui peuvent être associés aux communs, comme une pêcherie, où la zone de pêche et la quantité de poisson prélevée sont collectivement décidées, ainsi que la répartition de la pêche du jour au sein des personnes de la communauté. Elle étudie également le cas de gestion commune d'une forêt, où le nombre de stères prélevés est décidé ensemble pour assurer la pérennité de la forêt ainsi que l'approvisionnement équitable de chaque foyer de la communauté. Un autre exemple est celui de système de gestion de l'irrigation de l'eau, où face à des irrégularités d'approvisionnement, les populations locales se sont rassemblées

pour définir ensemble les modalités d'une gouvernance de l'eau afin d'assurer l'irrigation des cultures ainsi que l'approvisionnement en eau pour le village. Par ses travaux, Ostrom a démontré que pour certaines situations et certains types de ressources, les systèmes d'auto-organisation des communautés pouvaient être plus efficaces que le marché ou l'État. La recherche de Ostrom constitue une remise en question de l'exclusivité de la propriété privée, ainsi que la domination du capitalisme, et permet l'ouverture d'écrits riches en matière de commun (Renon, 2020). Les communs étudiés par Ostrom sont à considérer comme des communs de subsistance, c'est-à-dire qu'ils sont une nécessité pour leur population de gérer la ressource afin d'assurer leur existence. Ceux-ci peuvent être catégorisés de *primo communs* (Le Roy, 2016), de *communs ancestraux*, ou encore de communs de subsistance, dont maximiser la valeur commerciale n'est pas le but, mais la priorité est au besoin communautaire et écologique (Bollier, 2014, p. 135).

Autour des années 1980, les programmes de recherche sur les communs connaissent un véritable essor, dont un fort moment en avril 1985 à Annapolis à l'initiative du *National Research Council* des États Unis. L'année suivante, les résultats de cette rencontre entre chercheurs sont publiés, établissant un nouvel état de la connaissance des communs (Coriat, 2013). À l'origine de l'initiative d'Annapolis c'est l'inquiétude des échecs des politiques d'aides qui visent à promouvoir la productivité dans l'agriculture des différents pays en zone tropicale. Cette politique d'aide est souvent initiée par la Banque Mondiale, et orientée vers les pays du Sud qui disposent de grandes exploitations pour la culture intensive. Il est de la volonté de favoriser partout la propriété exclusive au détriment des formes traditionnelles d'usage des terres (Coriat, 2013). Les années 1980 ont aussi été marquées par la crise pétrolière, et la montée au pouvoir de nouvelles coalitions politiques avec Reagan aux États Unis et Thatcher en Grande-Bretagne, ces changements d'orientation des politiques se voient aussi au sein de la Banque Mondiale qui octroie des aides financières aux pays, et qui peut donc ainsi exiger une certaine politique structurelle en retour, le paradigme de celle-ci passe d'un État fort en charge des infrastructures, vers des politiques d'ajustements structurels basés sur la privatisation, le marché et l'allocation des ressources via les prix (Coriat, 2013). Concernant l'agriculture, la Banque Mondiale recommande qu'avec la croissance démographique et la rareté des terres, il faille inciter les personnes à améliorer la productivité. Pour cela, la privatisation des ressources foncières, avec la titrisation des terres permettent d'atteindre ces objectifs. Il y a une forte pression pour un changement de modèle effectif (Coriat, 2013).

La dégradation des écosystèmes en zone tropicale était devenue un thème majeur de préoccupation pour les opérateurs de développement, les réflexions étaient focalisées sur les régimes de propriété dans lesquels les *Common Pool Resources* étaient imbriqués. Il a été reconnu que le manque de compréhension autour des CPR est une clé importante pour clarifier les réponses aux observations de la détérioration (Coriat, 2013).

Décrédibilisation

Les communs ont été discrédités par des théories économiques, notamment avec *la tragédie des communs* de Garrett Hardin, promulguée par le capitalisme (Renon, 2020). Il publie l'article en 1968 dans *Science* l'exemple d'une gestion d'une terre communale en libre accès, et assure que chaque individu cherche à maximiser son profit de l'usage de la terre, en augmentant de façon illimitée son cheptel, et aboutit à l'épuisement de la ressource. Selon Hardin, l'humain n'est pas capable de s'autogérer et de coopérer, ce qui conduit à la surexploitation (Bollier, 2014). La publication de cet article coïncide avec la guerre froide, qui oppose le bloc soviétique communiste et le bloc américain capitaliste et libéral, qui vient renforcer la légitimation des mécanismes d'appropriation (Renon, 2020).

Pourtant, l'article d'Hardin confond un commun et une terre en libre accès, c'est-à-dire, une terre sans règle d'usage et de coopération entre les personnes qui l'utilisent. Alors que les communs sont une ressource collective gérée par une communauté, avec une réglementation des comportements et des usages qui évitent l'épuisement de la ressource (Ostrom, 2015). L'article confond commun et régime de non-propriété. Les communs étudiés par Ostrom sont des arrangements institutionnels dans lesquels des droits divers sont répartis entre les acteurs, et peuvent exclure certaines personnes à l'accès de la ressource (Broca, 2016), si cela est justifié par les règles d'usages et le non-respect de celles-ci. Une autre confusion de l'article est que l'économie classique, qui prétend que l'humain est d'emblée homo-economicus, égoïste et incapable de s'autogérer et de collaborer, que seule l'autorégulation du marché peut maximiser les intérêts de chacun sans nuire aux intérêts de la collectivité. Pourtant, cela revient à oublier les millénaires de pratiques sociales et de coopération humaine, de solidarité et de partage (Bollier, 2014). L'individualisme et la compétitivité ne sont pas intrinsèques à la nature humaine, mais bien des normes sociales et culturelles ancrées dans cette société capitaliste et de marché (Bollier, 2014). Aussi, Hardin n'était pas un penseur formé aux humanités et sciences environnementales, ses premiers travaux portent sur l'écologie (Coriat, 2013). Une écologie qui prend son terreau dans des théories malthusiennes pour affirmer que la surpopulation est le problème environnemental (Coriat, 2013).

Un paradigme qui se dessine

Aujourd'hui, de plus en plus d'articles sur les communs s'écrivent, mais le concept est parfois simplifié, abandonnant la complexité des approches multidimensionnelles (Renon, 2020). Il n'existe pas une unique définition, mais des définitions, et pas un seul, mais plusieurs champs des communs. Pour Coriat, les communs peuvent concerner les CPR, les communs de la connaissance avec les ressources du numérique et les logiciels libres (Coriat, 2015). Pour Calame, il y a quatre champs traditionnels des communs : les copropriétés, les syndicats de riverains, les associations, l'économie sociale et solidaire (Calame, 2015). Mais ce qui nous intéresse dans ce travail, c'est la capacité des communs à interroger la domination du capitalisme et du marché, de proposer des modes de gestion des ressources respectueux des limites planétaires, d'émanciper les individus, de restructurer la société (Renon, 2020). Les communs peuvent construire une vision différenciée de la propriété dont la productivité est au service de la satisfaction équitable et soutenable (Bollier, 2014). Les communs permettent des approches pour transformer l'économie, la gestion des ressources et l'existence collective, et se concentrent sur l'arrangement des droits d'usage des individus (Dardot & Laval, 2014). Au cours des trois dernières décennies, de nouvelles formes de communs ont émergé face aux nouvelles formes d'enclosure (Coriat, 2015), initiées par le capitalisme néolibéral et le renforcement et la diversité des droits de la propriété privée (Dardot & Laval, 2014). Les traditions et savoir-faire ancestraux sont de plus en plus soumis aux enclosures (Bollier, 2014), la privatisation des espaces et services publics, de la santé, de l'éducation et de l'énergie a conduit à l'émergence de *communs urbains* (Bollier, 2014). Toutefois, avec l'émergence de ce champ de recherche, la complexité des communs est ambivalente, et les auteurs sur le sujet des communs et formes d'action collective peuvent avoir une empathie intellectuelle et morale (Allaire, 2019). Dans la recherche sur les communs, il est important de ne pas s'adonner à un romantisme (Calame, 2015).

Privatisation et nouvelles enclosures

La propriété privée est devenue la norme et est au cœur du système capitaliste, elle soutient les mécanismes d'accaparement, d'accumulation, d'exploitation (Renon, 2020). La propriété privée permet de donner une valeur aux biens, de les échanger et de créer de la richesse. Le droit à la propriété privée est un droit individuel fondamental, reconnu et défendu par l'État. Ce droit comprend le droit d'utiliser son bien et d'en interdire l'usage à d'autres, le droit de recevoir et profiter des fruits de son bien, d'en tirer les bénéfices, et le droit de le

contrôler, d'en disposer, de le donner, de le vendre ou de le détruire. Avec le néolibéralisme contemporain, qui s'est pleinement imposé entre 1980 et 1990, il reprend et approfondit certains aspects du libéralisme classique. Même les biens les plus inappropriables le deviennent : les hôpitaux, les écoles, les semences, les races, les génomes se privatisent et aussi les gaz à effet de serre (Renon, 2020). Un exemple de libéralisme classique est celui de John Locke, philosophe du 18^e siècle. Selon lui la terre doit être travaillée, cultivée et clôturée pour en tirer profit. La privatisation conduit à perpétuer la pensée qu'une terre qui n'est pas exploitée à des fins lucratives de profit est *terra nullius*, sans propriétaire, et par conséquent appropriable, ce qui a justifié les colonisations et expropriations (Bollier, 2014).

L'idéologie néolibérale et la propriété a ainsi occulté toute l'histoire des communs et des droits collectifs de propriété, prônant uniquement la propriété privée et exclusive. Pourtant, les défenseurs des communs pourraient bien être ceux qui mettent en avant ces pratiques afin que l'organisation et la distribution de ces droits soient une référence pour élaborer une nouvelle manière de percevoir la propriété avec les principes de partage, de droit d'existence et de solidarité (Orsi, 2015).

Une première définition

Pour le dire simplement, pour Elinor Ostrom, la gestion de ressources naturelles, les Commons Pools Ressources (CPR) sont régi par une communauté s'étant fixée des règles, institutionnalisant la ressource (Ostrom, 2015). Les CPR sont une économie institutionnelle, c'est-à-dire, un dispositif institutionnel socialement construit, avec des modes d'autogouvernances volontaires. Cette définition s'accompagne de la gouvernance polycentrique, c'est-à-dire que les communs s'imbriquent dans d'autres sphères institutionnelles, ainsi il ne constitue pas une chose isolée, ce qui permet de créer des échanges et des liens sociaux et économiques avec sa société environnante. S'ajoutent ensuite les *Design Principles* qui visent à analyser et garantir la soutenabilité du système (Ostrom, 2012a), et une partie de sa vitalité. C'est cette véritable structure de gouvernance qui va être au cœur de toute la définition du commun et qui va animer les recherches futures (Coriat, 2013). L'importance de la notion de la communauté se retrouve chez d'autres auteur·rice·x·s traitant des communs, et c'est même celle-ci qui sera mise en avant dans leur définition, ainsi que l'imbrication des communs dans la société, entre la voie de l'État et la voie du Marché. Pour parler de communs, il faut donc avoir des éléments réunis, une ressource, une communauté, des droits d'usage, une gouvernance, même avec des frontières floues (Allaire, 2019; Bollier, 2014; Defalvard, 2017).

L'apport des principes détaillés par Ostrom permet d'analyser aussi toute la structure des communs. L'autogouvernance occupe aussi une place importante dans les pourtours des communs, les parties prenantes du projet doivent pouvoir communiquer librement entre elles, en indépendance et en autonomie, sans influences extérieures, pour définir les règles et le fonctionnement. Un autre pilier est celui de la gouvernance polycentrique, qui permet de définir dans quel cadre institutionnel le commun s'emboîte, car il ne se crée pas sur un vide institutionnel, mais s'intègre dans un système complexe et interagit avec des situations d'échanges, de liens sociaux et économiques d'autres systèmes (Renon, 2020). À cela, E.Ostrom précise les huit principes institutionnels, les *design principles*, qui garantissent la soutenabilité du système (Ostrom, 2012a; Renon, 2020) :

1. Les limites du commun doivent être clairement identifiées par la communauté, et la communauté doit être identifiée.
2. Les règles doivent être adaptées aux besoins et conditions locales. Les règles sont définies par la communauté locale.
3. Les règles doivent être définies par la communauté elle-même ainsi que leurs modifications.
4. Le dispositif de contrôle et de respect des règles est collectivement décidé.
5. Le système de sanction en cas de non-respect du règlement est aussi décidé par la communauté.
6. Le système de résolution des conflits entre les membres est défini.
7. Les droits à fixer un règlement et à le modifier sont reconnus des autorités extérieures.
8. L'activité de gouvernance s'installe clairement dans des systèmes plus larges, reconnus, et prenant en compte son imbrication.

Pour David Bollier, la gestion collective qui accompagne les communs est relationnelle, elle lie les individus, les communautés et l'écosystème. Il ajoute que les communs sont un système social qui a pour objectif la gestion responsable à long terme des ressources, qui préserve les valeurs partagées et l'identité propre de la communauté. La communauté définit ses protocoles, valeurs et normes pour sa gestion. Le *faire commun* est à l'avantage pour le collectif qui gère le commun, dont la racine latine, le *commune*, implique la réciprocité (Dardot & Laval, 2014). Pierre Dardot et Christian Laval, dans leur livre *Commun, Essai sur la révolution du XXI^e siècle* de 2014, proposent une première différenciation notable entre les différents termes abordés des communs. Pour eux, il faut distinguer *commune*, qui est l'autogouvernement politique local, de *communs* au pluriel qui est le nom d'objets de nature très diverse qui sont prises en charge

par l'activité collective des individus, et de *commun*, au singulier, qui est le nom d'un principe qui anime l'activité collective et qui cherche en même temps la construction de cette forme d'autogouvernement (Dardot & Laval, 2014, p. 21). Ils précisent aussi que le commun est à considérer comme une coactivité et pas comme une coappartenance, copropriété ou une copossession. C'est l'activité des hommes qui rendent la chose commune (Dardot & Laval, 2014), les deux auteurs Pierre Dardot et Christian Laval qualifient donc l'action comme étant un *agir en commun*. Aussi, l'historien Peter Linebaugh précise que le *faire commun* est un processus intégré au travail qui relève de l'expérience vécue (Bollier, 2014). À présent, les propos de ces différents auteurs permettent les précisions sur la définition d'un commun, toutefois, il faut noter que les différentes définitions des communs émergent à des périodes de temps très différentes et renvoient à des problématiques, des contextes et des agendas politiques spécifiques (Kebir et al., 2018).

Une définition qui se reconstruit

Au fur et à mesure des lectures, la définition d'un commun se complexifie, le commun peut aussi être des biens non naturels, faits par l'homme, car jusqu'ici, il était surtout question de ressource naturelle. La littérature scientifique induit aussi un élargissement de la problématique autour de la notion du commun (Coriat, 2013). Celui-ci inspire finalement à une alternative, c'est-à-dire que la gouvernance choisie pour les gérer va à l'encontre du modèle dominant *mainstream*, ce qui en fait la particularité de s'inscrire comme un contre-pouvoir au modèle capitaliste et au marché néolibéral (Coriat, 2018; Dardot & Laval, 2014; Defalvard, 2017; Kebir & Wallet, 2021). En effet, certains auteurs situent même le mouvement du commun comme une nouvelle démocratie, post-capitaliste (Dardot & Laval, 2014). L'idée de laisser émerger des prises de décision *bottom-up* semble être menaçante pour les institutions traditionnelles de contrôle. Le commun exprime une opposition à l'appropriation privée, le commun est politisé, c'est un mouvement à considérer comme étant contre la deuxième vague d'enclosure, à savoir tout ce qui peut être la cible de la privatisation et la marchandisation de tous biens et services (Dardot & Laval, 2014). Cette deuxième vague d'enclosure est effectuée par des entreprises qui arrachent les ressources de leur contexte naturel, avec l'accord des gouvernements, et déclarent qu'elles sont désormais évaluées à travers le prix du marché. L'enclosure consiste à convertir des ressources partagées et les utiliser en ressources propriétaires, sous contrôle privé, les traitant comme des marchandises négociables. Cela transforme et impose un changement de paradigme en convertissant la gestion collective et le système de mutualité sociale vers le marché, la propriété privée et les prix, dont les rapports

sont mercantiles et consuméristes (Bollier, 2014). La communauté disparaît au profit d'individus isolés, des consommateur·rice·x·s, en affectant la capacité des personnes à s'autoorganiser et protéger leur mode de vie, en balayant au passage les identités et traditions en relation étroite avec leur environnement direct (Bollier, 2014). L'enclosure constitue un acte antidémocratique et prend place aussi en ville avec l'installation de centres commerciaux ou de bureaux au détriment de places publiques, privant les populations de leur capacité de socialisation, de se rassembler, de se rencontrer, rendant les villes de plus en plus complexes et anonymes (Bollier, 2014; Helfrich et al., 2009). Il devient difficile de s'identifier et de sympathiser les un·e·x·s avec les autres. Ainsi, le commun est porteur de valeurs non mesurables, qualitatives et particulières, qui ne peuvent être comprises dans la sphère classique des économistes et des politiques. Ils produisent de la richesse invisible (Bollier, 2014).

Aussi les enclosures ne concernent pas uniquement des ressources matérielles, ce sont toutes les normes et valeurs qui nécessitent d'être revisités. Nous vivons dans un cosmo-capitalisme, c'est-à-dire que la doctrine politique actuelle va au-delà de toutes les sphères sociétales et incarnent nos vies en nous formatant à ces requis. Les valeurs du capitalisme sont tellement ancrées en nous, que nos normes et valeurs ont évolué dans son sens, et qu'il est aujourd'hui difficile de penser à des alternatives de société, bloquant l'imaginaire collectif (Dardot & Laval, 2014; Defalvard, 2017). Le commun permet de se réinventer et de s'épanouir, en considérant l'éthique environnementale, car il interroge et prend en compte l'environnement et les non-humains dans sa conception et sa gestion en assurant la pérennité de la ressource. Il donne accès à l'émancipation localisée (Bollier, 2014), et permet des innovations sociales (Buchs et al., 2020). À l'instar des esprits étroits de la politique politicienne, aux idéologies rigides et aux institutions centralisées loin du terrain et de la réalité (Bollier, 2014), le commun produit une chose nouvelle qui peut rendre l'ancien modèle obsolète. En promouvant un mode de vie sain et attractif, c'est un mouvement pragmatique, encore rarement imbriqué dans la vie politique conventionnelle (Bollier, 2014). Les facteurs d'émergence du commun consistent en la résistance de la société civile face aux aberrations ou aux injustices de l'action publique (Kebir et al., 2018). Le dynamisme du commun est étroitement lié aux mobilisations citoyennes (Kebir et al., 2018).

Enfin, d'autres travaux scientifiques tentent de comprendre le lien entre commun et territorialisation des interactions entre sociétés humaines et individus (Buclet & Cerceau, 2019). Le territoire est issu des pratiques et interactions socioécologiques (Buclet & Cerceau, 2019). L'approche de la propriété est laissée de côté pour laisser place à la capacité de se saisir

d'une ressource pour créer de la richesse (Buclet & Cerceau, 2019). Dans leur recherche, Buclet et Cerceau essaient d'observer les mécanismes et processus d'interaction, de concurrence et de coopération qui peuvent impacter la capacité à tirer profit des ressources tant individuellement que collectivement (Buclet & Cerceau, 2019).

Réponse à la crise

La mobilisation académique autour de la sphère des communs répond à la plus grande crise socioécologique de l'histoire, et ce malgré les nombreux cris d'alarme de toute la communauté scientifique via les rapports du GIEC. Le système ne parvient pas à résoudre la crise, et ce sont les personnes les plus vulnérables qui en pâtissent les premières (Dardot & Laval, 2014). Ce sont aussi les populations les plus démunies ou confrontées à des situations de crise qui ont une volonté collective de trouver des solutions, ces populations qui ont besoin des communs de subsistance pour vivre. Ils s'approprient la logique du *faire ensemble* (Bollier, 2014). Cette logique collective n'est pas marginale, dans le monde il est estimé à 2 milliards le nombre de personnes qui ont recours à leurs besoins quotidiens sous une forme de gestion communautaire, faut-il encore percevoir ce mode de fonctionnement. En ce sens se pose la question d'une action collective, que ni les états avec les COP successives, ni le marché lui-même n'apportent de réponses concrètes à ce jour. Le commun devient le nom d'un régime de pratiques, de luttes, d'institutions et de recherches ouvrant sur un avenir non capitaliste (Dardot & Laval, 2014). Le commun est une organisation sociale, une façon de concevoir collectivement les règles afin d'obtenir une vie juste et équilibrée, une sorte de *Buen Vivir*² (Bollier, 2014). Ce concept tend à vivre plus harmonieusement avec les autres personnes et la nature, basé sur l'entraide, le partage des responsabilités et de la distribution des richesses de la production selon les nécessités des membres de la communauté, comme tel est le cas pour certains communs étudiés par Ostrom. C'est un système de coopération et de gouvernance permettant de préserver et de valoriser des formes de richesse partagées (Bollier, 2014). La gestion organisée peut se révéler plus efficace que des formes institutionnelles existantes. Les *commoneurs*, membres d'un commun, ont leurs propres réserves de savoir, d'imagination et d'engagement, ils constituent une diversité qui permet, comme les organismes vivants, de co-évoluer avec leur environnement et leur contexte. Le commun inspire à une pratique et une éthique de

² Concept autochtone d'Amérique latine, il vise un mode de vie et de pensée communautaire basé sur une harmonie entre humain et nature. Il est une inspiration à atteindre des modes de vie en rupture avec la modernité et le consumérisme.

l'autosuffisance (Bollier, 2014), et permet aux usagers de se réapproprier leurs territoires de vie (Kebir et al., 2018).

Objet de lutte

Dans les années 70 et 80, les communs étaient dénoncés, car ils apparaissaient être liés à la raréfaction des ressources, à la croissance démographique et à l'augmentation de la pauvreté (Festa, 2016). À partir des années 1990, la réflexion et les pratiques critiques et écologiques, ont questionné la notion de l'homo economicus, qui avait la légitimation de la privatisation comme solution à l'amointrissement des ressources (Dellenbaugh et al., 2015). Cela a mené à la remise en cause des enclosures et des dépossessions (Festa, 2016). Le commun représente alors un discours contre-hégémonique et prône la solidarité et la coopération dans la vie et le travail, la reproduction (Festa, 2016).

Le travail du commun est une prise de risque d'un pari politique et intellectuel, d'une ouverture, du devenir, et du processuel (Nicolas-Le Strat, 2014). C'est un moment où l'expérience peut être tentée et assumée collectivement (Nicolas-Le Strat, 2014). Le défi maintenant est de définir si le commun détient le pouvoir de transformation qui pourrait changer le paradigme capitaliste néolibéral (Renon, 2020). Les communs urbains ont la capacité de produire des pratiques, des expériences et des discours. L'espace est utilisé comme moyen de protestation (Festa, 2016), les espaces de *commoning* sont des espaces hybrides. Ce sont des lieux de représentation et de valeurs ainsi que des espaces politiques de débat (Festa, 2016). Les communs sont à l'encontre de l'ordre, de la souveraineté de l'état et du marché, ils décrédibilisent le discours dominant (Renon, 2020), ils entrent en opposition avec le système capitaliste (Dardot & Laval, 2014; Renon, 2020). Finalement, commun est le nom d'un régime de pratiques, de luttes et d'expériences pour aller vers un monde post-capitaliste ; il est un principe de combat (Laval, s. d.).

Selon David Harvey, la création de communs urbains explore des formes « d'arrangements hiérarchiques emboîtés » (Harvey, 2015, p. 137) qui permettent la coexistence de l'autonomie locale et d'une régulation institutionnelle (Juan, 2019). Ils ont un rôle de production du politique à la bordure entre l'extra-institutionnel et l'institutionnel, où il est possible de questionner la légitimité de l'ordre établi (Juan, 2019). Un commun n'est pas seulement un transfert de compétences, mais également un contre-pouvoir citoyen (Juan, 2019).

Pour Maïté Juan, les communautés étudiées par Ostrom sont des expériences marginales au sein du système capitaliste et ne le questionnent pas, alors que des initiatives citoyennes

articulent la gestion communautaire et la construction d'un contre-pouvoir critique et propice à inventer de nouveaux paradigmes (Juan, 2019). L'analyse d'un commun urbain doit être appréhendée non pas comme un bien, mais comme une « praxis instituante » d'un service d'un « droit d'usage commun » (Dardot & Laval, 2014; Juan, 2019).

Commun et démocratie

La démocratie est aussi un bien commun dont il faut se soucier. À partir de 2011, les occupations des places publiques avec *Occupy* en Angleterre et aux États Unis, l'occupation de la *Puerta del Sol* à Madrid et celui du *Printemps Arabe*, ont porté des revendications d'une *démocratie réelle*, à propos d'une minorité d'experts politiques, qui décident et agissent sur des questions qui nous concernent tous. La représentation politique exproprie la capacité collective des citoyens (Laval, s. d.). Selon Laval, la démocratie dans le sens le plus radical consiste en une coparticipation de tout le monde aux affaires publiques (Laval, s. d.). La politique du commun consisterait à rassembler les différentes expérimentations qui prennent sources dans le principe du commun ; il s'agirait d'une nouvelle institution de la société (Lomazzi & Menard, 2018). Toutefois les différents rapports de pouvoir au sein de cette nouvelle forme d'autogouvernement et d'auto institution restent à être explorés et à construire (Lomazzi & Menard, 2018).

Une proposition politique

Le commun est l'inspiration à une société alternative à la propriété privée, avec une communauté qui commande l'organisation politique, qui définit et soutient collectivement des pratiques égalitaires moins destructrices de ressources (Bollier, 2014; Dardot & Laval, 2014; Renon, 2020; Scott, 2018). Les sociétés humaines sont face à des crises qui bouleversent l'organisation mondiale. Ces crises sont alimentées par un système économique destructeur, inégalitaire et aliénant. Il se répand à tous les actes de la vie quotidienne, tout au long de notre vie, aux relations sociales et aux relations avec le vivant (Renon, 2020). Le commun peut valoriser les pratiques collectives, de coopération et de partage (Renon, 2020). Il valorise des richesses qui ne trouvent pas de place sur le marché : la qualité de vie, les liens sociaux, le bénévolat (Renon, 2020). Le commun est aussi une activité riche de moments productifs qui crée des vocabulaires nouveaux, des rencontres entre des pratiques sociales et spatiales, des relations et des répertoires de résistance (Chatterton, 2010). La variété des usages et des droits montrent la richesse des relations sociales qui maille la communauté (Renon, 2020).

Le commun engage une lutte politique et idéologique, dont de multiples initiatives peuvent endosser la définition de commun. En effet, même si les frontières sont parfois floues entre les différentes définitions, les difficultés conceptuelles proviennent de la notion des communs qui concerne aussi des objets (biens communs sociaux, ressources naturelles renouvelables, artefacts urbains, ressources immatérielles, etc.) de nature différente, que des collectifs : petites association ou coopérative de quartier, aux communautés virtuelles (Kebir et al., 2018). Cette multitude d'initiatives complexifie l'instauration d'une définition universelle du commun. Certains auteur·rice·x·s ajoutent également que les communs peuvent se rapprocher de l'économie sociale et solidaire (ESS), car certaines réalités correspondent à des communs sociaux (Defalvard, 2017; Kebir & Wallet, 2021). Toutefois, ces communs peuvent constituer *un néo-commun placebo*, qui tente de doré l'économie politique en corrigeant les excès du capitalisme avec une démarche participative (Le Roy, 2016). Les auteurs Éric Dacheux et Daniel Goujon ajoutent que l'ESS et la notion de commun ne doivent pas se mélanger. L'ESS renouvelle la conception de l'économie alors que les communs renouvellent la manière de gérer les ressources et la rareté (Dacheux & Goujon, 2013). Ainsi l'ESS ne remet pas en question le fond de la société ni la résilience du capitalisme qui repose sur sa capacité à récupérer les critiques et qui met en service les expérimentations alternatives pour continuer sa dynamique de reproduction (Lomazzi & Menard, 2018).

Dans la littérature scientifique, aux côtés des communs virtuels et des communs de la connaissance, il existe aussi les communs sociaux qui sont la mise en commun de ressources sociales, telles que la santé, l'emploi et la culture. Ces communs constituent un bloc marginal du système néolibéral autour de la régulation coopérative de l'économie par un groupe social, créant un sous-système. Ils permettent d'aller au-delà des approches centrées sur l'accès et l'usage matériel uniquement, comme c'est le cas dans les définitions de base des communs, et permettent la prise en compte des dimensions symboliques associées à un imaginaire social du commun immatériel (Buchs et al., 2020). C'est le concept *d'espace de coexistence*. Le commun est un référent pour montrer la voie à l'action politique et le *vivre ensemble* (Buchs et al., 2020) (Bollier, 2014).

Le commun se présente comme un paradigme politique qui va à l'encontre du néolibéralisme de la société actuelle, basée sur la concurrence et à la maximisation du bien-être personnel (Laval, 2016). Les obstacles au marché et l'individu sont des contraintes pour la liberté, à part si ceux-ci sont intégrés au jeu de la concurrence et du capital (Laval, 2016). Aujourd'hui, l'accès aux biens et services publics dépend de la gestion étatique néolibérale, comme une

gestion entrepreneuriale, dont les personnes directement concernées n'y sont pas incluses (Nicolas-Le Strat, 2014). Le néolibéralisme instaure la logique du laissez-faire, il ne se contente pas d'un recul de l'état, mais également d'étendre et diffuser les valeurs du marché à la politique sociale et toutes les institutions (Brown, 2003). Le néolibéralisme considère que État et Marché ne sont plus des sphères séparées (Festa, 2016) et met l'accent sur la compétitivité en affirmant le concept d'individu entrepreneur et responsable de lui-même. Il minimise la solidarité (Festa, 2016).

Le commun permet aussi de donner de la valeur au travail, celui-ci est un acte social. Les êtres humains travaillent avec et pour les autres. Ils ont une utilité sociale et une contribution sociétale (Dardot & Laval, 2014). Le travail des communs apporte un sentiment d'appartenance au groupe, de contribution et d'accomplissement (Aufrère & De Grenier, 2018).

Changement du rapport à l'environnement

L'appropriation des ressources conduit également à l'appropriation des savoirs, des coutumes et des traditions. L'appropriation modifie la relation entre les sociétés humaines avec leur environnement, avec la nature et les ressources offertes par celle-ci. La propriété privée est une structure mentale stable et évidente pour nos sociétés occidentales, et il est difficile d'imaginer d'autre manière de posséder et d'utiliser les ressources (Renon, 2020). Les terres communales étaient un mode de gestion basé sur la diversité des usages et la subsistance des communautés en développant un rapport symbiotique avec le territoire, les saisons et les dynamiques de renouvellement. L'accaparement des terres a modifié les paysages, les rapports sociaux et le rapport à la terre (Bollier, 2014). Pour Karl Marx, les enclosures marquent une mutation sociétale profonde, la destruction du lien entre le travail et la propriété en confisquant les moyens de production. Ainsi que la transition d'un rapport à la terre et aux ressources comme moyen de subsistance à une source d'accumulation, d'exploitation et de revenus. La modernisation par le capitalisme crée une déconnexion métabolique entre l'humain et son environnement (Charbonnier, 2015). La privatisation permet la marchandisation de la nature, sa transformation en ressource objet marchandable, et des flux prévisibles afin d'obtenir un revenu stable et anticipé (Steinberg, 2018). L'imprévisibilité naturelle est soustraite pour augmenter l'efficacité et la productivité. La marchandisation du vivant détruit l'environnement, efface les savoirs ancestraux et crée une rupture entre l'être humain et son environnement (Renon, 2020). Alors que le commun entretient le rapport avec l'environnement de vie, une écologie (Nicolas-Le Strat, 2014), il englobe les ressources vitales. L'environnement

compose nos imaginaires, nos sensibilités, nos idéaux, incluant les rues, les espaces publics et les bâtis (Nicolas-Le Strat, 2014).

Par ailleurs, certaines ressources environnementales sont quasiment infinies, si familières et évidentes, qu'elles sont négligées à tel point que les humains oublient de les interroger et de les discuter (Nicolas-Le Strat, 2014). Leur caractéristique ordinaire les fait oublier, elles sont oubliées politiquement. Pourtant, les entreprises parviennent à capter profit de ces ressources matérielles et immatérielles, des nécessités et des disponibilités (Nicolas-Le Strat, 2014). La notion de commun conduit aussi à de nouvelles constructions institutionnelles, fondées sur l'autogouvernement et des normes collectives ; ou à un principe politique d'organisation sociale en rupture avec le néolibéralisme, qui appelle à une reconfiguration des services publics vers des institutions des communs (Bollier, 2014; Dardot & Laval, 2014; Juan, 2019). Le commun peut créer une auto organisation, un gouvernement alternatif à l'appropriation étatique ou privée, où chaque usager de la ressource peut l'utiliser à condition d'en respecter les normes collectives qui régissent le gouvernement du commun (Juan, 2019).

Émancipation

Le commun permet l'émancipation, il engage un rapport distancié et créatif avec les expériences de vie et d'activités (Nicolas-Le Strat, 2014), il explore et expérimente la capacité d'*empowerment* d'un groupe et d'une communauté (Nicolas-Le Strat, 2014). Il renforce nos capacités à penser et à agir sur nos réalités de vie et d'activité (Nicolas-Le Strat, 2014). Le commun qui amène à un projet d'émancipation reste ambivalent selon Allaire, le mouvement des communs promeut plutôt une autonomie au niveau local qu'une vision controversée de la mondialisation (Allaire, 2019).

Une quête d'émancipation individuelle et collective se retrouve dans le commun. La réappropriation politique, les principes de l'autogouvernance, le devoir de participation des personnes à la contribution et aux changements de règles participent à l'émancipation (Renon, 2020). Le pouvoir appartient à l'individu pour coconstruire au sein du collectif. Dans les communs, la liberté des autres conditionne la liberté individuelle (Helfrich et al., 2009). C'est le capital social qui s'entretient et ne s'use pas quand il est utilisé, mais par contre, qui perd en qualité lorsqu'on ne l'utilise pas (Laurent, 2015). La prise de conscience et l'attachement au commun confèrent l'identité à la communauté (Allaire, 2019). La complémentarité de la différence des personnes dans le commun constitue la force collective (Laval, 2016), et par la contestation, les personnes consentent le travail (Ouahab, 2019).

La mise en commun et le partage, le *commoning*, nécessitent une volonté de consacrer beaucoup de temps aux efforts de coopération, de discussion, de négociation et d'apprentissage pour résoudre les conflits et les désaccords (Federici, 2019). La consensualité n'est pas une pratique qui nous ai apprise, mais qui est à apprendre à gérer. Le temps consacré participe à construire la communauté, et de comprendre les interdépendances entre les personnes qui la constitue (Federici, 2019).

Le *commoning* c'est l'engagement dans des pratiques sociales qui vise à gérer une ressource pour et au profit de tous·te·x·s (Bollier, 2014). C'est une communauté qui se constitue par la mise en commun (Dardot & Laval, 2014). Le *commoning* permet de reprendre le pouvoir des prises de décisions fondamentales sur nos vies, et de décider ensemble (Federici, 2019). Il s'apparente au concept d'horizontalité, qui supprime la structure hiérarchique. Les décisions sont prises par des assemblées générales, les questions discutées pour parvenir à un consensus (Federici, 2019). Le commun existe exclusivement via le *commoning*, c'est-à-dire la pratique du commun, le *faire-commun* ou encore *l'agir-commun* (Dardot & Laval, 2014). C'est la constitution en communauté à travers la mise en commun d'une ressource et la pratique quotidienne du *faire commun* qui porte la création du commun (Renon, 2020). En droit romain, la *res communis omnium* désigne un commun qui appartient à une communauté (Calame, 2015).

La propriété constitue une fonction sociale (Orsi, 2015), celle des communs est plus à voir comme une coactivité qui institue l'inappropriable, où toutes les personnes sont des coproducteurs, codécideurs ; plutôt que comme une propriété commune qui peut exclure des personnes extérieures à la communauté (Dardot & Laval, 2014). Ainsi, les biens de club sont évincés de la notion des communs. À l'inverse de la propriété privée qui exclut, la propriété des communs souhaite inclure (Le Roy, 2016). La propriété est un ensemble de relation diverse, la notion des droits aux notions d'accès peut permettre de repenser la propriété en profondeur (Festa, 2016). Cette transition peut marquer une étape de déconstruction du droit de propriété conventionnel (Festa, 2016).

Nouvel imaginaire

La promesse de l'État aux citoyens d'un pacte de confiance entre les intérêts de la collectivité, qui est d'assurer la sécurité et de redistribuer les richesses équitablement, en échange du droit d'autodétermination et l'illusion de vivre dans une abondance en échange de la force de travail, n'est pas tenue (Graeber, 2020 dans Renon, 2020). Les normes et les valeurs

ancrées en chaque personne dès notre plus jeune âge sur les notions de propriété privée et de marché laissent peu de place à concevoir la création d'autres modèles sociétaux. La propriété privée est devenue acquise en nous, si évidente, et peu remise en question, qu'il est difficile pour d'autres modèles d'organisation d'exister, et de concevoir que d'autres modèles ont déjà existé. Les dérives du communisme dans la mémoire commune n'aident en rien à concevoir ce modèle comme une alternative (Mediapart, 2019). La société dissimule toujours une part d'imaginaire, comme le disait Castoriadis (Castoriadis, 1976), mais le néolibéralisme ne laisse aucune place à l'imaginaire, ce qui rend difficile à reconnaître et à mettre en œuvre (Defalvard, 2017). Une transition vers une autre forme de société doit d'abord permettre un nouvel imaginaire post-néolibéral (Defalvard, 2017). Les expériences de réinvention actionnent le commun avec une communauté (Nicolas-Le Strat, 2014). Le commun conduit à des réflexions idéologiques qui se veulent innovantes, radicales et multidimensionnelles, afin de décoloniser l'imaginaire des structures antérieures, et laisser place à de nouveaux récits (Dardot & Laval, 2014; Renon, 2020). Ils décomposent les domaines économiques, politiques et environnementaux en faits sociaux (Renon, 2020). L'imaginaire est une force sociale pour créer d'autres réalités communes, avec l'articulation de catégories mentales, de symboles et de dispositifs économiques qui reposent ensemble, et font une face de la compréhension du monde qui guide les comportements quotidiens (Ouahab, 2019).

Analyser le(s) commun(s)

Le régime de gouvernance d'un bien et d'un service doit répondre à cinq questions (Calame, 2015) :

- Quel est le besoin à satisfaire ?
- Quelle est la communauté concernée ?
- Quelles sont les modalités d'interaction entre les membres de la communauté ?
(Gestion et répartition de la ressource)
- Quelle est la nature des biens et services produits ?
- Quelle est la forme de gouvernance ? (Décisions, rôles, forme juridique)

Il faut distinguer les biens et services dont la gestion publique traditionnelle et le marché ne sont pas légitimes et efficaces de gérer, et les démarches coopératives de production et d'échange (Calame, 2015), afin de dépasser les limites de l'état et du marché. Pour le premier, ce sont des communs *par nature* (Calame, 2015), et pour les seconds, les communs *par volonté* (Calame, 2015). Les démarches coopératives relèvent de l'économie sociale et solidaire, large

spectre de démarches, mais ces initiatives n'ont pas fait disparaître le capitalisme ou l'état (Calame, 2015). Deux niveaux de commun doivent être différenciés, les *primo-communs*, qui sont les communs ancestraux, qui correspondent notamment aux communs étudiés dans les travaux d'Ostrom, c'est-à-dire des communautés qui gèrent collectivement une ressource, et les *néo-communs*, qui sont les nouveaux communs qui se créent en réaction aux nouvelles enclosures (Le Roy, 2016), il ne s'agit pas nécessairement d'une ressource matérielle, et constituent une réponse politique ; ils portent un mouvement de résistance contre les mécanismes du capitalisme néolibéral (Dardot & Laval, 2014).

Le commun est aujourd'hui différent des communautés coutumières d'Ostrom, dans les cas traditionnels, l'individu se trouve à une place et une fonction qu'il ne choisit pas. Hors le commun comme principe politique n'est pas un retour en arrière, mais une forme de compréhension et de valorisation de l'agir relative à l'individuation moderne : l'individu s'engage volontairement dans un rapport de coproduction (Laval, 2016). Il ne faut donc pas parler de *Retour des communs* ou de *Renaissance des communs* puisqu'il s'agit de commun dont la communauté n'était pas préexistante (Laval, 2016).

De plus, la définition classique des communs suppose que ceux qui composent la communauté du commun le font sur la base d'un intérêt commun, dont un accord préalable serait indispensable (Nicolas-Le Strat, 2014), or, dans une définition plus moderne, ce n'est que lorsque des personnes ayant des intérêts différents décident de construire ensemble un processus commun que celui-ci a une chance de voir le jour. Ainsi les différents acteur·rice·x·s s'engagent sans nécessairement s'accorder sur l'ensemble des perspectives (Nicolas-Le Strat, 2014). Selon Nicolas-Le-Strat, l'intérêt commun n'existe pas au démarrage de l'action, mais il émerge progressivement au fil de l'activité et de l'utilisation (Nicolas-Le Strat, 2014).

Aussi, la finalité de la coproduction n'est pas la rentabilité, mais l'utilisation, le maintien et l'amélioration de la ressource commune (Renon, 2020). Les communs produisent une propriété sociale des usages (Renon, 2020), les communs cherchent à se libérer des dépendances du marché (Renon, 2020). Tout commun, qu'il soit matériel ou immatériel, est aussi un commun de la connaissance. Le commun repose sur des savoirs qui permettent la production et la collaboration (Renon, 2020). La circulation d'information fiable et fréquente est nécessaire aux communs coopératifs (Hess, 2015). Le commun est un ensemble de pratiques dans lesquelles un groupe se rassemble autour d'une activité productrice collective, selon des règles démocratiques d'auto-organisation. Il est une activité avant d'être une caractéristique d'un bien (Laval, 2016). Pour éviter la formation d'une hiérarchie, les droits d'usage et le droit de

gouvernement doivent être indissociables, et pour assurer l'équité, la codécision et la coobligation doivent rester à parts égales. L'utilisation et la participation à la gestion de la ressource et de la communauté sont étroitement liées (Dardot & Laval, 2014).

Il existe un grand nombre de communs, différentes communautés organisées et partageant l'accès à une ressource de manière équitable et démocratique, mais les biens communs qui ne sont pas ouverts aux étrangers de la communauté doivent être distingués des autres. Il s'agit des communautés dont il est difficile d'entrer, ceux-ci sont plutôt les biens de clubs, aussi appelés *gated commons*. Ce sont des communs fermés, qui sont compatibles avec les relations capitalistes (Federici, 2019). Ils permettent de se protéger des échecs du néolibéralisme et de ses catastrophes (Federici, 2019) sans engager sa remise en cause. Ce sont des communautés qui partagent des ressources difficiles, trop chères, voire impossibles à acheter et à profiter pour les individus (Federici, 2019). Parmi ces communs, l'exemple des coopératives d'habitations est un exemple de communauté murée en raison du montant de l'adhésion élevée (Federici, 2019). Ces communs ne bâtissent pas de relations sociales différentes et peuvent même approfondir les divisions raciales et intra-classes (Federici, 2019).

La sociopolitique du commun considère d'abord le commun comme une activité politique (Lomazzi & Menard, 2018). Le commun relève de luttes, à la fois contre l'appropriation privée et la marchandisation, et aussi contre l'emprise des biens et services publics (Nicolas-Le Strat, 2014). Selon Pierre Sauvêtre, la sociologie du commun est une perspective intéressante pour analyser les pratiques sur le concept (Sauvêtre, 2018). Au lieu d'aborder la définition en premier lieu, elle analyse les différentes expériences théoriques ou pratiques qui peuvent être référencées comme commun, et voit comment ces expériences contribuent, enrichissent, déplacent ou transforment le concept, pour ensuite constater l'unité ou la pluralité, l'homogénéité ou l'hétérogénéité (Sauvêtre, 2018). C'est l'activité pratique dans laquelle les personnes le font qui rend les choses communes (Dardot & Laval, 2014; Nicolas-Le Strat, 2014). C'est donc ainsi qu'on peut différencier le commun, qui est l'activité pratique, des biens communs, qui sont les objets.

Au sein de la littérature scientifique, des projets de recherche s'intéressent à l'analyse des initiatives faisant référence à des communs, et tentent d'en visualiser toutes les sphères qu'ils englobent. Pour cela, Leïla Kebir et Frédéric Wallet proposent une grille d'analyse (Figure 4 dans la partie méthodologie) pour comprendre les communs récents et tirer un bilan (Kebir & Wallet, 2021).

La grille permet un croisement de plusieurs approches et se structure autour de l'approche territoriale. Elle consiste à analyser suivant trois dimensions (Kebir & Wallet, 2021):

- La dimension technique : quelle est l'initiative concrète du projet, quelles sont les ressources, les conditions techniques de la mise en œuvre.
- La dimension socio-institutionnelle : qui sont les acteurs impliqués, de quelle nature, quelles relations entre eux.
- La dimension territoriale : quelle est l'inscription spatio-temporelle de l'initiative ou du projet, quels liens se tissent, comment est-il ancré.

Cette lecture permet de mettre au jour les liens d'interdépendance et de comprendre comment l'initiative s'inscrit dans le territoire, et ses apports sur l'économie locale. Dans leur ouvrage, L.Kebir et F.Wallet élaborent une autre catégorisation qui permet de mieux percevoir le champ d'action qui découle du commun, ces catégories se regroupent au sein de la Matriochka des initiatives des communs (Kebir & Wallet, 2021, p. 52 à 54). Ils proposent trois niveaux qui permettent de classer les initiatives relevant des communs :

Niveau 1 : *Les common pool resources*

Gestion durable des ressources communes par les communautés concernées.

Il rassemble les *biens communs*, les *common pool resources*. Les communautés concernées mettent en place les règles pour gérer durablement les ressources de subsistances. Les règles sont définies à travers les faisceaux de droits partagés et distribués au sein de la communauté. Ce niveau fait essentiellement écho au travail d'Elinor Ostrom. Il s'agit de la gestion d'une ressource commune, sans entrer dans les détails, ce premier niveau est fondateur pour les différents types de communs.

Niveau 2 : Les communs

Ressource – communauté – règles : troisième voie, lutte contre les enclosures

Ce niveau fait référence aux communs urbains, il atténue l'aspect de rivalité et d'exclusion plus marquée au 1^{er} niveau. Il réunit un ensemble plus large de ressources communes, comparé au niveau précédent, plus restrictif, fortement axé sur la ressource. Ici le rôle de la communauté et des règles a une importance plus forte. Dans ce niveau, on peut considérer que plus la communauté est importante en nombre, plus le commun gagne en valeur, les effets de congestion ne se manifestent que tardivement, voire jamais. Toutefois, dans ce niveau, les règles sont moins précisées et les collectifs moins

structurés que le niveau 1. Il s'oriente essentiellement sur la réappropriation d'une ressource et d'un territoire de vie afin de lutter contre les enclosures et la privatisation.

Niveau 3 : Actions collectives et citoyennes pour le bien commun

Aspirations à un monde meilleur, mieux vivre ensemble

C'est le développement d'un bien ou d'un service collectif pour le bien de tous. La volonté d'aspirer à la mise en place de choses qui vont au-delà des intérêts individuels et de l'état. L'objectif de ce niveau est d'accéder à un mieux vivre ensemble et des solutions à des problèmes concrets. Les notions de ressource mobilisée, structure du collectif et règles sont moins en jeu que les précédents niveaux.

Suivant les initiatives retenues dans leur ouvrage, L.Kebir et F.Wallet les ont catégorisés en 11 domaines d'activité : agriculture urbaine, aménagement urbain, énergie, événementielle, financement et monnaies, habitat participatif, outils collaboratifs, plateformes, services de coworking, services et activités de proximité, spots. D'après leur classification, une épicerie peut se ranger dans les initiatives de services et d'activités de proximité, dont le collectif porte un idéal au-delà du commerce, avec la volonté par exemple de créer du lien social, animer le quartier, diffuser des pratiques durables, sensibiliser, et cela en fait un lieu d'expérience divers (Kebir & Wallet, 2021). Malgré les tentatives de classification, concernant les communs, leur définition n'est jamais figée, le modèle est unique à chaque communauté en fonction des particularités locales, à sa culture, au contexte (Dardot & Laval, 2014; Ostrom, 2012a).

Imbrication

La réussite d'un mode de gestion communautaire alternatif dépend de divers paramètres qui vont s'imbriquer les uns aux autres, à l'intérieur ou en marge du système actuel. Comme un levier de réinvention de la gouvernance urbaine, le commun dépend d'ensemble complexe de conditions socio-territoriales, avec un ancrage durable dans un réseau de synergies entre entités locales. Il dépend également de conditions économiques, diversité des ressources qui garantissent une multi-dépendance, des conditions politiques, de co-construction avec les acteurs institutionnels, et juridiques, qui représentent les cadres législatifs qui permettent d'encadrer le transfert de pouvoir. Ainsi qu'un jeu d'imbrications à l'échelle spatiale (Juan, 2019).

À l'issue des recherches disponibles via la revue de la littérature, il est possible de constater l'existence de différents niveaux de commun avec des objectifs divers et variés. Pour cela, il est question dans ce travail de s'intéresser à l'analyse d'un cas d'étude afin de le confronter aux éléments de définition préalablement évoqués dans la revue de la littérature et de comprendre comment l'épicerie locale et participative Le Vorace peut-elle être considérée comme un commun.

La revue de la littérature a permis de mettre en évidence l'apport de certains travaux qui ont fait évoluer de manière notable les définitions. En premier, les travaux d'Elinor Ostrom, qui ont permis de constater l'institutionnalisation des communs issus d'une ressource naturelle, matérielle, en gestion communautaire, constituant ainsi le cadre général d'existence des communs, qui permet la gestion durable d'une ressource. Ces communs que l'on peut considérer d'*ancestraux*, ou de *primo-communs* selon Étienne Le Roy (Le Roy, 2016). Ce sont aussi ces communs qui sont au plus proches de la définition originelle de David Bollier, c'est-à-dire, une ressource, des ressources et des protocoles de gouvernance. Puis, il y a aussi le concept des *néo-communs*, qui sont « une création originale de notre temps » (Le Roy, 2016, p. 622), qui laisse une place à la marchandisation, sans reproduire de manière classique les pratiques propriétairestes au risque d'être un *placebo* (Le Roy, 2016, p. 622). S'ensuit l'apport de Charlotte Hess sur les *nouveaux communs*, qui sont des ressources qui sont concernées par les enclosures modernes, notamment les privatisations des biens publics, des espaces publics devenus des espaces marchands. Cela peut concerner aussi des biens culturels, tous les espaces publics urbains, ou créer à la suite de nouvelles technologies avec notamment la diffusion d'internet, ils peuvent englober les *communs de la connaissance* et les *communs du numérique* (Hess, 2008). Les *communs urbains* sont les projets physiques qui se créent en réponse à une marchandisation ou privatisation de l'espace public ou d'un service en ville (Festa, 2016). L'association *Acqua Bene Comune Napoli* en est un exemple (Orsi, 2016) : à la suite de la privatisation de l'eau à Naples, afin d'en assurer l'accessibilité des prix pour les particuliers notamment, et l'entretien du réseau à long terme. C'est également le cas pour d'autres villes dans le monde comme en Amérique du Sud (Gouvello & Fournier, 2002), la municipalité à décider de gérer le réseau hydrique dont le contrôle est partagé avec la population (Orsi, 2016). Ils sont aussi les lieux qui permettent de profiter d'un environnement naturel gratuit comme les parcs, des lieux qui renforcent les relations sociales, cultiver son sentiment d'appartenance à une communauté et son identité propre, et de tous les équipements et services qui participent à la qualité de la vie urbaine (Iaione, 2012). Ces *communs urbains* actionnent une transition de

la gouvernance locale en instituant une politique locale du commun comme c'est le cas également à Barcelone (Sauvêtre, 2016) avec le soutien de la municipalité élue en 2015 qui tend vers un modèle de gouvernance urbaine avec une grande place pour le pouvoir citoyen dans la conception et mise en œuvre des politiques urbaines (Juan, 2019), ou encore l'exemple de l'*Ateneo Popular* qui est un centre culturel autogéré depuis 1977, considéré à la fois comme un *commun culturel* et un *commun urbain* avec la promotion de l'autonomie citoyenne, de la co-construction de l'action publique locale, associée d'un réseau de coopérations avec les autres entités associatives locales et une logique de réciprocité et de participation mutuelle aux processus décisionnels (Juan, 2019, p. 40). Des initiatives de jardins partagés, d'habitat participatif, d'énergie avec des centrales citoyennes peuvent aussi constituer des *communs urbains* (Kebir & Wallet, 2021). Ensuite le travail de Pierre Dardot et Christian Laval permet de différencier les différentes formes des communs, dont le commun au singulier, qui permet une alternative au néolibéralisme, un projet politique et d'émancipation. Le travail d'Adèle Renon permet de mettre en avant une analyse universelle des communs pour concevoir si l'activité est à considérer du paradigme des communs, et de mesurer sa vitalité. Celui de Leïla Kebir et de Frédéric Wallet permet une catégorisation des initiatives des communs et propose d'intégrer la dimension de la territorialité pour classifier ces communs.

Chapitre 2. Revue de la littérature : Commun, Économie Sociale et Solidaire (ESS), Alimentation

Partie 1 : Concepts du terrain de recherche

Les coopératives

Commun et coopérative ne sont pas inadéquats, toutefois, une coopérative ne garantit pas automatiquement qu'un commun existe à travers elle. Il me semble donc important de regarder la définition et le fonctionnement des coopératives afin de définir ce qui les rapproche, avant de préciser ce qui éloigne les deux termes.

« La coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement » (*Alliance Coopérative Internationale*, s. d.).

Le mouvement des coopératives apparaît après la révolution industrielle, d'abord sous forme d'associations de producteurs d'un même domaine, afin de regrouper et mettre en commun les

moyens de production, et d'en partager les bénéfices (Jeannet, 2018), ce sont les coopératives de production. Par la suite d'autres types de coopératives apparaîtront comme les coopératives d'usagers, dont les membres bénéficient d'un service fourni par la coopérative, ou bien aussi les coopératives d'entreprises, dont les membres sont des entreprises qui se regroupent pour profiter de services et de biens communs (Swaton & De Poorter, 2015).

L'alliance coopérative internationale, créée en 1895, définit sept principes pour l'identité coopérative (Swaton & De Poorter, 2015) :

- L'adhésion volontaire et ouverte à tous
- Le pouvoir démocratique exercé par les membres
- La participation économique des membres
- L'Autonomie et l'indépendance
- L'éducation, la formation et l'information
- La coopération entre les coopératives
- L'engagement envers la communauté

Les valeurs qui se développent au sein d'une coopérative sont la prise en charge et la responsabilité personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. L'adhésion à la coopérative implique aux adhérents d'approuver une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité et l'altruisme (Coriat, 2018). La coopérative est le groupement de personnes qui partagent des moyens qui permettent de développer des activités, ou l'exercice d'une activité naissante en commun (Coriat, 2018), dont ils poursuivent des buts communs : économiques, sociaux, éducatifs (Swaton, 2021), ce sont les mêmes personnes qui coopèrent dans l'action au sein de la coopérative et produisent la pensée coopérative, c'est la recherche-action coopérative (Coriat, 2018). La particularité des coopératives est que les coopérateurs sont à la fois clients et participants (Swaton, 2021). Selon Coriat, les coopératives sont à considérer comme des communs de par leur nature (Coriat, 2018). Cependant, à travers la littérature, il est mentionné de « dégénérescence » des coopératives qui dissocient le statut juridique de l'entité de la manière dont l'activité est menée (Jeannet, 2018).

Les coopératives sont porteuses de valeurs qui se rapprochent de celles des communs. Il y a l'entraide, la responsabilité personnelle, la démocratie, l'égalité, l'équité, la solidarité, l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme (Jeannet, 2018). Les modèles coopératifs permettent à ses membres de se réapproprier la gestion du bien utilisé (Jeannet, 2018).

Malgré cela, certaines coopératives ne respectent pas l'entièreté de ces valeurs, la taille de la structure joue un rôle important, lorsque celle-ci s'agrandit de plus en plus et que l'intérêt économique prône sur le reste (Jeannet, 2018), notamment soumis aux pressions extérieures avec la concurrence et le marché. Certaines coopératives peuvent perdre leur identité : le terme de « dégénérescence », introduit par Meister (Meister, 1989) permet d'en rendre compte (Jeannet, 2018). Selon lui, deux aspects sont à souligner, la transformation de la coopérative en entreprise capitaliste classique, et le second, c'est la perte du fonctionnement démocratique (Jeannet, 2018). Le statut juridique ne permet pas de garantir le respect des valeurs coopératives (Jeannet, 2018) de manière durable, celles-ci peuvent évoluer au cours de temps. Le point seul que les coopératives sont à considérer comme un commun n'est pas suffisant, car la communauté peut dévier des valeurs et objectifs qu'elle s'était fixée, autrement dit, même si celle-ci reste un bien partagé, le sens de la mission commune n'est pas protégé et garanti.

Par ailleurs, Marx n'aimait pas les coopératives, car elles n'ont pas le but d'abolir le capitalisme (Swaton, 2021), ce sont des entreprises avec du capital privé, une différence existe entre les coopérateur·rice·x·s et les autres personnes qui fréquentent la coopérative, il y a des rapports de domination. Marx n'était pas non plus pour la répartition du profit sous la forme d'une ristourne, considérant ceci comme un avantage supplémentaire accordé aux coopérateur·rice·x·s vis-à-vis des autres personnes (Swaton, 2021).

Également, s'ajoute un noyau dur de principes et valeurs coopératifs afin de renforcer et compléter la liste précédente (Swaton, 2021) :

- La libre adhésion
- La gestion démocratique
- La primauté de la personne sur le capital
- L'autonomie par rapport à l'état et aux pouvoirs publics avec une mixité des ressources privées et publiques

Les coopératives permettent la naissance des circuits courts (Swaton, 2021), ce qui vient aider à une démarche plus écologique de type ESS. Sous certaines conditions, les communs peuvent donc s'apparenter à des coopératives, liées à des pratiques de l'économie sociale et solidaire. Ces deux modèles, coopératif et ESS, peuvent être à considérer comme des modèles productifs de commun.

Les coopératives peuvent faire partie de l'économie sociale et solidaire au vu de leur statut juridique (Jeannet, 2018) et de certains de leurs objectifs. L'ESS a longtemps regroupé des types d'organismes différents tels que les fondations, les coopératives, les associations et les mutuelles, leur finalité étant sociale (Jeannet, 2018). Dans les années 1990, il y a une remise en cause de la définition de l'ESS pour faire face aux entreprises sociales qui correspondent aux valeurs de l'ESS, mais qui n'en ont pas le statut juridique pour en faire partie, et les organismes qui dérivent de leur valeur, dont le profit devient un de leur objectif majeur (Jeannet, 2018). Les valeurs correspondantes de l'ESS sont l'inscription d'une entité dans un modèle économique qui ne cherche pas la rentabilité maximale qui vient aux dépens de l'être humain et de son environnement, les organismes doivent être fortement ancrés localement et adopter des pratiques démocratiques et participatives (Jeannet, 2018). L'ESS s'inscrit dans un projet qui est vaste (Swaton, 2021). Pour comprendre l'arrivée de l'ESS, il faut reprendre le contexte de l'époque. Les années 1980 posent des problèmes concernant la montée du chômage, des inégalités, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Après la période des 30 glorieuses, il est difficile de venir en aide à toutes ces dimensions (Swaton, 2021). L'ESS tente de mélanger plusieurs dimensions afin de tenter une résolution de ces crises. L'ESS intègre des dimensions du pilier social de la durabilité (Jeannet, 2018), elle se présente comme une 3^e voie, elle a des enjeux politiques, sociaux et économiques réels (Swaton, 2015). L'ESS et l'écologie politique sont basées sur des représentations similaires du rapport de l'homme à son environnement (Swaton, 2015), dont la démocratie au sein des entreprises de l'ESS est une force : le principe délibératif est l'essence même de l'ESS (Swaton, 2021), élaborer les normes et règles communes en confrontant les points de vue, par la délibération. Le projet de l'ESS est de donner du pouvoir, un libre arbitre au consommateur afin qu'il devienne aussi acteur (Swaton, 2021). L'ESS est un projet éthique et politique (Swaton, 2021).

L'ancrage dans le territoire permet de relier l'ESS à son environnement, les défis environnementaux doivent être pensés sous les dynamiques sociales et économiques qui prennent forme au cœur des territoires (Jeannet, 2018), les solutions émergent de façon concrète au niveau local (Swaton, 2015). L'ESS relève d'une éthique déontologique, les intentions et les processus sont plus importants que les résultats. À l'inverse d'une éthique téléologique, particulièrement conséquentialiste, dont les résultats sont prioritaires (Swaton, 2015). Ce sont surtout les processus et les intentions qui comptent : autonomie du sujet via le processus de délibération, promouvoir la participation et les principes démocratiques (Swaton,

2021). La pensée écologique qui s'inscrit dans le pluralisme ontologique peut se retrouver dans une optique théorique déontologique sous une forme d'éthique de la discussion, qui peut permettre de défendre des idées politiques rigoureuses de protection de l'environnement, de façon morale (Swaton, 2015). L'ESS tente de sortir du libéralisme (Swaton, 2021), plusieurs notions permettent de comprendre pourquoi certain·e·x·s auteur·e·x·s suggèrent que les communs sont une partie intégrante des coopératives et de l'ESS. Toutefois cela suggère de rester prudent et de préciser les valeurs et objectifs misent en place réellement, pour aller au-delà des définitions. Si des valeurs de l'ESS se retrouvent avec celle des communs, la définition plus profonde du commun qui est adoptée dans ce travail implique que toutes les organisations de l'ESS ne peuvent se retrouver dans le commun, car comme énoncé précédemment, si l'ESS se retrouve au sein des coopératives, celles-ci ne cherchent pas à abolir le capitalisme ou le marché. Si l'ESS et le mouvement coopératif sont tous deux des voies alternatives et au-delà de l'état et du marché, il est difficile de les concevoir d'office dans le principe du commun qui révèle un système plus radical d'alternative d'organisation à notre modèle sociétal actuel. En d'autres mots, les coopératives et l'ESS peuvent exister et cohabiter avec le système actuel, et constituent des formes locales, or le message du commun est plus profond et cherche une organisation globale différente. Même si les coopératives et l'ESS peuvent faire partie d'un système de commun qui serait global, comme un gouvernement du commun, ce n'est pas suffisant pour remettre plus profondément en question le système actuel, le commun ne peut donc pas simplement se résumer aux coopératives et à l'ESS. Toutefois, ces deux modes de gestion ne sont pas à écarter, et peuvent faire l'objet de participation à la transition envers une société du commun, car les buts et objectifs ne sont pas en confrontation, mais ils sont inscrits dans les mêmes législations et juridictions du système actuel et restent à un niveau local.

D'une diversité de l'ESS vers une diversité de commun

Lorsque l'on étudie le cadre de l'ESS apparaît le *Triangle de Pestoff*. En catégorisant les projets appartenant à l'ESS, celui-ci montre qu'il existe différents niveaux d'engagement au sein de l'ESS. Ce triangle est à retrouver en figure 5 dans la partie méthodologie de ce travail. Le cœur de ce triangle représente la quintessence de l'ESS, *pure et parfaite*. Cette classification est un début de réflexion pour différencier les initiatives de l'ESS aux initiatives du *commun* ; ainsi que pour classifier les différents *commun* qui existent dans la société et qui coexistent au travers des coopératives et de l'ESS. Pour plus de précisions sur le placement des initiatives sur la Matriochka, un découpage vertical, ou oblique de celle-ci pourrait être approprié, dans la même pensée que le *Triangle de Pestoff* (Figure 5) pour l'ESS. En offrant une classification plus fine

des entreprises ou collectifs qui s'identifient comme appartenant à l'ESS, il permet de différencier les initiatives qui correspondent réellement à la quintessence de l'ESS de celles qui l'utilisent dans une finalité différente. Dans le cas du *commun*, il faudrait une analyse plus grande des initiatives sur celui-ci avec un découpage par les notions d'ancrage territorial, mobilité du projet, répliquabilité du projet, hétérogénéité de la communauté, des acteur·rice·x·s, dimension et diffusion large ou locale des valeurs, présence ou absence du projet politique, etc. Ce concept permettrait de classer plus finement et plus clairement les communs observés.

L'alimentation en profondeur

Le cas d'étude de ce travail est une coopérative qui propose des produits du quotidien et alimentaires. Afin d'entrevoir l'impact de la coopérative sur son environnement, certains éléments de base sont nécessaires pour contextualiser l'analyse.

Alimentation politique

L'historien Warren Belasco relie la contre-culture avec le concept de la contre-cuisine, ces dernières s'étant simultanément développées dans les années 1970 (Belasco, 1999 et Belasco, 2007 dans (Ouahab, 2019). Dans ses travaux, il écrit que le mouvement des hippies des années 1960 s'est emparé de la question alimentaire, pour amener à une contre-cuisine, qu'il définit comme une cuisine politique radicale et environnementaliste. Il montre que de nouvelles méthodes en cuisine nécessitent des techniques utilisant davantage de main d'œuvre, de couleurs, de textures diversifiées, et des modes de consommation plus spontanés. L'idéologie de ces nouvelles pratiques est le refus du consumérisme, une volonté du faire soi-même, et la conciliation entre consommation personnelle et préservation de l'environnement. La contre-cuisine rejette l'approche moderniste et utilitariste de la nutrition, et met l'accent sur les aspects sociaux, gustatifs et esthétiques de l'alimentation. Il s'agissait de trouver des infrastructures économiques alternatives pour produire, distribuer et consommer autrement (Ouahab, 2019). Ainsi, l'alimentation peut constituer une alternative au modèle dominant.

Pratiques agricoles

Par ailleurs, la modernisation agricole a construit de vastes systèmes sociotechniques qui ont conduit à l'individualisation des exploitations agricoles, à l'autonomie entrepreneuriale, au le marché des intrants et au machinisme agricole (Allaire, 2013). Les politiques d'accompagnement à la modernisation agricole encouragent l'investissement, la concentration, la spécialisation, et la professionnalisation (Allaire, 2013). La privatisation des terres est considérée comme essentielle pour la modernisation agricole (Orsi, 2015). L'ouvrage *Les*

Propriétés collectives face aux attaques libérales (1750 – 1914) montre que dès 1750, en Europe occidentale et en Amérique latine les processus de division des communaux débutent (Orsi, 2015).

L'alimentation en chiffres

La production alimentaire a un impact non négligeable sur l'environnement. La révolution agricole qui a soutenu le développement de grandes surfaces agricoles et du machinisme a entraîné également la destruction des haies, des bocages et de la biodiversité qui les abritaient (Griffon, 2013). L'agriculture industrielle appauvrit les sols qui n'absorbent plus l'eau et provoque des inondations et des pertes de sol. Cette agriculture a également réduit fortement la capacité de captation en dioxyde de carbone des sols, ainsi que la disparition de zones humides, qui permettent également la captation de quantités importantes de dioxyde de carbone. L'érosion des sols est également un sujet sérieux, car la couche d'humus utile pour l'agriculture disparaît. Il est estimé que celle-ci aura complètement disparu d'ici la fin du siècle. L'érosion hydrique en Europe entraîne la perte de 2,46 tonnes de terre par hectare par an, alors qu'elle n'en forme que 1,4 tonne de terre par hectare par an (Solagro, 2016, p. 18). Notre régime alimentaire n'est pas sans conséquence également, et le choix de nos achats conforte des pratiques agricoles destructrices pour notre environnement. En Suisse, selon une étude de 2015 commandés par *l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires*, la consommation moyenne par habitant est de 111g de viande/jour, contre 35g de viande/jour pour les recommandations nutritionnelles. En moyenne, cela équivaut à une consommation de viande de 40kg/an/habitant·e alors que pour respecter les Accords de Paris, cette proportion doit passer à 16 kg/an/habitant·e, selon l'étude *Moins, mais mieux* de Greenpeace en 2018 (*Alimentation durable - UNIL*, s. d.). À noter qu'en Europe, environ 75% des surfaces agricoles sont destinées à la production pour l'alimentation animale, et jusqu'à 80% en France (Billen et al., 2021, p. 841). De plus, le gaspillage alimentaire représente environ 30 à 40% de la production mondiale (Eat Lancet, 2020). L'élevage est à l'origine directement ou indirectement de près de 90% des émissions de gaz à effet de serre liés à l'agriculture en France, occupe 85% des terres agricoles et concurrence fortement l'alimentation humaine en consommant environ 60% des céréales non exportées (The Shift Project, 2020, p. 214).

En moyenne, l'empreinte surface de l'assiette actuelle est de 3 950 m² par habitant·e. En comparaison, pour un régime qui favorise davantage les produits végétaux, l'empreinte surface est estimée à 1 700 m² (Solagro, 2016 dans *the The Shift Project*, 2020, p. 217). La libération de surfaces agricoles peut permettre de favoriser des modèles agricoles plus viables et

respectueux des limites planétaires. Cela peut aussi permettre d'accroître la protection environnementale, ce qui serait bénéfique à la biodiversité et le climat, et permettrait d'atteindre les objectifs climatiques. En Suisse, la part des exploitations agricoles pratiquant une agriculture biologique est faible, représentant environ 15% des exploitations totales (Office fédéral de la Statistique, 2021), et 17% des terres utilisées.

Il y a aussi certaines exploitations avec d'autres labels suisses que le label bio, qui peuvent être considérées comme utilisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Toutefois, l'agriculture conventionnelle reste majoritaire sur les surfaces agricoles. De plus, les produits importés ont un fort impact environnemental et social.

Distributeurs alimentaires

La Suisse représente un contexte intéressant pour la mise en place de magasin coopératif. La ressource immatérielle à promouvoir est parfois floue, car, la frontière du commun comme proposée par la définition originelle dans les ouvrages d'E.Ostrom n'est pas évidente à interpréter pour une ressource immatérielle. Toutefois, il est à noter que l'offre de distribution alimentaire en Suisse est dominée par deux distributeurs, Coop et Migros représentant environ 70% du marché du commerce de détail en Suisse (Département Fédéral des affaires étrangères, 2017). Leur offre de produits issus de l'agriculture biologique représente aussi une grande part de ce marché (Paolpi, 2020; Veya, 2007) : près de 45% pour Coop, et près de 33% pour Migros en 2017 (*Bulletin du marché bio - DEFR - OFAG*, 2018). Le duopole, bien qu'historique, est surprenant dans une doctrine de marché actuel de libre concurrence, où les monopoles et duopoles ne sont pas les bien-aimés du système. Un autre fait particulièrement intéressant est que ces deux enseignes sont également des coopératives, mais dans un tout autre contexte. En effet, elles s'insèrent bien plus dans schéma entrepreneurial classique que dans celui d'une entreprise qui cherche à bousculer les codes du système. Dans ce contexte, on peut dire que l'accès à l'alimentation n'est pas un choix, mais une capacité, car avec deux enseignes qui dominent le marché de la grande distribution et du bio, l'accès au choix de la nourriture est restreint. Même si les deux enseignes proposent des denrées à des prix bas, il est difficile d'avoir une diversité de produits locaux et de vérifier la provenance de chaque produit.

Une ressource imbriquée

La façon de produire l'alimentation a un impact non négligeable sur l'environnement, et la superficie cultivée représente un potentiel suffisamment important pour considérer la production comme stratégique dans les plans de lutte contre le réchauffement climatique et de

préservation de la biodiversité. Puisque l'organisation sociétale ne permet pas facilement de se réappropriier les sources de production, le choix de consommation peut être la clé d'une transformation de la production, et place ainsi notre alimentation au cœur d'un débat politique. Dans le cadre de l'épicerie étudiée dans ce travail, l'alimentation est consciemment politique, car elle se trouve politisée sur les thèmes et initiatives relevant de l'alimentation et de l'agriculture. Finalement les denrées alimentaires peuvent représenter des biens rivaux dont il faut assurer la ressource dans le temps pour assurer la sécurité alimentaire, de même que la production alimentaire peut contribuer à la préservation de l'environnement et de la santé humaine. Ici c'est l'entrecroisement de ces différentes sphères qui peuvent constituer le commun à préserver. La réappropriation de l'alimentation est un sujet qui peut prendre place au sein des recherches sur les nouveaux communs.

La première partie de ce travail a soulevé la définition des communs et le concept des *nouveaux communs*, qui regroupent une large catégorie d'initiatives ou de projets. Ces *nouveaux communs* apportent une dimension protestataire, qu'il s'agisse d'un complément à un manquement de l'aménagement urbain ou d'un lieu contestataire, ces communs rassemblent une communauté et une structure de gouvernance. Toutefois la portée de leur message peut être différente, la portée de leur action et aussi le niveau de contestation peut varier d'un commun à un autre. Ces *nouveaux communs* peuvent être la voie d'un projet politique alternatif au capitalisme et la façon de faire société, ou bien un lieu isolé de parole. La contestation est différente en fonction du projet et de sa communauté, et peut s'installer en réponse aux enclosures des ressources et des moyens de production. L'analyse d'un commun se fait par différents aspects : la ressource, sa communauté, sa structure, sa territorialité et sa portée politique sont toutes des dimensions à prendre en compte.

La méthodologie présentée ci-dessous tente de rassembler tous ces aspects ainsi que les explications des moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Partie 2 : Méthodologie

Cadre conceptuel de l'analyse

Afin d'analyser les communs dans leur complexité et leur entièreté, ce travail de mémoire utilise une-grille d'analyse qui tente de rendre compte de toutes les dimensions d'une initiative, dans ce cas le projet Le Vorace, afin de voir si celle-ci correspond à la définition concertée dans la partie précédente ; et si cette initiative peut être améliorée afin de garantir sa

durabilité. L'analyse proposée tente de passer en revue les différentes parties de l'initiative ainsi que son impact et ses interactions avec l'extérieur.

Par la suite, en complément de la grille d'analyse, l'explication des moyens de mise en œuvre préconisés conformément à la philosophie des communs analysée en première partie, autrement dit, ce que l'on peut s'attendre d'un commun au vu de la définition élaborée en première partie, va permettre d'attribuer un état à l'indicateur observé. En conclusion de la grille d'analyse, l'initiative sera classifiée et placée sur la Matriochka (Figure 2) proposée par Kebir et Wallet dans leur ouvrage (Kebir & Wallet, 2021, p. 52). Cette classification constitue un point de départ pour différencier les projets relevant des communs, en attendant des futures recherches sur le sujet.

La grille d'analyse reprend d'abord le travail d'Adèle Renon effectuée dans le cadre de son analyse de la Zone à Défendre (ZAD) de Notre-Dame-Des-Landes (NDDL) (Renon, 2020, p. 57), via les *Design Principles* d'Elinor Ostrom qui permettent d'assurer la durabilité dans le temps d'un commun (Figure 3). Les réflexions de cette première partie de la grille sont parfois modifiées afin de s'adapter aux réalités des *nouveaux communs*, mais sa structure et son déroulement sont conservés. À la suite de cela nous utiliserons la grille d'analyse créée par Leïla Kebir et Frédéric Wallet à la suite de leur investigation portant sur des initiatives relevant des communs (Figure 4). Ils proposent en supplément la dimension du territoire qui regroupe l'approche et la gouvernance territoriale (Kebir & Wallet, 2021, p. 24). En plus de ces deux travaux, je tente d'apporter l'aspect transformateur de l'initiative, avec comme but d'observer si le projet induit une diffusion du changement de paradigme. L'aspect transformateur sera notamment révélé à l'issue du *focus group* explicité par la suite.

Ainsi, cette analyse du projet du Vorace tente de démontrer pourquoi la structure dépasse le champ de l'ESS, le champ du coopérativisme, et s'apparente à un commun proche de la définition de Dardot et Laval comme étant un principe porteur d'un message politique alternatif au néolibéralisme, qui donne un sens à un projet d'émancipation, d'autonomie locale et d'une vision globalisante (Allaire, 2019, p. 13; Dardot & Laval, 2014), et correspondant aux 8 principes définis par Ostrom. Cette recherche cherche donc à percevoir les frontières et champs d'action du projet. L'analyse par la grille permet de voir si l'initiative caractérisée comme un commun correspond en tout point aux *Design Principles* qui assure la stabilité et pérennité d'un projet communautaire. L'apport du travail de Kebir et Wallet permet de rendre compte de toutes les interactions que le commun peut partager avec le territoire environnant, d'identifier le projet sous différents angles et dans sa complexité, mais aussi de tenter de mesurer l'aspect

transformateur de l'initiative pour observer si le commun est en marge du système, s'intègre, ou complète le système actuel.

En résumé l'analyse permet de :

- (1) Vérifier si l'initiative correspond aux *Design Principles*
- (2) Identifier les dimensions territoriales, socioculturelles et socio-institutionnelles pour intégrer et visualiser la complexité du projet dans son environnement, et son rayonnement dans la société
- (3) Déterminer l'aspect transformateur du commun
- (4) Placer l'initiative sur la Matriochka

Les différentes catégories de la grille d'analyse se trouvent dans la dernière rubrique de la section consacrée à la méthodologie.

Pour chaque dimension, des conclusions ad hoc sont formulées, partant de la fin de l'analyse vers le début, afin d'avoir une vision d'ensemble de tous les aspects étudiés, et afin d'éviter les répétitions, chaque partie se complétant. La grille d'analyse s'effectue donc par une double lecture, une première de haut en bas ce qui permet de valider les prérequis d'un commun au fur et à mesure, chaque dimension autorisant à poursuivre vers les autres aspects de l'analyse. Puis une lecture de la fin vers le début, afin de justifier, regrouper et étayer chacune des dimensions observées, donnant ainsi un résumé et une compréhension des faits observés.

Aspect Transformateur

Avant de continuer, il me semble nécessaire de définir ce que j'entends par aspect transformateur. Ici le sens de la transformation sociale retenue est celui d'une personne qui change de perspective quant au rapport de faire société, d'interagir avec les autres, à imaginer une nouvelle approche au monde à l'issue de l'adhésion au projet. Suite au *focus group*, je tente de déterminer si le projet du Vorace, l'épicerie étudiée, est transformateur, c'est-à-dire si l'initiative offre une capacité à s'émanciper individuellement, si les rapports entretenus au sein du projet permettent aux individus de changer, de s'adapter et d'acquérir de nouvelles compétences sociales utiles pour une société renouvelée, si le projet actionne une conversion ontologique nécessaire au changement (Roy-Rivard, 2022). Il n'existe malheureusement pas de consensus sur l'aspect transformateur au sein de la littérature scientifique, néanmoins une sélection de quelques extraits permettent de s'accorder qu'une transformation sociétale consiste en un bouleversement multi-niveau des structures en place.

La définition de la transformation n'est pas unanime, cependant, plusieurs définitions permettent d'en constituer un aspect. La transformation consiste en des changements de grande échelle et à différents niveaux, et elle interagit entre l'humain et le système biophysique (Hölscher et al., 2018). Ces changements profonds doivent déstabiliser les relations de pouvoir (Newell, 2021), changer les politiques et actionner des changements structurels au sens large (Scoones et al., 2015). La transformation doit permettre des alignements politiques plus diversifiés, émergents et indisciplinés, axés sur les innovations sociales, tout en remettant en cause les structures en place (Stirling, 2014). La transformation implique des changements radicaux et systémiques dans les valeurs et croyances profondément ancrées, dans les modèles de comportement social et les régimes de gouvernance et de gestion, et ceci à tous les niveaux de la société (Temper et al., 2018).

O'Brien, 2018, identifie plusieurs points de leviers pour actionner un changement des systèmes en se basant sur le travail de Donella Meadows qui analyse 12 points de leviers pour actionner le changement (Meadows, 1999), et leurs relations avec les trois sphères de la transformation : pratique, politique et personnelle (O'Brien, 2018). Dans la sphère personnelle, il est question de changement de paradigme, nécessaire à la transformation. Il en est également sujet au sein de la pratique du commun. Si l'analyse de notre cas d'étude sur le Vorace permet effectivement de confirmer que l'initiative est transformatrice, alors celle-ci pourra aussi donc être considérée comme étant un lieu de contre-culture convivialiste, à travers l'approche du convivialisme d'Illich. Ici il s'agit de la définition d'un lieu libérateur pour organiser son activité économique où chaque personne peut se doter des ressources intérieures et collectives d'autonomisation ; c'est un lieu qui prend ses débuts au sein de la société industrielle-capitaliste actuelle afin d'expérimenter des modes de vie alternatifs de façon équilibrée pour chacune des personnes du lieu (Arnsperger, 2021).

Avec ce pêle-mêle de définition sur la transformation, il est possible d'identifier, avec les éléments vus précédemment lors de la revue de littérature, que le commun s'inscrit dans une volonté de transformation, et qu'il façonne les communautés. L'enjeu est désormais de déterminer si l'aspect transformateur est présent au sein de projet relevant du commun, et de trouver comment l'identifier et l'analyser.

Questions de recherche

La question qui m'anime est de savoir si être membre au sein de la coopérative du Vorace se rapproche d'une expérience de commun, à travers la cocréation et l'ambition de

créer quelque chose de nouveau, ou bien n'est-ce qu'une pratique qui cherche à rendre plus acceptable l'économie au sein du paradigme dominant. Est-ce que cela constitue une véritable alternative durable ? À première vue, les personnes agissent naturellement sans se préoccuper du potentiel caractère commun de leur action au sein de cette épicerie.

Le modèle de l'épicerie locale et participative Le Vorace peut-il être considéré comme un *commun* ?

Sous questions de recherche

- (1) Dans quelle mesure peut-on considérer que la structure et gouvernance du Vorace fait partie de la notion des *communs* ?
- (2) Dans quelle mesure les pratiques, valeurs et objectifs exercés au Vorace s'accordent avec celles des *communs* ?
- (3) Est-ce que le Vorace constitue une alternative durable, ou au contraire, ne serait-il qu'un *néo-commun placebo* ?

Hypothèses

Hypothèse 1 : La structure de la gouvernance du Vorace correspond à la gouvernance des *communs*

Hypothèse 2 : Les pratiques exercées au Vorace (prises de décisions, gestion du magasin, soulèvement de questions éthiques) s'approchent de la conception de *commun*.

Hypothèse 3 : Les idéaux au Vorace créent un imaginaire commun qui classe la coopérative dans la notion de *commun*, et l'inscrit dans un paradigme alternatif.

Partie 3 : Méthode de recherche

Observation Participante

Pour parvenir à mes fins, j'applique la méthode de l'observation participante qui consiste en une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets. Le chercheur est immergé personnellement dans la vie du projet et partage les expériences (Lapassade, 2002). Le chercheur participe à la vie collective. Cependant, dans ma posture, en tant que chercheur-observateur, je ne me suis pas laissé porter par la situation, mais j'ai pris part à certains aspects de la vie du projet. Par conséquent, mon dispositif de recherche est d'allier sur le terrain l'observation, qui doit impliquer une certaine distance, et la participation, qui induit une immersion dans le projet observé. Il est aussi important de noter qu'à mon arrivée

dans le projet en août 2020, mon but n'était pas de faire de cette expérience un travail académique, ce qui peut conclure à ce que mon rôle soit qualifié de *participant complet*, c'est-à-dire que mes activités d'observation sont totalement cachées et n'ont jamais été officiellement révélés à la communauté observée (Gold, 1958; Junker, 1960; Lapassade, 2002). Mon engagement et mes observations initiales m'étaient personnels, et mes réflexions qui découlaient du projet étaient partagées avec mon entourage ; celles-ci servent désormais à la production de ce travail. L'observation participante permet de saisir de l'intérieur l'activité des personnes et leur vision du monde (Lapassade, 2002). Mon identité a permis de rejoindre facilement la communauté, mon âge étant similaire à celui des personnes membres du projet, de même que mes orientations et valeurs politiques. Ma méthode de recherche peut finalement être qualifiée d'*observation participante complète par opportunité* (Adler & Adler, 1987; Lapassade, 2002). Plus précisément encore, ma posture est celle de *l'observateur participant interne*, dont le chercheur a d'abord été partie prenante du projet, et qu'il exerce toujours une fonction dedans (Boumard, 1989; Lapassade, 2002). La durée de mon observation active pour la constitution de cette analyse a été effectuée pendant environ deux années consécutives, à partir de septembre 2020, quand j'intègre plusieurs organes de la coopérative, jusqu'au mois de mars 2022, moment où je commence à prendre du recul sur mes activités associatives.

Position du chercheur

En tant qu'acteur du projet, et au vu de mes liens tissés avec les différentes personnes au Vorace, mon rôle tout au long de ce travail est de prendre une certaine distance sur ma perception du projet afin de ne pas l'idéaliser. Mon analyse porte sur une analyse factuelle et les écrits formels trouvés sur le drive de la coopérative, mais également des situations observées et ressenties. Pour ces dernières, je prends le soin de noter qu'elles sont les fruits de mes réflexions personnelles. Elles pourraient probablement être en adéquation avec d'autres membres de la coopérative de façon informelle, mais celles-ci doivent être appréhendées avec une certaine humilité et un certain recul de la part du lecteur. Ces informations restent cependant primordiales, car elles permettent de souligner la philosophie de l'expérience communautaire partagée par ma propre expérience, mais aussi à rendre-compte certains aspects de la vie communautaire, de mes ressentis personnelles que je ne peux expliquer scientifiquement par manque de connaissances académiques approfondies en psychologie ou sociologie de la personne. Je m'adonne tout au long du travail à ne pas me soumettre à un certain romantisme, comme souligné dans la première partie de ce travail, je relate les faits en toute conscience personnelle que ma motivation à ce que le projet soit un succès durable puisse

altérer ma vision de la réalité. Je vais m'efforcer d'analyser le projet du Vorace de façon désintéressée. Je reste toutefois convaincu que la narration des faits, la situation actuelle, et l'expérience vécue permettent de montrer toute l'envergure du projet, ainsi que l'envers du décor, non visible par une personne externe.

Depuis plusieurs mois, un retrait certain de mon engagement dans les activités bénévoles m'a été nécessaire afin de trouver un équilibre émotionnel pour écrire ce travail. Ce retrait me permet d'avoir suffisamment de recul pour observer le projet sans être influencé par mes émotions et mes idéaux du moment. Les informations qui ne sont pas disponibles du fait de ma non-participation à la vie active des activités du projet m'ont été transmises par les personnes participantes afin de relater des chiffres et des faits précieux pour analyser l'aspect territorial environnant. Pour le reste, j'ai trouvé les informations nécessaires dans les archives qui consignent les réunions formelles et prises de décisions, le nombre de personnes présentes, la méthode de prise de décision, les différents thèmes et sujets abordés, ainsi que les problèmes rencontrés et la manière de les résoudre.

Je me suis rendu compte que bien avant d'avoir l'ambition de réaliser un travail sur ce projet, je me plaçais moi-même dans la situation d'observateur participant. Ma volonté de comprendre les interactions et motivations liées à la réalisation de ce projet, ma curiosité, ma volonté de m'investir et de trouver des solutions et alternatives aux problèmes de fonds rencontrés me permettent de m'adonner à cette tâche. Toutefois, je regrette de ne pas avoir réalisé un journal de bord qui m'aurait permis de me rendre compte de ma perception du projet à son début afin de marquer mon évolution personnelle au sein de ce projet et de mon intégration. Ma vision lorsque j'ai rejoint le projet est inéluctablement différente de celle que j'ai maintenant, étant donné qu'à l'époque je ne connaissais personne de cette communauté, ni les valeurs culturelles, ni les traditions ou l'expérience vécue de cette localité, de cette région, voire du pays.

Focus group

La méthode du *focus group* est utilisée pour compléter mon analyse qui s'appuie sur la documentation interne et mon expérience vécue. Cette méthode d'entretien permet de confronter les résultats de mon analyse du Vorace concernant notamment la portée politique et sa diffusion, et aussi la notion de transformation sociale. Ce *focus group* peut permettre également d'établir la philosophie de la communauté et de voir si celle-ci correspond à la réalité constatée, ou si celle-ci est finalement absente du terrain étudié.

Le *focus group* me semble adapté, car il permet d'observer s'il y a des points d'accord ou de divergence dans la représentation du Vorace et de son paradigme, et de discuter de sujet particulier (Kitzinger et al., 2004). Le groupe de discussion peut être composé de 6 à 8 personnes et durer environ une heure, laissant ainsi entre 5 et 10 minutes par personne pour s'exprimer au total. Il sera constitué de 4 à 6 thèmes pour que chaque personne puisse avoir plusieurs minutes pour formuler leurs idées, un peu moins de 1'30 minutes pour chaque personne par thème pour un groupe de 6 personnes et 6 thèmes à aborder, ce qui est peu. C'est pour cela qu'un nombre de personnes et de thèmes plus restreint peut permettre une plus grande liberté de discussion, d'autant plus que les personnes sélectionnées dans mon groupe de discussion ont un savoir commun, celui de la création du projet, ainsi que des connaissances sur les thèmes abordés, en plus d'une homogénéité en matière de pensées politiques et culturelles. Une explication de la démarche et des notions abordées leur sont communiquées en avance pour gagner en efficacité et en compréhension le jour de la discussion. Ces personnes se connaissent déjà ce qui permettra de ne pas à avoir à briser la glace, et de garantir une certaine sécurité affective lors de la discussion. À la suite de cet exercice, je ne prétends pas analyser la dynamique conversationnelle ni comportementale, mais plutôt le contenu des discussions et des conclusions. Le groupe est ici considéré comme une entité, les personnes se connaissent et travaillent ensemble (Baribeau & Germain, 2010) sur le projet, les échanges peuvent amener à coconstruire la représentation sociale (Baribeau & Germain, 2010), et percevoir les idées au sein d'un contexte social précis, en invitant aux outils de conversations informelles, les mêmes que ceux utilisés lors de discussion entre collègues, entre amis, au bar, les conversations de café ou d'autres lieux de convivialité (Kitzinger et al., 2004).

Le groupe de discussion prend place à la fin de mon analyse afin de ne pas interagir avec mes observations et conclusions de l'analyse. Ce groupe de discussion peut en partie être réutilisé pour des recherches sur d'autres initiatives, mais il est ici pensé uniquement pour le projet du Vorace, à l'inverse de la grille d'analyse qui s'efforce d'être adaptée pour les différents *nouveaux communs*, et ainsi permettre de comparer et classifier différents *commun* sur une même base d'indicateur.

La réalisation du *focus group* est décrite dans le Chapitre 3 sous Analyse du *focus group*. Il a été effectué avec 4 personnes qui n'ont pas souhaité être anonymes.

Détail de la grille d'analyse

La grille d'analyse est divisée en plusieurs niveaux. Chaque niveau aborde différentes catégories, divisées en indicateurs qui vont permettre l'établissement de l'état de « santé » de la catégorie. Il s'agit de regarder l'adéquation du projet analysé avec la « santé » attendue de la philosophie du commun qui permet de rendre compte de la fiabilité et de la porter du projet. La grille est constituée de 5 dimensions : politique, matérielle et technique, socioculturelle et socio-institutionnelle, territoriale, paradigme.

- **Dimension politique** : elle cherche à analyser le mode de gouvernance en place par la communauté, pour cela l'observation des principes d'horizontalité et d'autogouvernance permettent de visualiser la pérennité et l'adaptabilité du commun (Renon, 2020, p. 56). Les catégories choisies sont le système de gouvernance et la démocratie directe.
- **Dimension matérielle et technique** : C'est la dimension environnementale et économique qui est englobée ensemble, l'idée est d'observer le rapport à la ressource mis en place à travers le mode de gestion. Les catégories observées sont le rapport à la ressource, le statut juridique qui encadre la ressource, suivi de la dimension technique dont l'étude est les caractéristiques de l'initiative avec la forme concrète que prend le commun, les ressources mobilisées et les conditions techniques, puis les attributs de celui-ci avec les aspects d'exclusion ou de rivalité de la ressource et du collectif. Enfin, l'équité, l'accès et l'usage de la ressource sont analysés.
- **Dimension socio-institutionnelle et socioculturelle** : la dimension socio-institutionnelle englobe la communauté et tente de découvrir la nature de celle-ci, les observations se portent donc sur les acteur·rice·x·s, les origines de la communauté, et les relations qu'il·elle·x·s entretiennent. Pour la dimension socioculturelle, les catégories sont les normes culturelles de la communauté, l'accessibilité au collectif et à la ressource, l'autonomisation du collectif et l'autonomisation de l'individu.
- **Dimension territoriale** : elle tente d'observer dans quel cadre le commun s'est installé, quelle est sa relation avec son environnement et son rayonnement. Pour cela, les catégories sont la dimension et la temporalité du commun, ainsi que le réseau qui l'entoure.
- **Le paradigme** : cette dimension cherche à étudier la capacité transformatrice du projet et sa mise en place. Pour cela la réflexion et la diffusion vont permettre de rendre compte si un paradigme est existant et utilisé.

Pour mesurer si le projet étudié est porteur des principes du commun, la grille d'analyse est divisée en 5 dimensions afin d'étudier les différents aspects soulevés au sein de la littérature et des travaux de Renon et de Kebir et Wallet. Les explications suivantes sont les résultats attendus des indicateurs correspondant aux principes et à la philosophie du *commun* tel que perçu par la littérature. Ces explications vont permettre de confirmer plus clairement si le projet est porteur des principes, s'il vient les enrichir, ou si les indicateurs indiquent que ce projet ne permet pas d'associer certaines catégories ou certaines dimensions aux expériences du *commun*, ou bien encore, d'identifier les points de vulnérabilités. En complément, les travaux d'Ostrom, Cornu et al. servent d'appui pour les indicateurs (Cornu et al., 2021, p. 2590; Ostrom, 2012b, p. 20, 2015, p. 93-94 ; 100-101)

POLITIQUE

Systeme de gouvernance

Composition du système de gouvernance : le système de gouvernance doit être clairement défini, composé des utilisateur·rice·x·s de la ressource et la gouvernance doit être accessible. La gouvernance doit avoir la possibilité d'être polycentrique, c'est-à-dire qu'il existe différents centres de prise de décision, différents organes qui peuvent entreprendre des ajustements mutuels en ordonnant la relation des uns et des autres où chacun agit indépendamment. La gouvernance est décentralisée.

Modalité de création et de modification des règles : les membres du projet doivent pouvoir participer à la création et aux modifications des règles.

Dispositif de résolutions des conflits : Un dispositif de résolution des conflits est mis en place et est accessible aux différents acteurs du projet.

Dispositif de contrôle et de sanction : l'usage et le respect des règles sont contrôlés et des sanctions prévues le cas échéant.

Degré d'autogouvernance de la communauté : La gouvernance est déterminée indépendamment des acteur·rice·x·s extérieur·e·x·s, et le système de gouvernance est reconnu des autorités extérieures.

Démocratie directe

Degré de décentralisation du processus décisionnel : La communauté et ses individus ont accès aux processus de décisions.

Principe de décision : Les décisions sont prises démocratiquement ou par consensus et une personne a le droit à 1 voix.

MATÉRIELLE et TECHNIQUE

Rapport à la ressource

Connaissance de la ressource : Les frontières de la ressource doivent être clairement définies, et du temps doit être dédié à la compréhension et l'évolution de celle-ci.

Usage et transformation de la ressource : Les usages de la ressource sont identifiés, ainsi que les techniques et pratiques utilisées pour son utilisation.

Finalité de l'usage de la ressource : L'usage de la ressource a une finalité clairement identifiée.

Statut juridique

Régime de propriété de la ressource : La propriété doit être partagée et reconnue.

Reconnaissance des droits d'usages : les droits pour l'usage de la ressource sont reconnus par les membres, et sont protégés par le système judiciaire.

Caractéristiques

Le concret de l'initiative : L'aspect concret de l'initiative est clair et relativement perceptible.

Ressources : Les ressources nécessaires à l'élaboration du projet sont connues et mobilisables, ce qui permet d'avoir une vision claire des besoins et des acquis.

Conditions techniques : Les barrières à l'expansion du projet sont identifiées, ce qui permet de réfléchir à des solutions.

Équité

Accessibilité : La question d'accès à la ressource est identifiée et décidée par les membres.

Modalités de distribution de la ressource et de ses produits : Les résultats et produits de la ressource sont récoltés pour servir les besoins de la ressource, être réinvestis. Ils ne font pas l'objet d'une redistribution monétaire au sein des membres.

SOCIO-CULTURELLE et SOCIO-INSTITUTIONNELLE

Normes culturelles de la communauté

Rapport à la nature : les participant·e·x·s au projet ont un rapport à la nature et à leur environnement proche particulier. Tout du moins, ils n'ont pas une approche utilitariste, mais au moins une approche biocentrique, il·elle·x·s accordent une valeur à la nature.

Valeurs de la communauté : les membres de la communauté ont des valeurs communes observables et identifiables. Les interactions sociales sont équilibrées entre les membres.

Communauté

Acteur·rice·x·s impliqué·e·x·s : Le projet n'est pas fermé sur lui-même, mais il a un rayonnement avec d'autres acteur·rice·x·s qui sont impliqué·e·x·s directement ou indirectement. Ces acteur·rice·x·s sont identifiables, et peuvent dans certains cas permettre la résilience du projet.

Origines de la communauté : La communauté ou une partie de celle-ci s'est fondée avant le début de l'initiative. Ceci permet la constitution d'un projet fort et stable avec un groupe d'individu constitué au départ.

Relations : Des relations fréquentes sont importantes pour la vitalité du commun. Les relations doivent être horizontales, exemptes de hiérarchie.

Accessibilité

Effet d'exclusion ou de rivalité de la communauté : Le commun doit être inclusif et non concurrentiel, accessible sans condition complexe ou déraisonnable d'accès ou de prix à l'entrée.

Effet d'exclusion ou de rivalité de la ressource : La ressource ne doit pas empêcher d'autres ressources ou projets d'exister, et ne pas nuire.

Autonomisation collective

Propriété et accessibilité des moyens de production : Les moyens de production sont partagés et accessibles à tous·te·x·s, ils sont disponibles pour tous·te·x·s et n'ont pas de propriétaire.

Transmission des savoirs et savoir-faire : L'accès à la connaissance n'est pas entravé, celle-ci est partagée et transmise à tous les membres qui le désirent.

Autonomisation individuelle

Propriété et accessibilité des moyens de production : Tous les membres peuvent utiliser tous les moyens de production qui leurs sont nécessaires et disponibles.

Transmission des savoirs et savoir-faire : Tous les membres ont la possibilité de recevoir les connaissances nécessaires pour parvenir à leur besoin au sein du projet.

Rapport au travail : Les membres reçoivent sous une quelconque forme le fruit de leur travail, en échange de leur travail. Il ne s'agit pas d'une récompense, ni d'un don monétaire, mais d'un échange qui ne peut se contenter d'une satisfaction. Ceci afin de différencier la participation des membres de la communauté du travail bénévole qui est complètement gratuit avec rien en retour, sans cadeau, ni de défraiement ni davantage en nature. Recevoir de leur travail peut également permettre de pérenniser la participation. Ce résultat peut aussi prendre une forme immatérielle ou être un retour sous forme d'un ressenti. Toutefois, un retour de travail accompli sous une forme de besoin de subsistance reste une des choses les plus proches des *communs ancestraux*.

TERRITORIALITÉ

Dimension et Temporalité

Spatialité : Le projet doit avoir une spatialité définie, et ainsi permettre d'identifier l'échelle du projet et de regarder sa fiabilité en fonction de sa taille et des moyens mis en œuvre.

Temporalité : Le projet doit avoir une durée dans le temps long, et une fréquence régulière pour exister durablement.

Réseau

Relations : L'initiative doit être ouverte aux autres personnes de la société civile, être connue, et entretenir des relations régulières afin de continuer d'exister et d'assurer le renouvellement de ses membres. Les relations avec le reste de la société doivent être bonnes, ne pas être menacées, et le projet doit éventuellement avoir des soutiens extérieurs.

Ancrage : Un projet ancré va permettre de constituer une place forte pour une communauté permanente ou régulière, et solide. Aussi, le projet sera adapté à son environnement social alentour. Un projet avec un endroit physique stable permet d'aller plus loin dans les réflexions et actions, il permet de ne pas se préoccuper sans cesse de la prochaine destination. L'ancrage constitue un élément important pour la communauté, cela constitue un repère et une identité

qui peut apporter convivialité, être créateur d'idées, et de connaître toujours de plus en plus son environnement social humain et son environnement naturel.

PARADIGME

Réflexion

Remise en question : Le projet interroge un ou plusieurs aspects de la société et il tente d'apporter une amélioration.

Régularité : La remise en question est régulièrement présente au sein du collectif lors de discussion ou de prise de décision, et les discussions sont suffisamment longues et développées pour permettre aux propositions d'émerger et de se construire.

Proposition : L'initiative propose une ou des solutions aux problèmes sociétaux relevés et les moyens de mise en œuvre.

Diffusion

Visibilité interne : Le projet politique ou la remise en question est accessible et visible au sein du collectif.

Visibilité externe : La notion politique de l'initiative est visible et accessible aux personnes extérieures.

Promotion : Le paradigme politique du projet est diffusé lors d'événements, ou est partie prenante lors de sujets d'actualités ou de périodes de votations.



Figure 2 Matriochka des initiatives relevant des communs. (Kebir et Wallet, 2021, p.52)

Variables	Indicateurs	Réflexions
POLITIQUE		
Système de gouvernance	Composition du système de gouvernance	Comment est composé le système de gouvernance et de qui? Est-ce qu'il y a des organes particuliers? Combien de personnes? Des règles d'adhésion?
	Modalité de création et de modification des règles	Qui participe à la création et à la modification des règles de gouvernance? Les règles sont-elles adaptées aux besoins de la communauté et de la ressource?
	Dispositif de résolutions des conflits	Comment sont abordés et gérés les conflits?
	Dispositif de contrôle et de sanction	Existe-t-il des systèmes de contrôle des accès et usages de la ressource et des comportements des individus? Existe-t-il un système de sanction gradué pour y répondre?
	Degré d'autogouvernance de la communauté	Le système de gouvernance est-il déterminé par la communauté elle-même? En indépendance? Ce système est-il reconnu par des autorités extérieures?
Démocratie directe	Degré de décentralisation du processus décisionnel	Dans quelle mesure est-ce que la communauté et les individus qui la composent sont intégrés au processus décisionnel?
	Principe de décision	Comment sont prises les décisions et par qui? À la majorité? Par vote? Par consensus?
MATÉRIELLE		
Rapport à la ressource	Connaissance de la ressource	Est-ce que la ressource est clairement définie? Est-ce que du temps est dédié à comprendre la ressource, ses dynamiques naturelles de renouvellement, son imbrication au sein d'un écosystème plus large?
	Usage et transformation de la ressource	Quels sont les usages reliés à la ressource et quelles sont les techniques et pratiques utilisées pour prélever, transformer la ressource?
	Finalité de l'usage de la ressource	La ressource et les produits issus de la ressource servent quelle finalité? L'accumulation de profit? La vente de proximité? Les besoins de la communauté? Est-ce qu'une valeur marchande est attribuée à la ressource?
Statut juridique	Régime de propriété de la ressource	Est-ce que la ressource dépend d'un régime de propriété privée? De propriété publique? À qui appartient-elle?
	Reconnaissance des droits d'usages	Est-ce que les usages liés à la ressource sont reconnus et protégés par la communauté elle-même? Par le système judiciaire?
Équité	Accessibilité	Qui a accès à la ressource? Qui détermine les accès?
	Modalités de distribution de la ressource et de ses produits	Comment la ressource ou les produits de la ressource sont-ils échangés? Partagés? Redistribués?
SOCIO-CULTURELLE		
Normes culturelles de la communauté	Rapports à la nature	Quels rapports la communauté et les individus entretiennent-ils avec leur environnement, leur territoire, les espaces naturels qui les entourent?
	Valeurs de la communauté	Quelles sont les valeurs partagées au sein de la communauté, qui guident les interactions sociales?
Autonomisation collective	Propriété et accessibilité des moyens de production	Qui possède les moyens de production nécessaires à l'usage de la ressource? Est-ce que ceux-ci sont accessibles à d'autres et sous quelles conditions?
	Transmission des savoirs et savoir-faire	Existe-t-il des procédures d'apprentissage, de partage des connaissances et des savoir-faire? Qui y a accès?
Autonomisation individuelle	Propriété et accessibilité des moyens de production	Dans quelle mesure l'individu a-t-il accès et usage des moyens de production?
	Transmission des savoirs et savoir-faire	L'individu est-il en possession des savoirs et savoir-faire nécessaires pour subvenir à ses besoins
	Rapport au travail	Quelle est la finalité du travail? L'obtention d'un salaire? L'intégration et l'utilité sociale? Est-ce que le travailleur dispose des moyens de production? Est-ce qu'il dispose du fruit de son travail?

Figure 3 Grille d'analyse de la ZAD NDDL (Renon, 2020, p.57)

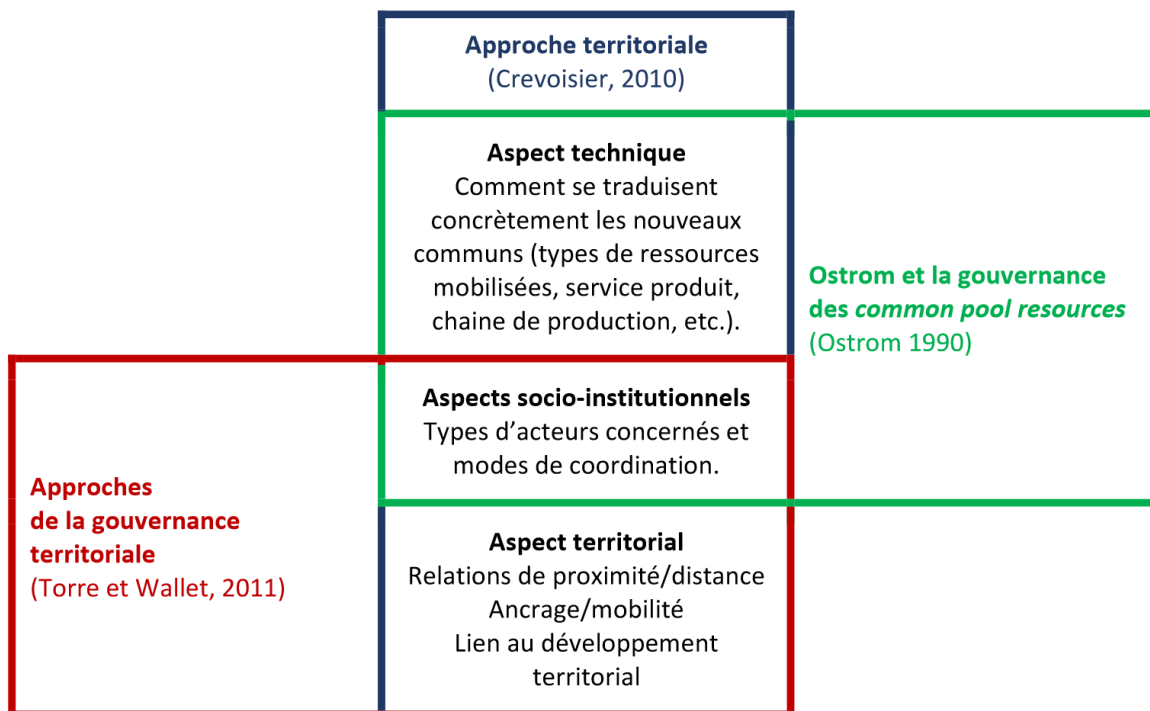
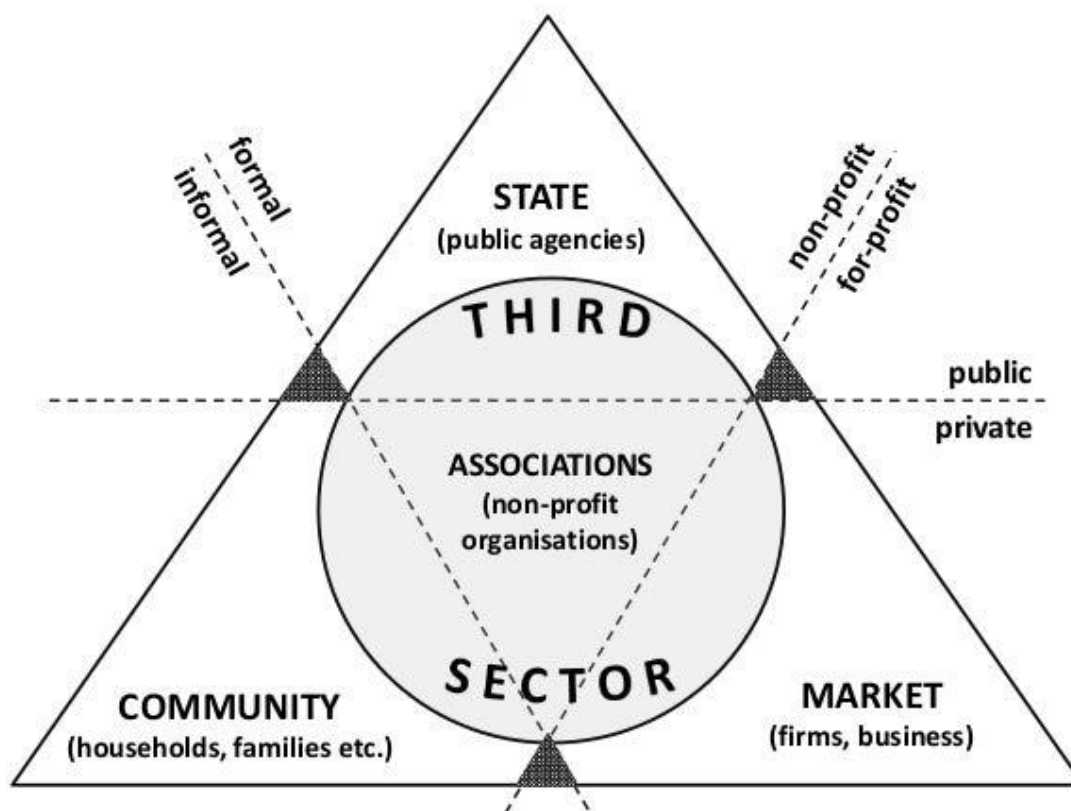


Figure 4 Grille d'analyse et fondements théoriques (Kebir et Wallet, 2021, p.24)



Avelino & Wittmayer 2014, Based on Evers & Laville 2004, Pestoff 1992

Figure 5 Triangle de Pestoff (TRANSIT Project, 2015)

Catégories	Indicateurs	Moyens de mise en œuvre
POLITIQUE		
Système de gouvernance	Composition du système de gouvernance	Quel est le système de gouvernance ? Comment est-il composé ? Qui sont les personnes qui constituent le système de gouvernance ? Quels sont les organes particuliers ? Quel est le nombre de personnes du système de gouvernance ? Quelles sont les règles d'adhésions ?
	Modalité de création et de modification des règles	Comment sont créées et modifiées les règles de gouvernance ? Comment les règles sont-elles adaptées aux besoins de la communauté et de la ressource ?
	Dispositif de résolutions des conflits	Une gestion des conflits est-elle prévue ?
	Dispositif de contrôle et de sanction	Quels sont les systèmes de contrôle des accès et usages de la ressource ? Quel est le système de contrôle des individus ? Est-ce qu'un système de sanction graduée existe ?
	Degré d'autogouvernance de la communauté	Comment est déterminé le système de gouvernance, et est-il déterminé en indépendance ? Ce système est-il reconnu des autorités extérieures ?
Démocratie directe	Degré de décentralisation du processus décisionnel	Est-ce que la communauté et les individus qui la composent sont intégrés au processus décisionnel ?
	Principe de décision	Quelle est la méthode de prise de décision ?

MATÉRIELLE et TECHNIQUE		
Rapport à la ressource	Connaissance de la ressource	La ressource est-elle clairement définie ? Est-ce que du temps est dédié à comprendre la ressource, ses dynamiques, son imbrication au sein d'un système plus large ?
	Usage et transformation de la ressource	Quels sont les usages reliés à la ressource et quelles sont les techniques et pratiques utilisées ?
	Finalité de l'usage de la ressource	Quelle finalité sert la ressource et les produits issus de celle-ci ?
Statut juridique	Régime de propriété de la ressource	Quel est le régime de propriété de la ressource ?
	Reconnaissance des droits d'usages	Les usages liés à la ressource sont-ils reconnus et protégés par la communauté ? Et par le système judiciaire ?
Caractéristiques	Le concret de l'initiative	En quoi consiste concrètement l'initiative ou le projet ?
	Ressources	Quelles sont les ressources matérielles ou immatérielles qu'il mobilise ?
	Conditions techniques	Quelles sont les conditions techniques de sa mise en œuvre ?
Équité	Accessibilité	Qui accède à la ressource ? Et qui détermine les accès ?
	Modalités de distribution de la ressource et de ses produits	Comment sont répartis les produits de la ressource ?

SOCIOCULTURELLE et SOCIO-INSTITUTIONNELLE		
Normes culturelles de la communauté	Rapport à la nature	Quels sont les rapports de la communauté et des individus avec leur environnement, le territoire, les espaces naturels qui les entourent ? Quelle posture éthique ?
	Valeurs de la communauté	Quelles sont les valeurs partagées au sein de la communauté, qui guident les interactions sociales ?
Communauté	Acteur·rice·x·s impliqué·e·x·s	Qui sont les acteur·rice·x·s impliqué·e·x·s dans le projet ? Quelle est la nature des acteur·rice·x·s ? Leurs catégories socio-pro ? Combien sont-il·elle·x·s ? De quelle nature sont-il·elle·x·s ?
	Origines de la communauté	La communauté était-elle existante avant le début de l'initiative ?
	Relations	Quelle est la fréquence des relations ? Il y a-t-il une hiérarchie des relations ?
Accessibilité	Effet d'exclusion ou de rivalité de la communauté	La communauté a-t-elle un effet d'exclusion ou de rivalité ? Quelles sont les conditions d'accès à la ressource ? Est-ce accessible ?
	Effet d'exclusion ou de rivalité de la ressource	La ressource a-t-elle un effet d'exclusion ou de rivalité ?
Autonomisation collective	Propriété et accessibilité des moyens de production	Qui possède les moyens de production nécessaires à l'usage de la ressource ? Est-ce que ceux-ci sont accessibles à d'autres et sous quelles conditions ?
	Transmission des savoirs et savoir-faire	Existe-t-il des procédures d'apprentissage, de partage des connaissances et des savoir-faire ? Qui y a accès ?
Autonomisation individuelle	Propriété et accessibilité des moyens de production	L'individu a-t-il l'accès et l'usage des moyens de production ?
	Transmission des savoirs et savoir-faire	Les personnes ont-elles possession des savoirs et savoir-faire nécessaires pour subvenir à leurs besoins ?
	Rapport au travail	Qu'obtiennent les personnes qui travaillent ?

TERRITORIALITÉ		
Dimension et Temporalité	Spatialité	Quelle est la dimension spatiale du projet ? Son échelle ?
	Temporalité	Quelle est la fréquence du projet ? Sa durée dans le temps ?
Réseau	Relations	Quels liens se tissent à proximité et à distance ? Quelles sont les relations entretenues avec les différents projets ou acteur·rice·x·s aux alentours ?
	Ancrage	Le projet est-il ancré à un endroit, ou est-il mobile ?

PARADIGME		
Réflexion	Remise en question	Quels aspects de l'organisation de la société le projet remet-il en question ?
	Régularité	La remise en question est-elle présente et régulière au sein du collectif ?
	Proposition	Existe-t-il des réflexions qui proposent des solutions aux problèmes sociétaux ou environnementaux relevés ?
Diffusion	Visibilité interne	La remise en question est-elle visible et accessible au sein du collectif ?
	Visibilité externe	La remise en question est-elle visible depuis l'extérieur ?
	Promotion	La portée politique du projet est-elle diffusée activement ?

Figure 6 Présentation de la grille d'analyse

Recueillement des informations

Ayant rejoint l'épicerie quelques mois après la création officielle de l'association qui a permis de créer la société coopérative, j'ai pu assister et comprendre les étapes de construction, ainsi qu'analyser les motivations et les dynamiques de l'action collective. J'ai pu observer la co-construction du magasin, entièrement fait par les bénévoles à partir d'août 2020, jusqu'à l'ouverture du magasin en janvier 2021 dans les locaux actuels du magasin, au sein du bâtiment Vortex, ainsi que la construction de la gouvernance en simultanée lors de réunions plénières également dans les locaux du magasin, parfois dans les locaux universitaires, puis en visioconférence lors de l'arrêt des cours en présentiel dû à la pandémie. La construction du magasin a représenté un point essentiel dans l'organisation de la gouvernance actuelle de l'épicerie, une quinzaine de personnes étaient présentes chaque semaine pour dessiner et construire les meubles à partir de matériaux de récupération, d'apporter leurs mains-d'œuvre, leurs outils, et leurs idées à propos de la gouvernance lors des réunions de fin de journée. Le lieu a permis de créer un espace de vie essentiel à la naissance de la coopérative sous sa forme actuelle. Cet espace de vie s'est transformé, et avec l'ouverture du magasin, le groupe de construction a éclaté, ce qui a changé la dynamique de groupe au fur et à mesure des semaines qui suivent l'ouverture. Par ailleurs j'ai retrouvé la même dynamique dans d'autres associations présentes sur le campus, le Vorace n'est pas la seule entité où des dynamiques se rapprochent des définitions du *commun*. Toutefois, l'épicerie représente un lieu physique, le potentiel de mise en commun est plus important en ce lieu.

J'ai posé de nombreuses questions au moment de la création de l'épicerie pour connaître et comprendre les détails et dynamiques depuis l'origine du projet. J'ai pu assister à la co-construction et évolution du lieu, je fus membre de la commission Gestion, Finance, et Denrées. Désormais, je me consacre exclusivement à la commission denrées et producteur·rice·x·s, effectue mes 3 heures mensuelles, participe à quelques réunions dans la mesure du possible, et essaye de garder un lien permanent avec les activités et actualités qui s'y passent via notamment les réseaux de communication. Les personnes que j'ai croisées en mes débuts étaient des personnes que je pouvais voir à d'autres événements aux messages alternatifs et non *mainstream*, constituant une petite sphère sociale, une sorte de petite bulle dans l'immense bulle que constitue la société. Aujourd'hui ces cercles ont évolué et ce sont agrandis, les membres du Vorace sont d'avantage diversifiés. L'effectif est passé de 20 personnes au début, puis à 40 à l'ouverture, pour atteindre aujourd'hui 80 personnes enregistrées à la coopérative. Même si en réalité, il n'y a pas 80 personnes qui effectuent

leur shift, certaines personnes se sont désintéressées, par manque de temps ou d'envie, ou éloignement du campus. Il est estimé qu'il y a environ 60 personnes qui effectuent leur shift, et que pour avoir une égalité de temps de shift pour tous·t·e·x·s, il faudrait 120 personnes.

Chapitre 3 : Le terrain d'analyse

Présentation du cas d'étude

Afin de garder une certaine clarté pour l'analyse, et dans le souci d'être le plus complet possible, avant de se consacrer à la partie analytique au moyen de la grille, je me permets de préciser quelques éléments de présentation en amont de celle-ci afin de concevoir la globalité du projet et de sa constitution.

Certains articles traitent des communs coopératifs, mais peu traitent d'une coopérative alimentaire en profondeur, bien que celles-ci soient en effet énoncé comme de potentiels communs. De plus, peu d'articles traitent de ces *nouveaux communs* en Suisse Romande, pourtant 11 de ces magasins coopératifs sont référencés sur Wikipédia, et la liste est non exhaustive (« Liste des supermarchés coopératifs », 2022). L'épicerie Le Vorace, à Chavanne-près-Renens peut constituer un exemple de ces *nouveaux communs*. Son système de gouvernance coopératif, et son modèle participatif, ainsi que ces valeurs se rapprochent de la démarche de la coopérative de l'ESS, et peuvent faire entrer l'épicerie dans le modèle des *nouveaux communs*, ou des *communs urbains*. S'il n'est pas aisé d'en donner une définition exacte à ce stade, le contexte et les valeurs qui l'animent, son objectif, ainsi que son histoire et son organisation interne, laisse à penser que l'épicerie s'approche de la définition récente du *commun*. En effet, pensé à la base comme un écovillage au sein des deux campus, UNIL et EPFL, l'épicerie devait être un maillon concentré autour d'autres projets, se voulant être un lieu d'expérimentation à ciel ouvert, le tout chapeauté par une association, LaMoViDa, Laboratoires de Modes de Vie Durable et Alternatifs. Un écohomeau sur le campus de l'Unil, présenté au concours Durabilis en 2018. Basé sur un modèle de design en permaculture, le village devait ériger diverses structures avec un atelier, des habitations, entourées de parcelles cultivables, dont une foodcoop intégrée au projet. La création et la rénovation auraient permis d'accueillir entre 30 et 40 personnes en colocation dans diverses cohabitations, construites dans des bâtiments passifs, bioclimatiques. Finalement le projet n'a pas pris place, mais certains membres ont gardé l'idée de l'épicerie qui ont emmené à la création du Vorace. Pendant la construction du bâtiment Vortex, qui remplace d'ancien champ et jardins communautaires, et qui accueille désormais plus de 941

chambres à coucher pour les étudiant·e·x·s, il a été proposé qu'une épicerie prenne place dans les parties locatives du rez-de-chaussée, aux côtés d'un coiffeur, divers bureaux, une salle polyvalente, une crèche, des espaces associatifs, un café-restaurant. La localisation de l'épicerie au sein de l'Université de Lausanne, au Vortex, à la frontière de l'UNIL et de l'EPFL, la place dans un contexte particulier qui mérite de s'y intéresser. En effet, la coopérative existe au côté des autres commerces *mainstream* de ce bâtiment. La majorité de ses membres sont des personnes de la communauté UNIL ou EPFL qui ont majoritairement un attrait pour des questions environnementales et d'alternatifs de vie. Ce sont des personnes avec un niveau d'éducation « supérieur », et dont la nature de leur travail ou de leurs études permet d'adapter leur emploi du temps pour effectuer les 3 heures de shift mensuel obligatoire. Les campus sont en périphérie de la ville, à la sortie de Lausanne. La majorité des terrains du campus sont sur les villes d'Ecublens, Chavannes-près-Renens, Saint-Sulpice, toujours en périphérie. Les campus totalisent 2,2 km de large avec environ 30 000 étudiants et 9 600 collaborateurs. Les campus sont sur un ancien projet d'aéroport, refusait par les habitants locaux à l'époque. Les personnes membres de la coopérative ont probablement aussi une capacité et un contexte social qui leur permettent d'adhérer, de prendre part, de participer à ces projets collaboratifs.

Sa création fut initiée par des personnes du Master en Fondements et Pratiques de la Durabilité de l'UNIL, ce qui laisse à penser que plusieurs des problématiques issues de la société actuelle, vue dans le master interdisciplinaire, ont pu être réfléchies et pensées dans le sens d'approfondir, et de construire le projet comme une alternative au système actuel, avec les valeurs de l'ESS, mais également dans la façon de cocréer et de coorganiser en pensant un modèle qui se veut en rupture avec la société actuelle. Bien que peut aisé, la coopérative est à considérer comme un système qui s'emboîte dans l'actuel. Le Vorace s'inscrit dans un contexte où il a pu bénéficier d'aides extérieures pour sa création, le plaçant dans un sous-système, ou un comme un *commun hybride*³ (Bollier, 2014, p. 142). À noter toutefois que le magasin est ouvert à tous·t·e·x·s, même aux personnes non-membres, ce qui vient complexifier l'organisation, mais également sa définition. La plupart des magasins coopératifs ne sont qu'accessibles aux seuls membres.

Outre l'épicerie, le Vorace inspire à un modèle qui va au-delà de l'épicerie, bio, vrac et local, en inspirant à la diffusion de normes et valeurs via les conversations informelles, les réunions, les expositions, les événements conviviaux et musicaux, également à la marge du

³ Selon Bollier, tous les communs sont des hybrides, car ils ne peuvent fonctionner isolés. Ils dépendent, dans certaines mesures, de l'État ou des marchés.

monde *mainstream*. Les membres organisent aussi des événements externes, en coopération avec d'autres entités du campus et des villes alentour pour fédérer ou diffuser la parole commune de la coopérative. Le Vorace n'a pas de présidence ou de gérants, il n'y a aucune hiérarchie ni d'employé·e·x·s, mis à part une hiérarchie des connaissances. Il se constitue autour de personnes bénévoles qui apportent leur part à l'édifice en fonction des connaissances et spécialités de chacun·e.

A son origine il a été pensé sous forme de 9 commissions (figure 7) : administration, contreparties, finances, événements, denrées et producteur·rice·x·s, communication, déco, aménagements et mobiliers, gestion, réunies autour du cercle de coordination. Celui-ci n'est pas une commission ou une réunion en soi, et n'a pas de membres définis. C'est au sein du cercle de coordination qu'interviennent les réunions liées aux questions internes de l'épicerie en lien avec les différentes commissions. Pour cela, deux types de réunions étaient prévues à l'origine : les assemblées de commissions et les réunions décisionnelles. Les premières étaient destinées à faire un retour de chaque commission afin d'avoir des éléments informatifs sur l'actualité de chacune, de garder une vue d'ensemble. Les secondes concernent les prises de décisions globales dont une commission ne pourrait prendre la légitimité, et sont prévues à chaque fois que nécessaire. Finalement, ces deux aspects n'ont jamais pris lieu, à la place, une réunion mensuelle permet d'aborder les sujets d'actualités et de prendre des décisions, ou de demander l'opinion des autres membres sur le groupe général de la messagerie instantanée *Télégram* le cas échéant. Cette perte du cercle de coordination, pour des raisons probablement de temps personnel à consacrer à la coopérative, peut constituer une faiblesse pour les réflexions générales sur la coopérative, sur les objectifs et valeurs à diffuser, et présente un risque pour ses membres de se consacrer uniquement à des aspects techniques de la gestion du magasin plutôt qu'à la diffusion de valeurs. La plupart des commissions se sont essouffées, ou plutôt l'investissement personnel bénévole s'est ajusté à l'ouverture de la coopérative le 04 janvier 2021, ainsi que la reprise de la vie normale après la pandémie de covid 19, ce qui a engendré des ajustements en termes d'investissement personnel possible à fournir, en plus des 3 h de shift par mois. Désormais, les différentes tâches ajoutées au fonctionnement général de la coopérative se font avec des groupes ad hoc spécialement conçus pour l'occasion. C'est pour cela que la coopérative est en constante transformation au gré des personnes qui la composent et de leurs motivations. C'est une coévolution permanente. Seule la commission Denrées et Producteur·rice·x·s est restée permanente sous sa forme actuelle depuis la création de la coopérative. Elle constitue un pilier du fonctionnement de l'épicerie, elle interagit avec de nombreuses autres charges des

anciennes commissions. Pour la plupart des membres de cette commission, le travail à fournir est quasi hebdomadaire, d'où peut être une raison aussi de sa survie à plus long terme. Le travail à fournir et les interactions sont plus conséquents et fréquents, il est alors plus difficile de se détacher de cette commission et de ses objectifs que dans les autres commissions qui se sont essouffées.

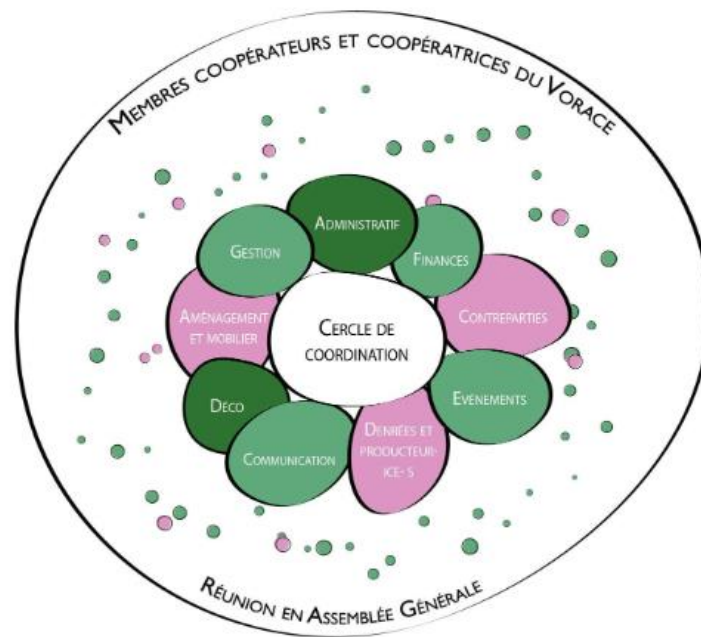


Figure 7 Organisation interne du Vorace

La commission Denrées s'occupe de chercher des produits qui peuvent être vendus à l'épicerie. Lorsqu'un produit est sélectionné, les personnes de la commission recherchent des producteur·rice·x·s, analysent leur méthode de production, ainsi que leurs valeurs dans leur démarche de production, et les motivations personnelles. Si celles-ci correspondent à celle de la coopérative, l'acceptation du produit est décidée collectivement. Aussi, la recherche de produits abordables économiquement est également devenue une mission de l'équipe des produits, afin de proposer une épicerie avec des produits bons, respectueux de l'environnement, et de nécessité ; et non uniquement des produits de niches. Ainsi, il n'est pas rare de trouver plusieurs producteur·rice·x·s de pâtes, céréales ou riz au magasin, car généralement, les producteur·rice·x·s locaux sont dans une gamme de prix trop élevée pour des budgets restreints, alors que des producteur·rice·x·s de région ou pays voisins permettent des prix plus raisonnables. Parfois le label bio n'est pas présent, mais la démarche du·de la producteur·rice·x est bio ou quasiment biologique, les membres décident alors ensemble de vendre ces produits ou non. De plus, certains aliments ne peuvent être produits en Suisse, ou leur production ne peut pas correspondre aux exigences éthiques de la coopérative. Pour ces

produits, un sondage est envoyé à tous les membres de la coopérative, et ces derniers décident ensemble de la place de ce produit ou non dans l'épicerie. C'est une sorte de votation informelle. Si la place le permet, ces produits des pays voisins sont plutôt mis en rayon sur un meuble dédié spécifiquement à ce genre de produits, ainsi les personnes qui achètent ne sont pas trompées et peuvent faire leur choix en toute conscience. Mais la disposition du magasin ne permet pas de le faire systématiquement, alors pour garder une bonne visibilité et faciliter les achats, certains produits sont tout de même mis aux côtés des produits régionaux. Dans tous les cas, sur chaque étiquette est inscrite la provenance du produit en toute transparence.

Il est important de noter que la coopérative fait partie d'un système plus global, changer les habitudes alimentaires et d'achats est difficile. La grande majorité des habitants du Vortex continuent probablement de faire leur course dans les supermarchés traditionnels, avec les mêmes produits toute l'année et à la même place, afin de gagner du temps lors de l'achat. Cette raison reste marquée dans l'esprit des membres du magasin qui essayent d'arranger les produits au mieux pour leur procurer de la visibilité, et pour que les personnes externes à la coopérative puissent faire leurs achats plus facilement.

Éléments d'analyse externe

À partir des documents internes disponibles sur le Google Drive de la coopérative, il est possible de trouver les documents officiels et les différents documents de présentation du projet. Ces documents sont accessibles à tout le monde et la plupart sont publics, car présentés lors d'Assemblées Générales ou de présentation de la coopérative à des événements. J'ai pu reconstituer une description fidèle de ce qu'est Le Vorace dans les présentations formelles :

Le Vorace est une coopérative alimentaire à but non lucratif qui se décline sous la forme d'une épicerie participative qui vend des produits de première nécessité, alimentaires et non alimentaires, issus d'une production locale et régionale dans la limite du possible et en majorité, éthique et saisonnière. Fonctionnant sous forme de coopérative, ce projet s'inscrit dans des valeurs de durabilité, de solidarité, de localité ainsi que de respect. Il vise à rendre les consommateur·rice·x·s acteur·rice·x·s de leur consommation et, ainsi, place ces dernier·ère·x·s au centre du fonctionnement de l'épicerie tout en favorisant les intérêts sociaux, écologiques et économiques. L'épicerie est située au sein du bâtiment Vortex, attenant au campus de l'Université

de Lausanne et de l'EPFL. Plus précisément, Le Vorace a pour but de promouvoir les valeurs suivantes :

- La durabilité, dont la protection de la biodiversité est un objectif des exploitations partenaires de l'épicerie, les producteur·rice·x·s choisis pratiquent une agriculture biologique ou en reconversion. Les produits sont vendus avec le moins d'emballage possible, afin de limiter les déchets
- la localité : produits issus de la région, ou sinon issus d'une discussion et d'une réflexion pour estimer sa nécessité et son caractère indispensable
- La solidarité : les marges sont minimisées pour que les producteur·rice·x·s aient une rémunération en accord et en respect de leur travail et que le client·e·x·s puissent bénéficier d'un prix le plus bas possible
- Le respect : En étant membre, le respect de l'égalité est important, et les relations doivent se construire sur des bases de respect et d'harmonie

Etabli à partir d'un document interne : Manuel des membres – Charte des membres

Le contrat de responsabilité établi avec chaque membre de la coopérative est le suivant :

- Consacrer 3 heures par mois à la vie de la coopérative, selon ses disponibilités et ses capacités
- Participer à la vie de la coopérative : prendre part à la prise de décision et soutenir la coopérative en tant que copropriétaire
- Participer aux Assemblées Générales, ou du moins informer de son absence (excepté pour les membres sympathisant·e·x·s)
- Se faire remplacer en cas d'incapacité à remplir ses tâches, ou du moins en informer la personne responsable de la planification horaire afin que la plage horaire ne se trouve pas sans collaborateur·rice·x
- S'efforcer de participer au travers de son engagement au développement des valeurs portées par la coopérative
- Respecter les collaborateur·rice·x·s et leurs opinions dans la bienveillance et la tolérance ; Respecter les décisions collectives prises lors des assemblées de la coopérative

Etabli à partir d'un document interne : Manuel des membres – Charte des membres

J'ai ensuite extrait les parties en lien avec mon analyse afin de regarder les buts et engagements officiels de la coopérative :

« **Article 3 : Buts :**

1) La société a pour but de créer et de faire perdurer une épicerie solidaire et autogérée par ses membres, afin de défendre et favoriser les intérêts économiques, écologiques et sociaux de ceux·celles- ci. Elle a pour but d'établir un réseau local de distribution de produits alimentaires et non alimentaires. Ceux-ci sont achetés en commun, à un prix juste, et sont issus en principe d'une agriculture ou d'une production locale, éthiques et de saison.

2) Elle s'engage en outre dans des actions et projets répondant aux critères suivants :

a. Avoir un but en adéquation avec la durabilité

b. Promouvoir l'artisanat local et l'agriculture paysanne de proximité, de saison et environnementalement responsable dans la mesure du possible

c. Gérer de manière transparente les projets créés par la société ou ceux auxquels elle participe, notamment en ce qui concerne les finances

d. Créer du lien social, de l'entraide et du partage entre consommateur·rice·x·s et producteur·rice·x·s

e. Contribuer à réduire l'impact des consommateur·rice·x·s sur l'environnement en proposant, dans les limites du possible, des produits en vrac

f. Susciter la réflexion et éveiller les consciences auprès de ses membres et des consommateur·rice·x·s, notamment en ce qui concerne l'impact des modes de consommation sur l'environnement. Elle cherche à être un lieu de sensibilisation, d'échange et de partage autour de l'alimentation et des grands enjeux qui y sont associés

m Soutenir le principe de souveraineté alimentaire, en offrant la possibilité d'agir sur les problématiques environnementales et sociales liées à la production alimentaire »

Article 4 : Buts idéaux :

1) La société ne poursuit pas de but lucratif et encourage, par ses activités, une consommation et une production alternatives et responsables, de sorte à participer à un changement progressif des rapports de production

- 2) Elle favorise la vente en vrac, en réduisant au maximum les déchets générés par son activité et en raccourcissant les chaînes de distribution pour rapprocher les producteur·rice·x·s et les consommateur·rice·x·s et garantir leurs intérêts mutuels
- 3) La société œuvre dans l'intérêt de ses coopérateur·rice·x·s sans discrimination religieuse, partisane ou de genre.
- 4) La société promeut, dans la mesure du possible, la parité dans les attributions de rôles et veille à une représentation équitable des trois corps qui la composent (étudiant·e·x·s, collaborateur·rice·x·s des hautes écoles et riverain·e·x·s).

Article 5 : Respect des standards environnementaux, organisationnels et sociaux :

- 1) La société se dote d'un mode de fonctionnement respectant les principes de la durabilité forte et le respect des animaux.
- 2) La société s'organise de façon démocratique, transparente, inclusive et participative
- 3) La société cherche avec ses fournisseur·euse·x·s à avoir des rapports marchands qui leur permettent de vivre de leur travail et de l'effectuer dans des conditions justes. »

Etabli à partir d'un document interne : Statuts de la coopérative

Concernant les personnes qui composent la coopérative, c'est 154 inscriptions via le site, et actuellement 61 personnes qui sont « actives », c'est-à-dire qu'elles effectuent au moins un shift mensuel, elles sont régulières. Les personnes inscrites et les personnes régulières sont plutôt localisées dans une zone géographique proche du magasin (figure 9). Elles sont pour la plupart étudiantes, sinon avec un travail rémunéré (figure 10), et plutôt dans une tranche d'âge de 20 à 30 ans (figure 8).⁴

⁴ Les statistiques pour la totalité des personnes inscrites via le site internet depuis le début du projet se trouvent en annexe. Ces données permettent de constater jusqu'où le projet s'est fait entendre et par quel profil de personne. Il s'agit des figures 14, 15 et 16.

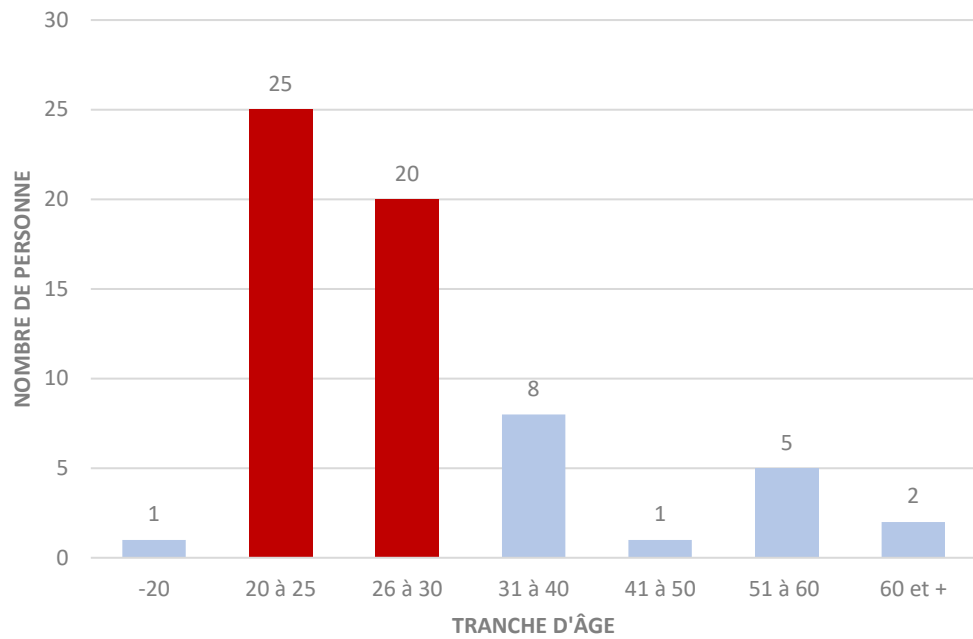


Figure 8 Âge des personnes « actives »

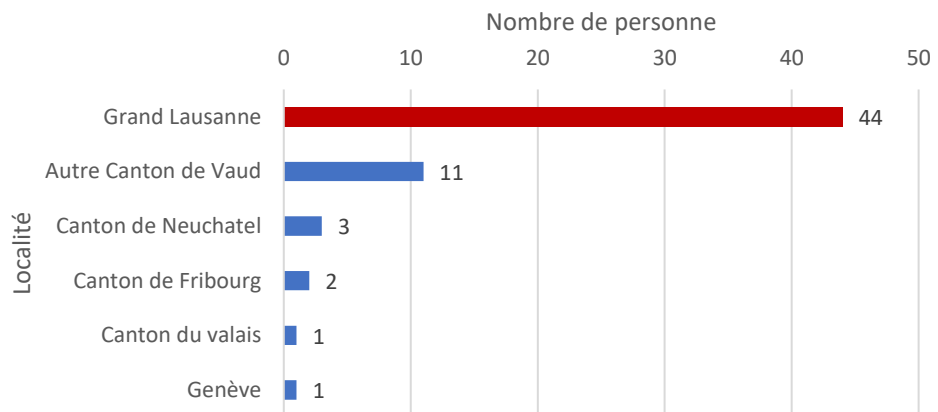


Figure 9 Localité des personnes « actives »

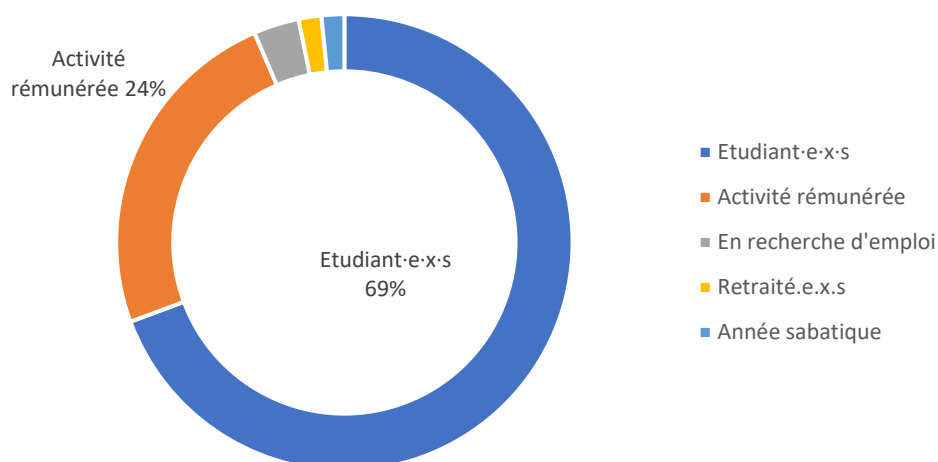


Figure 10 Activité des personnes actives

Maintenant qu'un certain nombre d'éléments ont été perçus du projet en vue de son analyse, il est désormais possible de regarder en détail les indicateurs et les moyens mis en œuvre qui vont servir à définir le projet sous l'angle du *commun* et de s'intéresser à sa vitalité.

Résultats de la grille d'analyse

POLITIQUE

Système de gouvernance :

Composition du système de gouvernance :

Le Vorace est semblable à un système de gouvernance en sociocratie. Les décisions sont prises de manière horizontale, il n'y a pas de hiérarchie (mis à part une hiérarchie des connaissances). Initialement pensé sous la forme d'un cercle de coordination entre toutes les commissions, la gouvernance du Vorace est en pratique composée de groupe de travail permanent, ou éphémère (ad hoc). Les groupes permanents sont constitués de plusieurs personnes qui restent à leur fonction sur une longue période, tandis que les groupes ad hoc sont créés pour un événement ou une tâche spécifique, ponctuelle. Pour un événement similaire l'année d'après, un nouveau panel de personne devra se constituer. Actuellement, c'est le groupe de Denrées et Producteur·rice·x·s, et le groupe Communication qui sont permanents, d'autres commissions existent, mais sont composées d'une seule personne « active » de façon permanente, voire deux, comme aux finances ou à l'administration. Les groupes ad hoc récents sont une exposition-concert en partenariat avec le bar étudiant le Zélig sur le campus de l'Unil, le groupe chargé de l'organisation de l'Assemblée Générale

(AG) annuelle, un groupe pour un événement de la ville voisine comme le marché des Artisans et celui des alternatives, ou encore un autre groupe pour l'organisation d'un événement pendant la semaine de la durabilité Unil-EPFL.

Le système de gouvernance est en pratique constitué de tous les membres de la coopérative, chaque personne peut participer à la réunion mensuelle et discuter des différents points à aborder. Chaque personne membre a le droit à un vote lors des votations de l'AG.

Le système de gouvernance appartient à toutes les personnes membres à jour de leur part sociale et cotisation ; il n'y a pas un cercle de personnes particulières, ni de comité ou de comité d'administration.. En pratique c'est plutôt une dizaine de personnes aux réunions mensuelles et une quarantaine en AG.

Les règles d'adhésions sont d'approuver et de signer la charte des membres ainsi que les statuts de la coopérative, de s'acquitter de la part sociale (60fr. sans revenu et 120fr. avec un revenu) et de la cotisation annuelle de 60fr. La part sociale se paye une fois, et la cotisation est à payer tous les ans.⁵

Modalités de création et de modifications des règles :

Les règles de gouvernance ont été définies par les statuts de la coopérative, lors de l'assemblée constituante, ensuite d'autres règles du règlement interne ont été définies collectivement par le groupe de travail Gestion, et approuvées par les plénières hebdomadaires lors de la création du magasin. Elles ont été discutées, modifiées et approuvées par consensus.

Les modifications se font au sein des réunions mensuelles parfois complétées d'un sondage via le canal de communication *Télégram*, ce qui permet à chaque personne d'en prendre bonne note et de pouvoir en discuter. Toutefois ce dernier reste discutable et constitue une solution seconde dans le cas où la décision n'a pu être prise à la réunion, par faute de légitimité ressentie des personnes présentes. Les règles s'adaptent en fonction des besoins et des envies des membres. Par exemple, les horaires d'ouvertures décidés au tout début de l'ouverture de la coopérative se sont réduits au fil du temps, et continuent de se réduire au vu de certains shifts qui peinent à trouver preneur. Les règles et fréquences de nettoyage s'adaptent également, en fonction de l'utilisation du magasin et des fréquences des shifts réalisables. Le système de comptage des shifts par mois est passé à la fréquence d'un shift

⁵ Ces informations sont disponibles sur le site internet de la coopérative : <https://levorace.ch/devenir-cooperateur%2%B7ice%2%B7x/>

toutes les 4 semaines afin de faciliter l'organisation d'inscription. Les dates de fermeture également sont modifiées chaque année et prises en décision collective. Toutes ces décisions se sont prises à la suite des observations de la fréquentation, des besoins et envies observés du collectif. Les shifts non comblés étaient pris par des membres dont leur charge de travail se voyait augmentée vis-à-vis des autres membres, ce qui ne constituait pas une solution pérenne.

Le pourcentage de réduction sur les denrées qui s'approchent de la date de péremption est passé de 30% prévu originellement, à 20%.

Toutes ces décisions montrent l'adaptabilité du collectif.

Dispositif de résolutions des conflits :

À ma connaissance, il n'y a pas de dispositif de gestion des conflits. Toutefois, si un quelconque conflit devait avoir lieu, il pourrait être discuté en réunion mensuelle.

Dispositif de contrôle et de sanction :

Le contrôle du respect des shifts est effectué régulièrement par une personne qui s'assure que toutes les personnes déclarées « actives » au Vorace s'inscrivent chaque mois à un shift. Si un shift ne peut être assuré, il peut être rattrapé le mois suivant. Ensuite le logiciel de gestion du magasin permet de contrôler si les personnes non-« actives » effectuent encore leur course au magasin ou non. Toutefois, dans la pratique, seul un duo effectue cette tâche. Le contrôle du paiement de la part sociale et cotisation est également effectué par ce duo.

Durant les horaires d'ouverture, ce sont les membres en shift qui effectuent le contrôle des achats, en dehors des heures d'ouverture, seuls les membres sont autorisés à faire leur course, il y a une confiance établie.

Dans les statuts, l'exclusion d'un membre est possible en AG s'il ne respecte pas les règles et n'assure pas ses responsabilités, toutefois dans la pratique, des rappels aux membres suffisent pour obtenir ce qui est demandé, ou bien les personnes quittent d'elle-même la coopérative.

Degré d'autogouvernance de la communauté :

Le système de gouvernance a été déterminé en indépendance, collectivement par les personnes qui ont participé à la création du projet, et il est modifié en fonction de l'évolution du collectif (fréquence des réunions, sondages, prises de décisions). Chaque commission est à même de prendre une décision ou de la soumettre, ce qui est le cas la plupart du temps pour

des changements importants, qui concernent l'organisation de tout le monde. Celles-ci sont soumises à discussion. Le système de gouvernance s'est inspiré d'autres projets similaires, mais il a été défini à l'interne, en indépendance. Le système de gouvernance est reconnu des autorités extérieures, dans la mesure où la coopérative est déclarée au registre du commerce. L'organisation interne est également reconnue, ou acceptée, l'organisation interne n'est en tout cas pas illégale.

Démocratie directe

Degré de décentralisation du processus décisionnel :

Toutes les personnes peuvent théoriquement participer au processus décisionnel. Toutefois cela nécessite d'être présent aux réunions mensuelles et à l'AG.

Principe de décision :

Les décisions sont prises par discussion et consensus, un vote n'a pas lieu, ou très rarement lors des réunions mensuelles. Théoriquement, le vote serait la méthode de prise de décision, il est notamment utilisé lors de l'AG pour des raisons légales.

Conclusion sur la dimension Politique :

La méthode de décision est aussi rendue possible grâce au manque de diversité et du peu de présence des membres aux réunions. En effet, de façon abrupte, il est possible d'affirmer qu'une grande majorité des membres ont une pensée commune (milieu social similaire, lieu de vie similaire, études similaires dans les humanités environnementales ou semblables à l'université), ainsi qu'une catégorie d'âge proche. Ce qui constitue un collectif d'une même génération. C'est assez classique de retrouver des personnes semblables dans les collectifs, mais cela est suffisamment important de le souligner, car un tel modèle ne peut être reproductible sans cette base et volonté commune.

La politique du Vorace remplit les critères qui permettent à chaque personne de s'exprimer et décider sur le projet auquel elle appartient. Toutefois, aucun organisme de gestion des conflits n'a été prévu ou pensé à ma connaissance, notamment car celui-ci n'a pas été nécessaire jusqu'à présent, ni entre les membres ni avec les personnes de l'extérieure, mais également, car aucun traitement particulier n'est en place. Tous les membres bénéficient des mêmes avantages. L'organe décisionnel le plus apte pour trancher lors d'un conflit serait l'Assemblée Générale. La disposition de la gouvernance fut permise grâce aux nombreuses réunions effectuées en dehors du temps scolaire. Ceci constitue un grand paramètre qui a permis la création de ce projet : le temps.

MATÉRIELLE ET TECHNIQUE

Rapport à la ressource

Connaissance de la ressource :

La ressource est ici considérée comme étant la gestion du magasin au sens large, elle concerne le lieu physique et la vente des marchandises, elle est donc physiquement identifiable. Du temps de formation est prévu, ainsi qu'un accompagnement personnel qui peut s'effectuer avec une personne de contact, celle-ci s'occupe de l'accueil des nouvelles·aux et de les guider dans leurs premiers pas à la coopérative. Les membres peuvent poser leurs questions directement dans le groupe de communication général via la messagerie instantanée *Télégram*.

Des classeurs sont à disposition contenant toutes les marches à suivre pour la bonne tenue du magasin et des différentes tâches à effectuer, complétés par des feuilles informatives affichées directement en magasin.

Le temps dédié à la compréhension et la dynamique du projet s'effectue théoriquement pendant les premiers shifts formateurs. Toutefois, durant la formation, de nombreux points sont abordés qui concernent aussi bien la gestion du magasin que l'organisation de la coopérative ; de plus, les formateurs n'ont pas de rappel de formation. Néanmoins, une marche à suivre de la formation est systématiquement rappelée lors d'un shift de formation.

Selon moi, les dynamiques ne sont pas suffisamment soulevées ou mises en avant durant ces formations, mais ils sont aussi proches de la réalité de la dynamique interne de la coopérative, c'est-à-dire que peu de membres participent aux groupes de travail et aux réunions mensuelles.

L'imbrication au sein d'un système plus large n'est pas évoquée. Ce fut le cas lors de la création de l'épicerie et de sa mise en place. Désormais ce sujet concerne surtout le groupe de travail des produits, et d'autres initiatives isolées, mais ceci reste peu présent dans les discours sur la coopérative et les réunions mensuelles.

Usage et transformation de la ressource :

Les usages sont le bénéfice d'obtenir les produits du magasin avec un rabais⁶ ; d'obtenir des dégustations ou des essais de produits, de bénéficier de produits à prix libre lorsqu'ils ont atteint leur date de péremption, mais encore largement comestible ; en échange de 3 h

⁶ La marge sur les produits est de 30% pour les non-membres et de 16% pour les membres.

mensuelle de travail bénévole. Les usages sont donc la vente en magasin, et la coopération au sein de la grande famille du Vorace.

Les pratiques utilisées sont la gestion du magasin avec un minimum de 3 h par mois obligatoire, puis la participation aux groupes de travail et la participation aux réunions mensuelles. Les pratiques sont que tout le monde possède les informations nécessaires à la bonne gestion de son shift, et la compréhension des différentes choses à savoir du magasin.

Les techniques sont l'utilisation du logiciel du magasin pour la gestion des stocks et le paiement, ainsi que l'utilisation de la messagerie instantanée *Télégram*.

Finalité de l'usage de la ressource :

La finalité collective de la ressource est la réussite de la tenue de l'épicerie par des personnes non rémunérées. La finalité individuelle est d'obtenir le rabais sur les produits, les produits monétaires sont réinvestis dans la coopérative.

La finalité est triple, elle est aussi de réussir à trouver un moyen de gestion participatif et horizontal, c'est une expérimentation. Si celle-ci réussit, elle peut permettre d'ouvrir un chapitre sous la forme et la tenue de nos magasins alimentaires, et peut être de l'organisation de nos sociétés autour des thématiques de l'alimentation et de l'environnement.

Statut juridique

Régime de propriété de la ressource :

La propriété est partagée collectivement, chaque membre possède une ou deux parts sociales (ou plus) de la société. Toutefois la coopérative n'est pas propriétaire, mais locataire de son local.

Reconnaissance des droits d'usages :

Les usages sont reconnus par les membres, qui se chargent de respecter et de faire respecter ces usages lors des shifts. Le système judiciaire reconnaît l'usage de la coopérative par ses membres, celle-ci est protégée par le droit civil sous coopérative, copropriété. Le lieu physique, le magasin, est une sous-location commerciale à durée indéterminée avec l'Université de Lausanne.

Caractéristiques

Le concret de l'initiative :

Le projet souhaite que la coopérative puisse fonctionner en horizontalité, sans comité ou administration, de manière à fonctionner exclusivement avec des bénévoles-membres qui

prennent toutes les décisions et qui doivent agir pour leur coopérative. Le concret de l'initiative est de réussir à développer un mode organisationnel qui permet de réussir à faire perdurer le projet dans le temps.

Ressources :

Les ressources matérielles sont le lieu physique du magasin et de tous les objets, mobiliers qui le composent, ainsi que les marchandises.

Les ressources immatérielles sont tous les savoirs sur la participation et la gestion collective, les manières dont sont prises les décisions, les connaissances et savoirs sur ces sujets de participation et de prise de décisions collectives, ainsi que les savoirs et connaissances sur la coopérative, son histoire, son passé, sa création, les différents scénarios envisagés pour sa création ; qui permettent de réfléchir à des opportunités ou solutions. Toutes ces réflexions sont des boîtes à idées qui permettent de prolonger l'expérience de la gestion collective, et d'avoir une vision large et transdisciplinaire sur la coopérative.

Également le cas de ressources relationnelles pour obtenir des outils, du matériel de récupération, la nécessité d'être véhiculé, de connaître un peu du monde autour de soi pour aider et aussi obtenir des conseils.

Conditions techniques :

Les conditions techniques ont surtout été de l'ordre monétaire, crowdfunding, subventions. Ce qui est aussi une spécificité, car la création de la coopérative a pu bénéficier de subventions généreuses⁷, ce qui est une spécificité par rapport à son ancrage territorial en Suisse Romande.

D'autres conditions techniques sont nécessaires, les projets similaires proches ont permis de soulever certaines questions techniques, et ont permis de trouver des solutions de l'ordre de l'organisation. Notamment pour nous diriger vers le logiciel de gestion des stocks et de paiement. Les techniques sont plutôt de l'ordre technologique, le reste de la gestion du magasin reste de la manutention, du bon sens, du nettoyage, des tâches à la portée de tous·te·x·s, grâce à la lecture des marches à suivre ou protocoles détaillés qui se trouvent en version papier à l'épicerie.

⁷ De la part de : U-Change, Université de Lausanne, Fondation Le Foyer Universitaire, Programme Jaiunprojet.ch CPAJ, Fédération des Associations Etudiant·e·x·s de l'UNIL, Commune de Chavannes près Renens, commune d'Ecublens, soutient association Bien Vivre de Chavannes près Renens, Akademie der Naturwissenschaften Suisse.

La question du soutien financier est aussi une condition pour le Vorace. Si le budget ne s'équilibre pas, l'épicerie pourrait se retrouver dans des difficultés financières dans quelques années. De plus, l'épicerie est une coopérative à but non lucratif, la question de sa posture, à mi-chemin entre une association et une entreprise pose la question de la mise à disposition des locaux de manière gratuite et permanente, comme cela peut être le cas pour d'autres associations présentes sur le campus.

Équité

Accessibilité

Tout le monde peut accéder à la ressource (le magasin), membre et non membre, pour y effectuer des achats. Seulement les non-membres ne bénéficient pas du rabais. L'accès est basé sur une très grande confiance des membres. Il n'y a pas de contrôle spécifique des accès.

Modalités de distribution de la ressource et de ses produits

Pour le moment, les produits monétaires de la ressource ne sont pas existants, mais si à l'avenir un bénéfice a lieu, celui-ci sera réinvesti, ou bien la marge des produits sera revue à la baisse. Les produits en magasin sont à disposition de tout le monde, cependant il arrive que certains produits manquent à l'appel suivant les jours de la semaine. En fonction des livraisons et de l'affluence, il est parfois difficile d'avoir un stock suffisant pour satisfaire tous les clients, externes ou membres. C'est aussi une volonté commune d'éviter le gaspillage alimentaire, via les dates de péremption ou par pourriture des aliments comme les fruits et légumes. Ceci constitue par conséquent une limite de l'accès à la ressource, tout le monde ne bénéficie pas de la ressource à parts égales lorsque c'est le cas. J'ai relevé par différents échanges informels que cela est embêtant pour certaines personnes, car cela nécessite de faire les courses dans deux magasins différents pour trouver tous les produits nécessaires. Cette exclusion peut pousser des personnes à quitter le projet.

En ce qui concerne la distribution des produits de la ressource, celle-ci est le rabais dont bénéficient les membres pour faire leurs achats au magasin. Toutefois, ce rabais ne suffit pas, c'est-à-dire que pour correspondre à l'aspect des communs, en échange du travail, les membres devraient recevoir un panier de produits qui leur permettraient de subvenir à leur

besoin, comme c'est le cas pour les *communs ancestraux*, les membres du collectif recevaient une part proportionnelle à leur besoin.⁸

Conclusion sur la dimension matérielle et technique :

L'épicerie est légalement reconnue et les besoins et limites de celle-ci le sont également, ce qui a permis son développement de manière claire et transparente dont tout le monde peut participer. Ceci correspond bien aux valeurs d'un *commun*, tout comme le régime de propriété. Toutefois, la coopérative ne doit pas perdre son âme militante pour laquelle elle s'est créée, sinon le risque est d'oublier les motivations qui ont poussé à sa création, et elle ne s'inscrirait plus comme un contre-pouvoir alternatif. L'observation de ce manquement lors des formations laisse à penser que la coopérative se préoccupe davantage de sa dimension marchande que militante. De plus, l'absence d'un bénéfice plus grand des fruits de son travail via l'acquisition de denrées en échange de sa participation accentue l'esprit marchand, dont le *vrai* prix, le véritable coût de certains produits ne permet pas une compensation suffisamment importante avec le rabais. Certains produits restent plus chers que dans un magasin conventionnel, ce qui peut constituer une contrainte et exclure les personnes à faible revenu, ce qui n'est pas l'intention porter d'un *commun*.

SOCIOCULTURELLE ET SOCIO-INSTITUTIONNELLE

Normes culturelles de la communauté

Rapport à la nature

La ressource ici n'est pas strictement reliée à la nature, il n'y a pas de contact direct, toutefois, la fabrication des produits qui composent le magasin a une relation et un impact direct sur leur environnement.

La communauté n'est donc pas reliée directement à la nature, car il n'y a pas de visites externes de prévues chez les producteur·rice·x·s, ni de travail chez elles·eux. Directement autour de la coopérative les espaces naturels sont inexistantes, ou très anthropisés.

Toutefois, le choix de produits, bio, sans viande pourrait placer la coopérative vers une posture éthique du biocentrisme, en reconnaissant une valeur à la nature et aux animaux, une éthique du *care* pour ceux-ci, une valeur qui reconnaît qu'il faut prendre soin de la nature, car elle est importante, et qu'une valeur lui est attribuée. Toutefois je ne pourrai pas me

⁸ Par exemple, dans le cas d'une gestion en commune d'une forêt, chaque membre recevait un nombre de stères de bois suffisant pour subvenir aux besoins de sa famille en bois de chauffage ou pour la cuisinière à bois en échange de son travail.

prononcer si la communauté reconnaît une valeur intrinsèque à la nature. Beaucoup de membres de la communauté sont végan, végétarien, et renonce à se prononcer sur des produits d'exploitation animale comme les produits laitiers ou le miel. Cependant, le fromage étant prisé, il y a aussi un intérêt à répondre à une volonté et demande des membres et clients externes, la posture éthique n'est donc pas clairement définie avec des frontières franches, toutefois la conscience et compétence éthique est présente pour certains membres, mais n'est pas portée par la communauté.

Valeurs de la communauté

À travers la documentation du Vorace et le format des réunions, les valeurs partagées sont la bienveillance, l'écoute, le respect, une éthique basée sur l'humain :

Le soutien aux agriculteur·rice·x·s, producteur·rice·x·s, le respect de leur possibilité de production, le délai, leur prix, les différents échanges avec elles·eux, leurs préférences de livraison, et leurs exigences, et aussi leurs conditions de travail par rapport aux produits achetés (*Fair trade*, label, chocolat issu d'une exploitation en permaculture ou d'une coopérative). Ces valeurs sont basées sur les connaissances des membres de certaines exploitations agricoles, ou sinon sur la confiance des informations et différents échanges effectués avec ces dernier·ère·x·s

Vient ensuite les valeurs éthiques écologiques avec le *zéro waste*, le respect du traitement de l'exploitation animale avec les normes d'élevage bio, de plein air, légumes de saison.

Il n'y a pas de leader spécifique pour les interactions sociales, mais pour certains cas, les personnes qui ont les connaissances peuvent guider la conversation, amener des éléments, répondre aux questions. Tout le monde peut participer en donnant son avis personnel de comment cela répond ou non aux valeurs de la communauté, de comment il·elle aimerait que cela y réponde, et de soulever les problèmes et questions éthiques que cela soulève. Par exemple, la volonté de soutenir et supporter nos producteur·rice·x·s équitablement, et l'instauration de panier de légumes dans le cas d'un point relais, c'est-à-dire sans effectuer de marge dessus était discutable sur le plan moral, car cela favorise un·e partenaire plutôt qu'un·e autre, mais aussi il y a la volonté de la coopérative à proposer ce choix pour l'encourager. Toutefois, au vu des différents éléments sur la discussion, ce service rendu aux producteur·rice·x·s qui effectuent ce point relais dans la coopérative une fois par semaine est gagnant-gagnant : cela soutient finalement une production locale et agroécologique, leur ferme est présente sur le campus, et rend service aux étudiant·e·x·s qui ne peuvent pas se rendre à la ferme ; cela permet de bénéficier d'un panier de légumes bio de qualité à prix

réduit. Pour la coopérative il s'agit de gagner en visibilité avec de potentielles nouvelles personnes.

Communauté

Acteur·rice·x·s impliqué·e·x·s :

Les personnes impliquées dans le projet sont majoritairement des étudiant·e·x·s, puis des personnes qui ont une activité rémunérée, plutôt localisées dans les communes avoisinantes la coopérative ou les zones d'habitations étudiant·e·x·s. Toutefois, une étude prolongée sur les personnes permettrait d'affiner les profils (écoles, études, travail, style de vie, régime alimentaire, engagement des personnes dans d'autres collectifs, nationalité).

À la création, il n'y avait quasiment que des étudiant·e·x·s issu majoritairement de l'Unil. D'autres acteur·rice·x·s sont entré·e·x·s en jeu à des fins de soutien financier et de publicité.⁹

La nature des acteur·rice·x·s sont donc des personnes individuelles, pour la création et gestion du projet, puis plutôt des institutions et des communes pour les soutiens et les financements.

La diversité des acteur·rice·x·s est faible, c'est-à-dire qu'ils ne représentent qu'une partie de la société, et, de façon simplifiée, il ne s'agit majoritairement de personne issue de mêmes milieux (académique, Faculté des géosciences, collaborateur·rice·x·s de l'UNIL ou EPFL. Très peu de riverain·e·x·s et de personnes retraitées, la tranche d'âge est également restreinte, ce qui montre la difficulté du projet à rayonner au-delà de sa sphère de création. Parmi les membres, il n'y a pas non plus de personnes que l'on pourrait décrire de représentante par son métier, c'est-à-dire des politiques ou bien des personnes en emploi à l'université ou l'école polytechnique avec un travail qui est en lien à la durabilité. La diversité apporterait des points de vue différents et intéressants.

Origines de la communauté :

L'impulsion de la coopérative faisait partie d'un projet plus vaste d'écovillage, je considère qu'une petite partie de la communauté existait déjà. De plus, la coopérative bénéficie de la communauté étudiante avec l'Unil et l'EPFL, plus la communauté des collaborateur·rice·x·s, par conséquent, la communauté était en quelque sorte existante, prédisposée. La même initiative, mais au cœur d'une ville par exemple sans prendre des

⁹ Liste des soutiens: U-Change, Université de Lausanne, Fondation Le Foyer Universitaire, Programme Jaiunprojet.ch CPAJ, FAE, Commune de Chavannes près Renens, commune d'Ecublens, soutient association Bien Vivre de Chavannes près Renens, Akademie der Naturwissenschaften Suisse.

personnes dans des communautés déjà existantes, sans un réseau de base définit, serait déjà beaucoup plus difficile.

Relations :

Pour l'entièreté de la communauté, les relations interpersonnelles sont peu fréquentes, toutefois il y a constamment des informations qui circulent par mail et notamment par la messagerie instantanée *Télégram*. Toutefois, pour certains rôles au sein de la coopérative et pour les personnes qui font régulièrement leurs achats au magasin, les relations sont plus nombreuses. Ainsi, en plus des 3 heures de shifts, il est possible d'intégrer un groupe de travail avec lequel il y aura des réunions mensuelles, voire plus régulières suivant les échéances. Les relations sont régulières dans le temps, mais leur fréquence n'est pas conséquente, car la participation n'est pas toujours au rendez-vous.

Il n'existe pas formellement une hiérarchie des relations. Les relations restent, comme dans la société, plus ou moins marquées en fonction d'affinité personnelle. Les personnes à l'origine de la création de l'épicerie ne sont pas mises plus en avant que les autres, d'autant plus que la plupart des personnes de ce noyau d'origine ont réduit considérablement leur participation à l'épicerie du fait des autres obligations personnelles.

Accessibilité

Effet d'exclusion ou de rivalité de la communauté :

La communauté est ouverte, pour les personnes n'ayant pas les moyens financiers, elles peuvent bénéficier d'une part sociale d'un·e autre coopérateur·rice·x·s qui n'est plus actif·ve. N'importe qui peut rejoindre la communauté. Des shifts sont disponibles le samedi après-midi pour les personnes qui ne pourraient les effectuer la semaine. Toutefois, avec une semaine de travail de 41h en Suisse, il est difficile de travailler à un taux d'activité de 100% et de pouvoir effectuer un shift en semaine à la coopérative, notamment, si le lieu de travail se trouve éloigné du magasin. Il est aussi concevable et compréhensible que pour certaines personnes, cela représente un engagement trop grand de pouvoir effectuer un shift un samedi après-midi, notamment en étant parent.

Les réunions sont plutôt en soirée, très souvent en mode hybride (en présentiel et en visio) ce qui permet de pouvoir y assister depuis n'importe où.

Effet d'exclusion ou de rivalité de la ressource

Le prix des produits proposés peut avoir un effet d'exclusion. Toutefois, un effort est ressenti pour proposer des produits de base le moins cher possible. Il n'est pas non plus impossible

de faire une partie de ses courses au Vorace, pour les produits abordables, et dans un autre distributeur pour des produits dont le prix serait trop élevé à l'épicerie. Ainsi, il n'est pas possible de dire qu'un effet d'exclusion existe. Toutefois, pour des personnes qui travaillent à un taux d'activité de 100%, il est facilement compréhensible que celles-ci ne souhaitent pas faire leur course dans deux magasins différents, de plus, effectuer trois heures de shifts par mois et la participation aux réunions peut s'entendre comme un frein à s'engager dans cette structure.

Les produits proposés en magasin cherchent à être le plus abordables possible, mais pas au détriment de la qualité, c'est-à-dire qu'il y a un coût réel de la nourriture à payer et que ce prix est plutôt caché lorsqu'il s'agit de produits en promotion dans la grande distribution. C'est ce coût réel qui figure dans les valeurs de la coopérative. Un prix raisonnable est estimé par la commission des produits qui estime via ses connaissances, expériences sur le terrain et par comparaison, si celui-ci est considéré comme trop élevé. Si tel est le cas, il n'est pas retenu pour être proposé à la vente.

Il n'y a pas de rivalité, étant donné que le magasin n'est pas à proximité de magasin proposant le même service, et avec le caractère non lucratif, je considère donc que la rivalité est nulle. De plus, conscient du prix des denrées, l'épicerie participe au système *Suspend'us* qui permet de laisser des dons en attente d'achat par d'autres personnes dans le besoin, au bénéfice de la carte *Caritas* ou *Suspend'us*.

Autonomisation collective

Propriété et accessibilité des moyens de production :

Les moyens de production appartiennent à la coopérative, donc ils sont partagés entre tous les membres et accessible par tous·te·x·s. Lors du chantier, certains outils appartenait à des personnes individuelles, et n'étaient donc pas accessible et utilisable par tout le monde. Cela nécessite certaines compétences, néanmoins si une personne avait la volonté d'apprendre, il était toujours possible de venir participer au chantier et d'effectuer n'importe quels travaux. De plus, les outils privés étaient tout de même mis à disposition de la coopérative, et accessible en tout temps. Il n'y avait donc pas un frein à leur utilisation.

Transmission des savoirs et savoir-faire :

Les personnes ont accès aux savoirs et savoir-faire pour subvenir à leurs besoins, si une personne souhaite s'investir davantage, elle peut lire les protocoles à dispositions, ou demander directement dans le groupe général. Lors des premiers shifts à la coopérative, la

formation donnée sert à obtenir les bases essentielles à la bonne tenue du magasin. Par la suite, les questions auprès d'autres membres, et les feuilles explicatives permettent de s'émanciper.

Autonomisation individuelle

Propriété et accessibilité des moyens de production :

Chaque personne a accès et usage des moyens de production. En fonction des rôles de chaque personne, il est possible d'obtenir des accès supplémentaires à un logiciel, pour faire la compatibilité ou accomplir une tâche spécifique. Ce n'est pas une barrière à franchir, car il n'y a pas de conditions préalables pour obtenir ces accès, il suffit d'être volontaire.

Transmission des savoirs et savoir-faire :

Chaque personne reçoit une formation similaire dont la procédure a été établie collectivement et revisitée en réunion au fur et à mesure des nouvelles habitudes et des nouvelles tâches à effectuer ou à modifier. Le groupe *Télégram* reste le canal général le plus adapté pour des questions complémentaires. Au début de l'ouverture de l'épicerie, un système de parrainage avait été mis en place. Si des personnes souhaitent connaître l'épicerie sur le bout du doigt, les classeurs avec des fiches explicatives permettent d'affiner les connaissances, sinon, la participation active reste le meilleur moyen de tout savoir sur la coopérative.

Rapport au travail :

Les membres qui travaillent à la coopérative obtiennent le rabais sur les marchandises du magasin.

Conclusion sur la dimension socioculturelle et socio-institutionnelle :

Il est possible de s'apercevoir que la conception institutionnelle du Vorace a été pensée dans le sens de l'ouverture et de la transparence, permettant à chaque membre de pouvoir bénéficier des mêmes connaissances et d'ainsi garantir aussi la même place, et la même équité pour tout le monde. Cependant, il reste important de souligner que le manque de diversité des personnes membres peut amener le projet à un équilibre fragile.

TERRITORIALITÉ

Dimension et temporalité

Spatialité :

Les membres du projet rayonnent principalement dans un périmètre proche, quelques kilomètres seulement, à l'échelle de la ville, de celles avoisinantes, et du campus. C'est un projet de petite échelle : le magasin physique situé à un seul endroit, au sein du campus.

Toutefois, une étude sur les client·e·x·s non membre serait également intéressante pour confirmer le rayonnement du projet.

Temporalité :

Le projet est permanent, sa durée est indéterminée. La fréquence est de minimum 3 h par mois et il n'y a pas de maximum si ce n'est que les limites physiques de la société, c'est-à-dire qu'un travail à côté de la participation à la coopérative est nécessaire, il n'est donc pas possible d'y consacrer toutes ses journées. Le maximum de temps se situe donc entre 3 h et le temps des réunions et rencontres nécessaire à la bonne tenue de la coopérative, plus, les temps de réflexion et le temps des diverses tâches annexes à effectuer. Ce temps peut aller jusqu'à une dizaine d'heures par mois. Au début, il est probable que le temps consacré à la coopérative représentait plusieurs journées par mois pour certaines personnes très investies.

Réseau

Relations :

Peu de lien se tisse avec les alentours, toutefois des partenariats s'effectuent avec des associations proches, et la participation à certains événements permet de lier avec la coopérative. Cela reste ponctuel pour le moment, il est cependant trop tôt vis-à-vis de l'ancienneté de la coopérative pour y voir des habitudes de partenariat et d'événements.¹⁰

Ancrage :

Le projet du magasin est ancré, même s'il est démontable et reproductible, c'est-à-dire qu'il est envisageable de déménager dans un quartier proche. Toutefois, les données sur le statut des membres et leur localité permettent de montrer que le projet est tout de même très en

¹⁰ Participation au marché local et de saison d'Ecublens, participation à l'exposition des épiceries du Zelig et soirée concert, festival de quartier organisé par l'Association Bien vivre à Chavannes, présentation du Vorace lors de différents événements : semaine de la durabilité – École de commerce HEC-Hub – Journée de l'alimentation et de l'agroécologie.

lien avec le monde étudiant dans un rayon kilométrique proche, ce qui l'ancre encore plus dans son territoire.

Conclusion Territorialité :

Le Vorace reste un projet de petite échelle, de quartier, ce qui amoindrit son rayonnement politique. Toutefois il bénéficie de base solide pour sa pérennité notamment grâce à son ancrage territorial, même si son évolution dans le temps est à observer, car le *turnover* des étudiant·e·x·s peut être un frein à son évolution. Les liens avec l'extérieur sont à consolider, et la pérennité de son ancrage peut être menacée si le projet fait face à des difficultés financières afin de payer son loyer d'environ 1'600 CHF.-/mois, soit environ un tiers des charges d'exploitation. De plus, la fréquence est très éparse parmi les membres, peu de membres vont aux réunions mensuelles et se contentent des 3 h mensuels obligatoires, ce qui contraint une poignée de membres à assumer la totalité des autres tâches et responsabilité légale en étant multi casquettes. Cet équilibre reste fragile, et certaines personnes sont spécialisées dans une tâche dont ils sont les seules à avoir les droits d'accès ou les compétences. Cette problématique reste non résolue depuis le début de la création de l'épicerie.

PARADIGME

Réflexion

Remise en question :

Le projet remet en question notre rapport à l'alimentation, mais aussi celui d'entreprendre ensemble, il remet en question le concept de l'entreprise avec sa finalité non lucrative, ainsi que les rapports sociaux entre les individus.

Le projet aborde aussi des notions sociales d'accès à une alimentation saine, en proposant le principe des paniers suspendus. Une collaboration avec l'association Embellimur a également été réalisée, c'est une association qui travaille avec des personnes migrantes en réinsertion et qui a créé une mosaïque pour le magasin avec l'aide de quelques membres.

Pour simplifier, le projet touche les sphères du social, de l'économique et de l'environnement.

Régularité :

Avec les comptes-rendus de réunion, il est possible de s'apercevoir que la remise en question de la société n'est pas régulière et systématique dans les réunions, ni de manière très formelle

ou structurée, elle se fait plutôt dans les discussions casuelles et informelles avec des personnes qui gravitent autour du projet. Il est donc difficile d'affirmer que la remise en question du modèle de société actuel est concernée et impulsée par le projet. Toutefois, pour des sujets spécifiques ou des produits particuliers, une discussion s'établit parfois dans le sens d'une remise en question et du sens de notre consommation, tout comme le choix de nos acteur·rice·x·s partenaires.

Proposition :

La proposition dans ce projet serait d'atteindre une alimentation saine, non carnée, et respectueuse de l'environnement dans les limites planétaires, avec une accessibilité sociale. Elle n'est pas écrite formellement dans les documents officiels, mais c'est la proposition qui peut s'en dégager. La façon d'entreprendre pourrait également être une seconde revendication selon moi, mais celle-ci n'est pour le moment que très peu mise en avant.

Diffusion

Visibilité interne :

La remise en question est visible à l'interne, les personnes qui adhèrent à la coopérative savent pourquoi il est important de proposer une offre de marchandise avec nos valeurs. Toutefois, cela à des niveaux différents de compréhension et de précision. La documentation sur la remise en question reste succincte et peu profonde.

Visibilité externe :

La remise en question n'est pas mise en lumière depuis l'extérieur, il n'y a pas de mention dans le magasin ni dans les documents officiels. Toutefois, sur le mur d'affichage libre on peut y trouver des invitations à signer une initiative ou une pétition, tout comme sur le canal de communication général *Télégram*.

Promotion :

La portée politique du projet n'est pas dominante dans les discours et dans la publicité du Vorace, elle n'y est pas mentionnée sur les affiches collées aux alentours, notamment sur les campus ni sur le site internet.

Conclusion PARADIGME

Pour conclure sur le paradigme, il est désormais possible d'affirmer que le projet du Vorace a un potentiel transformateur au sens développé dans le Chapitre sous la section Aspect transformateur. Il est également un *commun de capacité*, c'est-à-dire qu'il est porteur de

transformation sociale et d'aspiration sociale au développement équitable, ce qui motive l'action collective. L'objectif est l'accessibilité réelle à la ressource pour une finalité d'équité, et une attention aux personnes les plus démunies et vulnérables. Il propose un mode de gouvernance local et délibératif. La ressource fait partie d'une ressource sociale et est l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité, avec des pouvoirs publics qui soutiennent ou légitime le projet et apportent ainsi une posture de co-construction (Fontaine, 2017). Cela peut permettre d'actionner une conversion ontologique afin d'être un levier sociotransformateur, de pouvoir passer *d'entreprise-monde* à *commun-monde* (Roy-Rivard, 2022). De passer à une éthique de la vie au travers de l'action collective, plus avoir une perspective du monde qui est davantage holiste ; accompagné d'une ontologie qui évolue vers l'analogisme, c'est-à-dire que la somme des êtres fait partie d'un tout¹¹ (Roy-Rivard, 2022). Néanmoins, il reste du chemin à parcourir pour que tous les indicateurs passent au vert. De plus, l'échelle de la coopérative reste relativement limitée, ce qui amoindrit sa portée politique et transformatrice. L'échelle adéquate d'un commun transformateur reste une énigme à élucider, notamment car les projets restent précurseurs et tourmentés, car ils sont peu encouragés par les autorités extérieures, ils doivent donc se comporter comme au sein du marché, aux côtés d'entreprises en recherche de profit sans pour autant jouer avec les mêmes règles que ces projets alternatifs ce sont eux-mêmes fixés consciemment et délibérément.

De manière générale, Le Vorace reste un projet à ces débuts, qui a besoin de se consolider. Une deuxième étude serait nécessaire dans quelques années afin de suivre son évolution.

¹¹ L'analogisme se base sur une différence des *intériorités* et une différence des *physicalités*. Il adopte le paradigme du *fonctionnalisme* pour permettre de perpétuer la stabilité de la totalité selon les propos de Descola (Roy-Rivard, 2022, p. 33)

Catégories	Indicateurs	Moyens de mise en œuvre
POLITIQUE		
Système de gouvernance	Composition du système de gouvernance	Quel est le système de gouvernance ? Comment est-il composé ? Qui sont les personnes qui constituent le système de gouvernance ? Quels sont les organes particuliers ? Quel est le nombre de personnes du système de gouvernance ? Quelles sont les règles d'adhésions ?
	Modalité de création et de modification des règles	Comment sont créées et modifiées les règles de gouvernance ? Comment les règles sont-elles adaptées aux besoins de la communauté et de la ressource ?
	Dispositif de résolutions des conflits	Une gestion des conflits est-elle prévue ?
	Dispositif de contrôle et de sanction	Quels sont les systèmes de contrôle des accès et usages de la ressource ? Quel est le système de contrôle des individus ? Est-ce qu'un système de sanction graduée existe ?
	Degré d'autogouvernance de la communauté	Comment est déterminé le système de gouvernance, et est-il déterminé en indépendance ? Ce système est-il reconnu des autorités extérieures ?
Démocratie directe	Degré de décentralisation du processus décisionnel	Est-ce que la communauté et les individus qui la composent sont intégrés au processus décisionnel ?
	Principe de décision	Quelle est la méthode de prise de décision ?

MATÉRIELLE et TECHNIQUE		
Rapport à la ressource	Connaissance de la ressource	La ressource est-elle clairement définie ? Est-ce que du temps est dédié à comprendre la ressource, ses dynamiques, son imbrication au sein d'un système plus large ?
	Usage et transformation de la ressource	Quels sont les usages reliés à la ressource et quelles sont les techniques et pratiques utilisées ?
	Finalité de l'usage de la ressource	Quelle finalité sert la ressource et les produits issus de celle-ci ?
Statut juridique	Régime de propriété de la ressource	Quel est le régime de propriété de la ressource ?
	Reconnaissance des droits d'usages	Les usages liés à la ressource sont-ils reconnus et protégés par la communauté ? Et par le système judiciaire ?
Caractéristiques	Le concret de l'initiative	En quoi consiste concrètement l'initiative ou le projet ?
	Ressources	Quelles sont les ressources matérielles ou immatérielles qu'il mobilise ?
	Conditions techniques	Quelles sont les conditions techniques de sa mise en œuvre ?
Équité	Accessibilité	Qui accède à la ressource ? Et qui détermine les accès ?
	Modalités de distribution de la ressource et de ses produits	Comment sont réparti les produits de la ressource ?

SOCIOCULTURELLE et SOCIO-INSTITUTIONNELLE		
Normes culturelles de la communauté	Rapport à la nature	Quels sont les rapports de la communauté et des individus avec leur environnement, le territoire, les espaces naturels qui les entourent ? Quelle posture éthique ?
	Valeurs de la communauté	Quelles sont les valeurs partagées au sein de la communauté, qui guident les interactions sociales?
Communauté	Acteur·rice·x·s impliqué·e·x·s	Qui sont les acteur·rice·x·s impliqué·e·x·s dans le projet ? Quelle est la nature des acteur·rice·x·s ? Leurs catégories socio-pro ? Combien sont-ils·elle·x·s ? De quelle nature sont-ils·elle·x·s ?
	Origines de la communauté	La communauté était-elle existante avant le début de l'initiative ?
	Relations	Quelle est la fréquence des relations ? Il y a-t-il une hiérarchie des relations ?
Accessibilité	Effet d'exclusion ou de rivalité de la communauté	La communauté a-t-elle un effet d'exclusion ou de rivalité ? Quelles sont les conditions d'accès à la ressource ? Est-ce accessible ?
	Effet d'exclusion ou de rivalité de la ressource	La ressource a-t-elle un effet d'exclusion ou de rivalité ?
Autonomisation collective	Propriété et accessibilité des moyens de production	Qui possède les moyens de production nécessaires à l'usage de la ressource ? Est-ce que ceux-ci sont accessibles à d'autres et sous quelles conditions ?
	Transmission des savoirs et savoir-faire	Existe-t-il des procédures d'apprentissage, de partage des connaissances et des savoir-faire ? Qui y a accès ?
Autonomisation individuelle	Propriété et accessibilité des moyens de production	L'individu a-t-il l'accès et l'usage des moyens de production ?
	Transmission des savoirs et savoir-faire	Les personnes ont-elles possession des savoirs et savoir-faire nécessaires pour subvenir à leurs besoins ?
	Rapport au travail	Qu'obtiennent les personnes qui travaillent ?

TERRITORIALITÉ		
Dimension et Temporalité	Spatialité	Quelle est la dimension spatiale du projet ? Son échelle ?
	Temporalité	Quelle est la fréquence du projet ? Sa durée dans le temps ?
Réseau	Relations	Quels liens se tissent à proximité et à distance ? Quelles sont les relations entretenues avec les différents projets ou acteur·rice·x·s aux alentours ?
	Ancrage	Le projet est-il ancré à un endroit, ou est-il mobile ?

PARADIGME		
Réflexion	Remise en question	Quels aspects de l'organisation de la société le projet remet-il en question ?
	Régularité	La remise en question est-elle présente et régulière au sein du collectif ?
	Proposition	Existe-t-il des réflexions qui proposent des solutions aux problèmes sociétaux ou environnementaux relevés ?
Diffusion	Visibilité interne	La remise en question est-elle visible et accessible au sein du collectif ?
	Visibilité externe	La remise en question est-elle visible depuis l'extérieur ?
	Promotion	La portée politique du projet est-elle diffusée activement ?

Figure 11 Grille d'analyse pour le Vorace

Légende : **Vert** : le projet est au clair avec cet indicateur, il correspond à la définition du *commun* ; **Orange** : l'indicateur est présent, mais nécessite des améliorations pour être validé ; **Rouge** : L'indicateur n'est pas rempli, c'est-à-dire que le projet ne correspond actuellement pas à l'attente exigée pour définir le *commun* dans son entièreté. ; **Gris** : aucune donnée ne permet de mesurer cet indicateur. L'indicateur est absent pour ce projet, car non nécessaire.

Analyse du *focus group*

Mise en place et déroulé

Afin d'instaurer un climat rassurant, le *focus group* s'est déroulé autour d'un moment de convivialité après un repas à mon domicile. Cette ambiance a aussi permis de me positionner de façon assurée, pour me concentrer pleinement à l'exercice. L'aspect intimiste a probablement également été bénéfique pour les convives. Le moment de convivialité avant la discussion a selon moi, permis d'activer les liens qui rassemblent. Ensuite, la discussion s'est déroulée au salon où chaque personne a pu se trouver un espace personnel confortable. L'entrevue prévue à l'origine était estimée à une heure, finalement il a fallu 1 h 50 de discussion, et les 5 thèmes prévus ont pu être abordés. Cela représente 6 minutes de paroles par personne par thème. Les thématiques des questions et les grandes lignes de la soirée ont été communiquées aux participant·e·x·s en amont de la soirée afin qu'ils·elle·x·s se fassent une idée du déroulement et de l'énoncé des questions. Cette communication en amont avait pour effet d'activer un raisonnement dans leur conscience et de structurer des pensées, et ainsi éviter d'éventuelles répétitions. Une brève explication de la thèse leur a été donnée au tout début de la discussion, ainsi que les attentes et les consignes. Mon but a été d'intervenir le moins possible, à chaque thème, après avoir énoncé la question, j'ai laissé place à la discussion et aux rebondissements, sans jamais couper la parole et toujours dans l'attente que plus personne ne s'exprime avant de passer à la question suivante. Je n'ai pas non plus interrompu le flow de discussion ni réorienté les propos, afin de laisser la place à l'argumentation et au développement des pensées. Les personnes du groupe se connaissent suffisamment, ceci a contribué à avoir des conversations fluides et exprimées dans leur intégralité. Ces personnes me connaissent également ce qui a été un atout pour recueillir les confidences, ainsi que pour les interpréter. Les discussions se sont déroulées sans se rendre compte du temps écoulé, ce qui montre selon moi, l'intensité des conversations, la concentration et le climat d'écoute qui s'est mis en place. Cela m'a fait penser à une discussion de café, ce qui était le but recherché d'un *focus group*, de reproduire un moment informel de vie où les discussions sont longues et détaillées, mais cela m'a aussi fait pensé en partie au Travail Qui Relie (TQR), qui est une méthode pour exprimer nos ressentis et émotions en groupe. L'ambiance d'apaisement et la perte de la notion du temps sont deux facteurs qui me permettent d'affirmer ce rapprochement, vécu lors de mon expérience du TQR, et dont l'écoute longue et profonde, rare dans nos vies (sur-)chargées, sont des atouts qui viennent s'ajouter à cette similitude au TQR.

Pour l'interview, la collecte d'informations sur l'investissement des personnes dans d'autres projets collectifs aurait pu permettre d'affiner leur profil et de déceler s'il existe des prédispositions à la participation en collectif.

Les thématiques du *focus group* ont été les suivantes :

- Présentation : Prénom – âge – lieu d'enfance – motivations à rejoindre la coopérative – régime alimentaire – statut
- Définir ce que représente le Vorace pour chacun·e
- Expliquer ce que le vorace a changé en chacun·e ou a fait prendre conscience
- Le message politique du projet, les revendications
- Partager des leviers d'actions de la société qui permettraient de développer le projet dans un environnement viable
- La place du projet dans la société

Quelques explications sur les questions demandées :

- La question sur le lieu d'enfance tente de percevoir si ces personnes sont issues d'un milieu urbain qui favoriserait la volonté de cocréer.
- Celle sur le régime alimentaire est là pour déterminer si les personnes revendiquent des pratiques individuelles, et s'il y a des diversités de régime entre elles pour ainsi déterminer si le régime alimentaire est un prérequis pour participer au projet.
- La question à propos de ce que le Vorace a changé en chacun·e est pour déterminer s'il y a une possible transformation individuelle, comprendre s'il y a un rapport aux autres qui est différencié.
- Le thème sur les revendications est là pour mettre en lumière le message politique de l'initiative.
- Celui sur les leviers d'actions est pour déterminer si une réflexion systémique commune des enjeux existe.
- La question sur la place du Vorace au sein de la société tente de mettre en avant les limites conceptuelles et pratiques du projet, ainsi qu'une autocritique.

J'ai tenté une évolution graduelle de pensée avec les questions, en commençant par soi-même, puis le collectif, puis le projet comme une entité unique et son rapport avec la société.

Présentation des personnes du *focus group* :

Antoine : 27 ans, étudiant dans le Master en Fondements et Pratiques de la Durabilité au début du projet. Il était présent lors de la création de l'épicerie. Fraichement diplômé, il est désormais, selon ses propos, « surfeur de vie ». Il a grandi dans le Gros-de-Vaud, il est essentiellement végétarien depuis 2019. Il participe également à d'autres projets collectifs, notamment des cantines solidaires, des récupérations d'inventaires alimentaires de supermarchés. Antoine était également membre de LaMoViDa. Être actif était pour lui un moyen d'éviter l'écoanxiété, de la transformer en une écoanxiété active. Créer des liens forts pour créer des alternatives a été une de ses motivations à la participation au projet, et ceci lui permet ne pas sombrer dans un état d'esprit d'inquiétude et l'aide à sortir des boucles de pensée négative. Aujourd'hui il a moins d'énergie à consacrer au projet, et ses ambitions pour changer le monde s'amointrissent, ou plutôt accepte le fait de ne pas réussir pleinement à le faire. Son éloignement au projet a permis selon lui d'avoir désormais une relation plus saine avec celui-ci, et garde des liens avec les personnes.

Camille : 25 ans, il est étudiant infirmier, il était étudiant à l'Unil au début du projet, il avait commencé des études en géosciences et aussi en lettres, il est omnivore, mais tente une transition vers un régime alimentaire de moins en moins carné. Il a rejoint le projet par le bouche-à-oreille lors du chantier participatif, ce qui lui a permis de trouver une occupation pendant les vacances, et de participer à différents groupes de travail pour la future gestion du magasin et le fonctionnement de la coopérative. Le temps et l'énergie qu'il a investis sont des motivations qui le poussent à continuer d'accompagner le projet, afin de suivre l'évolution de celui-ci. L'attachement social envers les personnes est également une motivation, ainsi que la structure, comme entité en elle-même. Selon lui, elle est à considérer comme une chose vivante, avec des besoins et des valeurs. Le projet a aussi une grande importance sociale pour lui. Il a fait une partie de son enfance à Genève, et la deuxième partie dans un village de la région Nyonnaise.

Andréa : 24 ans, a grandi dans l'Isère. Sa motivation c'est le tissu social du Vorace, rencontrer du monde, partager des moments de vie. Aussi d'accéder à des produits de qualité pour une alimentation saine, car elle est particulièrement intéressée par les questions de santé et de nutrition. Elle était étudiante en Master en Fondements et Pratiques de la durabilité et elle commence un stage au Centre de Compétences en Durabilité de l'Unil. Elle est végétarienne, elle a rejoint le projet par l'envie d'être dans un projet qui fait du sens et qui palpe le réel. Sa motivation réside aussi dans les liens sociaux qui se tissent par le travail,

par la mise en commun, qui ne sont pas les mêmes liens partagés lors d'un repas par exemple. Elle a aussi été motivée par l'envie de tisser un réseau sur le territoire, avec tous les acteur·rice·x·s. Actuellement il est difficile pour elle de donner beaucoup de temps et d'énergie à cause des contraintes de la vie et notamment financières.

Stan : 28 ans, il a grandi dans le Gros-de-Vaud. Il est arrivé à l'ouverture du projet. Professeur au Gymnase, il a rejoint Le Vorace par sa motivation d'intégrer le groupe de travail des finances, aux côtés d'une deuxième personne pour s'occuper de cette tâche. Il est végan depuis 2019, il aime l'aspect social et nutritionnel, mais la variable sociale est de loin la plus importante pour lui, c'est-à-dire les liens qui se tissent grâce aux projets, et l'obtention davantage de connaissance sur la durabilité. Connaître les acteur·rice·x·s de la région est aussi très intéressant, ainsi l'interconnectivité des liens de connaissance sont des moteurs de sa participation.

À l'issue de la discussion, j'ai assemblé les éléments qui se rejoignent et s'extraient des discussions. Ainsi, par l'entrecroisement des discussions et après réécoute complète de l'enregistrement, j'ai pu extraire les informations importantes sous forme de paragraphe. Les propos de cette section sont les leurs, avec parfois l'ajout d'éléments contextuels afin de garder une bonne compréhension de l'ensemble. La durée de la discussion me semble suffisante, à la réécoute de l'enregistrement j'ai pu constater que des éléments étaient répétés entre le début et la fin de la discussion, ce qui montre que la boucle est complète.

Résultats du *focus group*

Les 4 personnes interrogées sont toutes étudiantes, majoritairement Suisses, avec une conscience alimentaire de différents niveaux. Elles ne sont pas nécessairement investies dans d'autres projets similaires à l'épicerie. Toutes les personnes sont arrivées avant la création du magasin ou au moment de l'ouverture de celui-ci. Ces personnes sont avant tout intéressées par le côté social du projet, une volonté d'appartenir à une communauté, de s'occuper en donnant du sens, de passer à l'action via une structure physique et légale. Pour ces personnes, le Vorace c'est aussi une expérience sociale unique et la prise de conscience de l'importance du collectif, à comparer comme une grande famille où il faut apprendre le vivre ensemble et apprendre à se faire confiance.

Le projet est une expérience de démocratie, un lieu intergénérationnel ainsi qu'une expérience personnelle unique valorisante. Il permet de donner du sens à l'action, d'opérationnaliser les valeurs et leur transmission. Il donne une certaine transformation individuelle, car le lieu laisse place à des remises en question existentielles de la vie, et il

permet d'apprendre le vivre ensemble. C'est aussi une approche personnelle différente avec la nourriture, ainsi que sa remise en question de la production alimentaire. Le projet apprend la notion de suffisance alimentaire, il faut faire avec ce qui est disponible, contrairement au supermarché qui est un éloge de l'abondance et du choix, à l'épicerie il faut faire avec ce que l'on trouve, et tenter de tirer le maximum de leur potentiel. Cela permet la visualisation et la compréhension des moyens humains, financiers, techniques mises en œuvre pour pouvoir bénéficier de la nourriture. Participer au projet c'est prendre conscience des « vraies » valeurs de celle-ci, de se rendre compte de la logistique et des approvisionnements nécessaires, des saisonnalités. L'initiative du Vorace permet aussi la conceptualisation des questions politiques au sens large.

On trouve aussi une remise en question de la souplesse de l'organisation, contrairement à la rigueur qui nous est inculquée, ici il y a la démonstration d'une organisation plus flexible qui fonctionne, et à moindre coût. À travers la discussion, je peux aussi déterminer qu'il y a une transformation collective ou sociétale, car la participation au Vorace permet *l'empowerment*, ou *autonomisation*, qui permet à chaque personne d'acquérir des compétences dans une pluralité de domaine, à l'encontre de l'organisation sociétale actuelle qui cherche des personnes spécialisées pour chaque domaine spécifique, et tenter de construire une alternative aux dysfonctionnements sociétaux. C'est une vision d'être interdépendant les un·e·x·s les autres, entre coopérateur·rice·x·s, entre producteur·rice·x·s.

Le lieu représente aussi un projet qui peut rayonner aux alentours, avec des personnes issues d'un milieu social académique et *privilegié* culturellement sur les questions de durabilité, le lieu peut diffuser des valeurs à d'autres personnes qui n'auraient pas cet accès privilégié. Le lieu est considéré comme une personne (légalement, le Vorace est une personne morale), c'est une entité qui vit par sa communauté, comme un organisme, dont l'addition des personnes permet d'être et d'incarner le Vorace. Le lieu a ses propres émotions, qui sont la somme des émotions de toutes les personnes, et de même pour les préoccupations. C'est un lieu de conviction, de solidarité, porté par des valeurs diverses d'une société meilleure. Le lieu est une bulle *antisystème* imbriqué au système, une sorte d'enclave où prend place une forme renouvelée de démocratie et de rapport au travail dans un climat de bienveillance.

Plusieurs notions ont été explicitées pour définir le paradigme politique du Vorace :

Anticapitaliste : en étant une entreprise à but non lucratif, toutefois le projet reste ancré dans un système, via le paiement des loyers à l'Unil, qui elle-même reverse à l'entreprise Les Retraites Populaires, propriétaire du bâtiment. Cela reste dans l'accaparement et la propriété.

Le projet cherche aussi à être anti-productiviste, via la notion de suffisance en cherchant des produits de qualité. Le projet tend à repolitiser l'alimentation via la façon d'entreprendre. Les personnes du *focus group* perçoivent la limite avec la propriété et les loyers à payer. Cela montre leur conscience à son propos.

Des pistes d'améliorations sur la production alimentaire : via des choix tant au niveau des paiements directs, la propriété des champs, des outils de travail, des outils de production et de distribution, les paysan·ne·x·s ne sont plus maître de leur travail. En choisissant les producteur·rice·x·s, Le Vorace peut soutenir la direction de la production alimentaire plus souhaitable pour la nature et aussi pour les personnes qui produisent. Il y a une considération de la dignité humaine, ainsi qu'une analyse systémique de la production alimentaire locale dont les enjeux se trouvent au niveau global. Ici c'est la capacité d'avoir une vision globalisante des problèmes qui est soulignée.

Revalorisation des limites : que ce soit au niveau carbone, de l'énergie, ou des limites humaines et de temps, de donner une vraie valeur au carbone et à l'énergie, et non des valeurs cachées par des subventions, car cela vient fausser les prix, la concurrence étrangère où l'énergie et la main d'œuvre sont moins chères, les traités de libre-échange et les accords avec l'organisation mondiale du commerce ne permettent pas des échanges équitables et raisonnables, la mise en place de mesure, de barrières tarifaires sous la forme d'un protectionnisme écologique et social sont également des mesures pouvant être revendiquées au projet. Par le choix des produits mis en vente, Le Vorace peut contribuer à l'impact sur les limites. Ici c'est une vision complexe de la politique internationale qui est mise en avant.

Législatif : les questions des législateurs et de l'influence des lobbies : ces derniers ne devraient pas pouvoir s'immiscer dans les affaires publiques, malheureusement on se rend compte qu'ils sont très souvent présents et au plus hauts dans les institutions. Tout comme l'interdiction des monopoles, duopole (pour rappel, Coop et Migros occupent à elles seules une très large majorité de parts de marché de la grande distribution en Suisse), car ceux-ci ont la main mise directement sur la production auprès des agriculteur·rice·x·s et peuvent faire influencer les marchés des prix via la disponibilité des produits : ils peuvent demander de produire plus afin d'obtenir une surabondance de produits et de casser les prix. Les paysan·ne·x·s ont perdu la possibilité de fixation des prix. Au Vorace, il n'y a pas de négociation des prix avec les producteur·rice·x·s. Néanmoins, selon moi, les revendications législatives restent très peu mises en avant, notamment lors des initiatives populaires où Le

Vorace ne prend pas de positionnement public malgré des opinions fortes et la remise en question concernant des sujets du fonctionnement et de la structure de la société.

Régulation et marché : Les intermédiaires de distribution devraient aussi subir une régulation pour éviter des pratiques douteuses. C'est essentiellement une remise en question du fonctionnement du marché actuel qui est présent dans l'esprit des personnes du *focus group*.

Travail : La revalorisation du travail non rémunéré, et aussi la réduction du temps de travail pour permettre des occupations annexes, car participer au Vorace c'est du travail annexe qui prend du temps pour des discussions, des réunions, des prises de décisions, pour créer des dynamiques d'entraide et de résolution des problèmes. Donc c'est essayer de casser la culture du travail, car toute la vie active est consacrée au travail, il faut réapprendre qu'autour du travail on peut aussi faire d'autres choses. Ici c'est une remise en question de la culture autour du travail, inculquée dans notre société moderne, qui est remise en question, la place du travail dans nos vies.

RTE : Une autre étape pour permettre ce genre d'initiative en commun serait le *Revenu De Transition Ecologique*, récemment accepté au Canton de Vaud en expérimentation, c'est le revenu proposé par Sophie Swaton (Swaton, 2018). Celui-ci pourrait permettre d'aider les personnes qui aimeraient actionner une transition personnelle, mais qui ne le peuvent pas pour des contraintes financières et de temps. Cet aspect permet de mettre en avant des formulations de proposition pour actionner une transition de la société vers une société porteuse de valeurs socioécologiques fortes.

Pour terminer la discussion, la question était de savoir comment se positionne le Vorace par rapport au système, selon les participant·e·s, la coopérative est une partie du système, installée dans l'ESS, avec ses propres limites sociétales. Le projet cherche à éliminer les rapports de domination, toutefois sans s'émanciper de celui qui concerne la non-propriété du lieu physique. Le rapport marchand aussi est une autre facette qui vient confirmer l'appartenance au système, l'épicerie n'est pas dans une réalité complètement alternative, les prix fixés sur les denrées confortent ce rapport marchand. Le projet peut tout de même se qualifier de changement culturel et anthropologique sans être dans de l'action directe du changement radical, il s'inscrit dans la contestation des dominations en se réarmant des modes de fonctionnement communautaires, sociaux et de compréhension anthropologique.

Pour conclure, on peut ici voir que Le Vorace s'inscrit comme une entité entière, un lieu ancré entouré d'un groupe de personnes qui sont là pour le projet, mais aussi en grande

partie pour l'aspect social, connaître des personnes, faire des rencontres, se rapprocher de son territoire et des personnes qui le constituent au travers des acteur·rice·x·s qui gravitent autour du projet. À travers les discussions il est possible de se rendre compte que la complexité de la société existe dans l'esprit des personnes de la discussion, ils·elles ont des réflexions systémiques avec des revendications politiques ambitieuses.

Synthèse et discussion des résultats

Au cours du processus de recherche, et à l'issue des résultats de recherche, il été question de comprendre si le modèle de l'épicerie locale et participative Le Vorace peut-il être considéré comme un *commun*. Pour répondre à cette question de recherche, il était question d'explorer trois sous questions :

- (1) Dans quelle mesure peut-on considérer que la structure et gouvernance du Vorace fait partie de la notion des communs ?
- (2) Dans quelle mesure les pratiques, valeurs et objectifs exercés au Vorace s'accordent avec celles des communs ?
- (3) Est-ce que le Vorace constitue une alternative durable, ou au contraire, ne serait-il qu'un néo-commun *placebo*?

Ces questions ont constitué le fil rouge de la grille d'analyse. Pour réaliser cette recherche, dans un premier temps, l'approche des communs étudiés par Ostrom a permis de définir le concept de base des *communs ancestraux* (1), et de prolonger ce concept en analysant ce que ceux-ci apportent aux communautés et à leur société (2). Puis, l'analyse interne de la coopérative, la récolte des données et leur analyse a permis d'observer la mise en application des deux premières sous questions, pour finalement répondre à la dernière, notamment avec les résultats de l'analyse et la complémentarité du *focus group* (3).

Pour formuler la réponse à la question de recherche, il s'agit dorénavant de tisser des liens entre les différentes parties de ce travail. Il s'agit de trouver les corrélations entre les différentes parties et notions abordées des communs et des réalités du cas d'étude. L'exercice permet de formuler deux conclusions principales :

1. Il existe des points d'accord entre les définitions abordées en première partie, et notamment au sein de la revue de la littérature qui apparente le Vorace à un *commun*.
2. Toutefois, il existe des aspects du Vorace qui le différencie davantage vers l'appartenance des *nouveaux communs*, sans non plus placer le projet comme étant un exemple entier d'un commun qui serait transformateur.

(1) L'appartenance aux communs

L'initiative s'apparente en effet à un *commun*, notamment il correspond aux *Designs Principles* d'Ostrom définissant une base solide pour garantir sa pérennité et sa vitalité. Il répond aussi à une forme d'accaparement du réseau de distribution alimentaire par les deux grandes enseignes présentes en Suisse en proposant d'être un modèle de distribution alternatif, dont sa propre organisation interne remet en question la façon d'entreprendre ensemble. Il contribue aussi à l'émancipation de sa communauté en lui donnant des possibles clés et outils de compréhension, l'apport de connaissances, ainsi que l'apport de compétences sociales, techniques et de gestion de projet.

Toutefois, il est nécessaire de prolonger la définition, car sur la base de ces critères, il est également possible d'accorder que les coopératives et les projets relevant de l'ESS sont aussi parti prenand des communs. Cette classification n'est donc pas suffisante pour définir l'appartenance d'un projet à la notion des communs. La classification actuelle constitue donc une limite, le prolongement de celle-ci est nécessaire pour trouver les points qui vont permettre de différencier les initiatives qui seraient des néo-communs *placebos*.

Le Vorace possède via une partie de ses membres des positionnements politiques qui place l'initiative dans un contre-pouvoir citoyen avec des revendications pour transformer la société vers un mode de vie plus soutenable, c'est-à-dire qu'il est un lieu où peuvent prendre place des réflexions pour proposer des alternatives au modèle de société actuel, à ses défaillances et manquements. Il propose un paradigme différent, un protagonisme citoyen qui va à contre-courant de celui en place actuellement ; il est aussi un lieu d'expérimentation pour mettre en place ces réflexions et vivre une approche de la démocratie qui est différente de celle actuellement en place, en permettant à chaque membre de la coopérative d'entendre leur proposition, d'argumenter dans un climat de bienveillance, et de trouver des consensus. Cela place le projet dans une vision revisitée de la démocratie et du consensus. Également porteur d'alternatives pour différentes thématiques sociétales, Le Vorace cherche aussi à être une réponse à la crise environnementale en privilégiant un mode d'agriculture et un régime alimentaire en adéquation avec des mesures de protection environnementale. Il s'apparente également à une grande famille où l'appartenance à la communauté rassemble plutôt que de diviser, créant ainsi une entité, un organisme. Néanmoins, afin de consolider et de cultiver cette culture alternative, le transfert de valeurs des membres qui portent actuellement ce paradigme politique alternatif pourrait se transmettre au sein de l'entité de la coopérative afin de les garantir même en l'absence de

cesdits membres. D'autant plus que le Vorace n'est pas dans l'action directe, mais un lieu de contre-culture *soft*, il est important d'inscrire et d'afficher clairement ses valeurs et revendications pour ne pas les oublier au fur et à mesure des années et du *turnover* des membres. De plus, le Vorace s'éloigne pour un point de la définition des communs, en effet il ne permet pas de recevoir suffisamment les subsides nécessaires à la survie de ses membres en échange de leur travail, comme tel était le cas pour les *communs ancestraux* illustrés par les travaux d'Ostrom. Aussi, la ressource est partagée équitablement, mais la vente marchande éloigne tout de même le Vorace d'une définition du commun unanime. Il reste de la marge de manœuvre pour que celui-ci puisse entrer pleinement dans la catégorie des *néo-communs*, sans perdre les valeurs et objectifs des *communs ancestraux*. En revanche, le Vorace est sans doute un *commun urbain*, toutefois celui-ci va au-delà des attentes, car il est porteur de transformation, il est donc à mi-chemin entre plusieurs concepts.

En ce qui concerne les éléments de la revue de la littérature, le Vorace confirme bien les hypothèses émises en début de ce travail :

Hypothèse 1 : La structure de la gouvernance du Vorace correspond à la gouvernance des *communs*

En regard des résultats de la grille d'analyse, les indicateurs confirment que la structure du Vorace permet d'affirmer que celui-ci appartient à la notion des *communs*.

Hypothèse 2 : Les pratiques exercées au Vorace (prises de décisions, gestion du magasin, soulèvement de questions éthiques) s'approchent de la conception des *communs*.

La gouvernance, ainsi que le paradigme et posture éthique associés permettent d'affirmer que le projet correspond aux éléments perçus au travers de la revue de la littérature.

Hypothèse 3 : Les idéaux au Vorace créent un imaginaire commun qui classe la coopérative dans la notion du *commun*, et l'inscrit dans un paradigme alternatif.

Pour ce qui est de la troisième hypothèse, le Vorace est propice à la création d'un imaginaire alternatif, or sa mise en pratique n'est pas suffisamment mise en application pour le considérer comme un *commun* diffuseur de transformation sociétale. Néanmoins il est porteur de transformation sociale et permet à ses membres une transformation individuelle. Il n'est donc pas un *placebo*, mais il reste quand même à mi-chemin de l'objectif.

Le *focus group* a également permis de confirmer que le Vorace représente un lieu de contre-culture convivialiste, en étant promoteur d'alternatif, sans être une structure radicale

dans l'action directe, et que l'aspect transformateur est présent dans l'esprit des personnes interrogées.

(2) La nécessité de prolonger la classification

La classification pour les *nouveaux communs* n'est pas suffisamment complète dans la littérature scientifique, les aspects d'appartenance aux communs se différencient des uns des autres et parfois ils s'imbriquent. À la suite de l'analyse du Vorace, il est possible de déterminer la classification du Vorace au travers des travaux de Kebir et Wallet : il relève du second niveau de la Matriochka des communs, et se situe plus particulièrement dans sa partie supérieure, à l'entrée du troisième niveau, car l'aspect à l'aspiration d'un autre monde est présent, mais peu mis en pratique. Néanmoins, cette classification pourrait être affinée pour mieux percevoir et comprendre la dynamique de ces communs. En effet, certains aspects de la gouvernance du Vorace et des pratiques au magasin différencient le Vorace d'une simple coopérative alimentaire, de services ou d'activité de proximité comme proposés dans l'ouvrage de Kebir et Wallet à propos des épiceries collaboratives. L'épicerie correspond également à un contexte et une spécificité territoriale dont sa répliquabilité exacte est questionnable. L'initiative est porteuse de revendications politiques, d'un projet de société plus soutenable, en essayant de rassembler toutes les sphères de la société, du social, à l'économie, en passant par l'écologie, notre rapport au vivant et de percevoir le monde. Il s'agit d'avoir une vision systémique des rapports entre tous ces aspects de société. Toutefois, certaines de ses ambitions ne sont pas suffisamment mises en pratique pour considérer le Vorace comme étant un *commun* amélioré ou différencié.

Afin de ne pas voiler cet aspect du projet, il reste important de le faire apparaître sous une classification qui permet de différencier et d'éclaircir les aspects défailants ou à améliorer à l'issue des résultats de la grille d'analyse. Ceci peut permettre de prolonger la recherche sur le commun, d'affiner les exigences et prérequis pour le définir, et de percevoir les points de différences et de ressemblances communes aux initiatives. Cela peut également permettre de ne plus appeler toutes ces initiatives *communs*, et d'approfondir les schémas de définitions actuelles comme celles des *communs ancestraux*, *néo-communs* ou *communs urbains* notamment. Les communs sont imbriqués les uns aux autres, et des communs urbains reprennent des éléments des communs ancestraux et des néo-communs, ils se différencient, mais ont pourtant des bases communes et des ressemblances importantes tant sur le fond, que sur les buts, valeurs et apprentissages apportés aux projets. Par exemple, les *communs ancestraux* permettent la subsistance de sa communauté, mais également la pérennité de sa

ressource via des processus démocratiques impliquant l'apprentissage du vivre ensemble en définissant des règles d'usages par des moyens consensuels, ainsi que la répartition équitable de la ressource entre les membres de la communauté, tout en promouvant le respect. Ces *communs ancestraux* apparaissent dans le contexte d'aujourd'hui comme étant un contre-pouvoir, car ces *communs ancestraux* étaient l'éloge de la non-propriété, l'inverse de la privatisation, de la raréfaction et des lois de l'offre et de la demande. Au profil des initiatives relevant des communs, on peut apercevoir des entreprises à la propriété partagée, rassemblant les valeurs de l'ESS et du coopérativisme, toutefois si ces initiatives ne remettent pas en question l'aspect de la raréfaction de la ressource, les lois du marché, et de nos conditions humaines d'individu isolé, faire partie de la communauté de ces entreprises ne garantit pas être tout à fait dans un commun dont l'assemblage de toutes les personnes forme un organisme vivant qui représente ce *commun*. Finalement, certains *néo-communs*, ou mêmes *communs urbains*, peuvent être le début d'une réponse à un problème de société, mais ne prône pas une organisation sociétale au sens que les *communs ancestraux* peuvent le laisser entendre. Une nouvelle classification peut permettre de différencier tous ces projets diversifiés, et ainsi pouvoir leur attribuer des catégories et dénominations plus proches de leur réalité, et éviter des éventuelles dérives et mélanges dans les interprétations ; de distinguer les projets associationnistes, des coopératives et de l'ESS des *communs*, ainsi que de différencier les buts de l'usage. Il est aussi important pour mesurer l'impact du *commun* sur sa communauté de regarder l'aspect transformateur de celui-ci, s'il n'actionne pas des mécanismes chez ses membres c'est que celui-ci n'est pas complètement un *commun*, car ce dernier doit amener les membres à réfléchir sur leurs conditions, actionner une conversion ontologique pour pouvoir laisser la place à un nouvel imaginaire.

Néanmoins, même les *communs placebos* ne sont pas totalement à exclure du registre. Ils permettent tout de même une critique de la société et du système, et constituent donc un point de départ intéressant pour une transformation sociétale. Ce sont des expériences à soutenir et à accompagner pour pouvoir les faire évoluer dans leur expérimentation sociale et permettre un changement *bottom-up* nécessaire à la transformation.

Conclusion

Inspiré par l'approche des communs comme une voie de solution à la crise socioécologique, la recherche de ce travail s'est inscrite dans le paradigme de recherche des *nouveaux communs*, qui suggère que ceux-ci sont en réponse aux enclosures modernes et un contre-pouvoir politique qui propose une organisation alternative de la société, qui prône un

usage raisonné et soutenable des ressources et l'expérience du vivre-ensemble. Toutefois, au travers de la littérature, de nombreux projets et initiatives relèvent des communs, et mélangent ainsi les notions et idéaux de ces derniers. Stimulé par ces mélanges de notions, l'objet de la recherche a été de concevoir l'importance de l'usage et de la finalité de ces projets, en proposant une analyse composée d'indicateurs qui permet d'évaluer ces différents projets. Adoptant un entrecroisement de recherches et leurs critiques, j'ai mobilisé le cadre conceptuel des systèmes complexes d'Elinor Ostrom et des *Designs Principles*, et j'ai développé mon analyse à l'aide des outils proposés par Adèle Renon, croisés avec les travaux de Leïla Kebir et Frédéric Wallet afin de les compléter et de faire mûrir la réflexion grâce à la diversité de leurs observations sur les initiatives relevant de la notion des communs.

Mon travail de mémoire a ainsi cherché à développer une méthode d'analyse qui regroupe ces outils et y intègre les critiques de la littérature afin de proposer une piste de réflexion pour différencier les projets sur les critères retenus. Par l'analyse d'une coopérative locale et participative, la grille d'analyse a pu être testée et a permis d'identifier les points de corrélation avec la littérature, et aussi de tenter une approche pour mesurer le potentiel de transformation de ces projets. En effet, il en est ressorti que la coopérative étudiée permet une pratique qui se caractérise du *commun*, et de donner l'opportunité aux membres de sa communauté d'actionner une conversion ontologique nécessaire à la transformation de la société. Toutefois, le cheminement à ce sujet étant complexe et peu développé dans cette présente recherche, il mérite de se poursuivre dans une future recherche. Ce travail a permis de confirmer que la coopérative étudiée constitue un lieu expérimental de contre-culture convivialiste, allouant la place à l'expérience sociale pour entreprendre différemment et corriger notre façon de faire société.

Le travail s'est concentré sur un seul commun pour définir les indicateurs nécessaires et pertinents à l'analyse d'un *commun*. Le *focus group* a été nécessaire pour trouver des valeurs et idéaux qui n'apparaissaient pas dans la documentation du projet.

La recherche était donc de savoir si le Vorace appartient au champ des communs. Pour répondre à cette question, il a été exploré les questions suivantes :

- (1) Dans quelle mesure peut-on considérer que la structure et gouvernance du Vorace fait partie de la notion des communs ?
- (2) Dans quelle mesure les pratiques, valeurs et objectifs exercés au Vorace s'accordent avec celles des communs ?

- (3) Est-ce que le Vorace constitue une alternative durable, ou au contraire, ne serait-il qu'un néo-commun *placebo* ?

Avec les hypothèses de départ suivantes :

Hypothèse 1 : La structure de la gouvernance du Vorace correspond à la gouvernance des communs.

Hypothèse 2 : Les pratiques exercées au Vorace (prises de décisions, gestion du magasin, soulèvement de questions éthiques) s'approchent de la conception des communs.

Hypothèse 3 : Les idéaux au Vorace créent un imaginaire commun qui classe la coopérative dans la notion des communs, et l'inscrit dans un paradigme alternatif.

Pour y répondre, la méthode d'observation participante a été adoptée pour mener la recherche et rassembler le plus d'éléments possible afin d'obtenir également des renseignements entre concept et réalité. Le terme de la recherche suggère que le Vorace est un commun en construction, il est même un commun de capacité au sens de Geneviève Fontaine (Fontaine, 2022), porteur de transformation sociale. Le Vorace peut être considéré comme une ressource de l'accès et au droit à manger sain et équilibré dans un monde qui respecte l'humain et son environnement faisant partie d'un *tout*. La finalité de la recherche suggère également que la transformation sociétale auquel le *commun* entend installer nécessite une conversion ontologique pour être pleine et considérée. Cependant, toutes les clés de compréhension et les prérequis nécessaires à cette conversion n'ont pas été élucidés dans leur entièreté, ce qui ne permet pas à ce stade d'identifier les projets qui s'y rapportent. L'analyse de l'aspect transformateur d'un commun reste une piste à compléter. Néanmoins, à la suite de la littérature scientifique sur ces sujets, il reste à mieux définir ce que doit être un commun en tant que processus qui tend vers un alternatif de vie, s'il n'existe pas de commun pur et parfait, il reste nécessaire de trouver des références pour classifier les initiatives et savoir si elles se rapprochent ou si elles s'éloignent d'un commun porteur de valeurs alternatives à la société *mainstream*. Il reste également à trouver les limites avec ce champ des *néo-communs* qui font de l'immatériel une ressource qui est encline à l'accaparement.

Ce travail met en avant les lacunes de recherche sur ce sujet à approfondir afin de différencier au mieux les projets de *commun*. La grille d'analyse proposée permet de concevoir la vitalité d'un commun et de juger sa capacité transformatrice. Pour poursuivre la recherche, l'analyse de différentes initiatives relevant du commun avec la grille d'analyse permettrait de mieux

concevoir les aspects qui rapprochent et différencient les projets, mais aussi d'apporter des éléments d'amélioration à la conception de l'analyse. Également, Le Vorace reste une organisation jeune et de petite échelle, il est important d'analyser des organisations qui ont eu le temps de mûrir, ainsi que d'obtenir des indications concernant la vitalité d'une initiative, corrélée à sa taille et au nombre des membres de sa communauté afin de venir compléter les travaux sur les communs. Si les *communs ancestraux* étaient plutôt des communs locaux, il serait également intéressant de définir s'il y a une limite physique et géographique pour définir des projets de *commun*.

Autant d'interrogations qui restent en suspens, mais qui ouvrent la porte à des recherches futures pour compléter la compréhension du *commun*, des contraintes, et de son potentiel pour répondre à *l'impératif écologique*.

Bibliographie

- Adler, P. A., & Adler, P. (1987). *Membership Roles in Field Research*. SAGE.
- Alimentation durable* - UNIL. (s. d.). UNIL. Consulté 11 avril 2023, à l'adresse <https://www.unil.ch/durable/alimentation>
- Allaire, G. (2013). Les communs comme infrastructure institutionnelle de l'économie marchande. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 14, Article 14. <https://doi.org/10.4000/regulation.10546>
- Allaire, G. (2019). L'ambivalence des communs. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 10, n°1, Article Vol. 10, n°1. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.13442>
- Alliance Coopérative Internationale*. (s. d.). ICA. Consulté 26 janvier 2023, à l'adresse <http://www.ica.coop/fr/alliance-cooperative-internationale>
- Arnsperger, C. (2021). *Durabilité et anthropologie économique*. Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement, Institut de géographie et durabilité, Suisse.
- Aufrère, L., & De Grenier, N. (2018). Recompositions du travail autour de communs : Déplacement des imaginaires et réinvention des parcours. In *Dans Alix, N., Bancel, J-L., Coriat, B., Sultan, F, Vers une république des biens communs?* (p. 31-49). Les liens qui libèrent.
- Baribeau, C., & Germain, M. (2010). L'entretien de groupe : considérations théoriques et méthodologiques. *Recherches qualitatives*, 29(1), 28. <https://doi.org/10.7202/1085131ar>
- Belasco, W. J. (1999). *Food and the Counterculture : A Story of Bread and Politics*, dans R. Grew (ed.) *Food In Global History*, pp. 273–292.

- Belasco, W. J. (2007). *Appetite for change : How the counterculture took on the food industry* (2e édition). Cornell University Press.
- Billen, G., Aguilera, E., Einarsson, R., Garnier, J., Gingrich, S., Grizzetti, B., Lassaletta, L., Le Noë, J., & Sanz-Cobena, A. (2021). Reshaping the European agro-food system and closing its nitrogen cycle : The potential of combining dietary change, agroecology, and circularity. *One Earth*, 4(6), 839-850.
<https://doi.org/10.1016/j.oneear.2021.05.008>
- Bollier, D. (2014). *La renaissance des communs : Pour une société de coopération et de partage* (O. Petitjean, Trad.). C. L. Mayer.
- Boumard, P. (1989). *Les Savants de l'Interieur l'Analyse de la Société Scolaire Par Ses Acteurs*.
- Broca, S. (2016). Les communs contre la propriété ? Enjeux d'une opposition trompeuse. *Sociologies*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.5662>
- Brown, W. (2003). Neo-liberalism and the End of Liberal Democracy. *Theory & Event*, 7(1).
<https://doi.org/10.1353/tae.2003.0020>
- Buchs, A., Baron, C., Froger, G., & Penderanda, A. (2020). Communs (im)matériels : Enjeux épistémologiques, institutionnels et politiques. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 11, n°2, Article Vol. 11, n°2.
<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17497>
- Buclet, N., & Cerceau, J. (2019). Interactions et rétroactions entre dimensions matérielle et immatérielle de systèmes communs de ressources spatialisés, une lecture par l'écologie territoriale. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 10, Article Vol. 10, n°1.
<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.13467>

- Bulletin du marché bio - DEFR - OFAG.* (2018).
https://www.blw.admin.ch/dam/blw/fr/dokumente/Markt/Marktbeobachtung/Bio/Marktberichte/MBB_2018_Q1_d.pdf.download.pdf/MBB_2018_Q1_f.pdf
- Calame, P. (2015). Gestion des communs et économie. *Éthique publique*, vol. 17, n° 2.
<https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2268>
- Castoriadis, C. (1976). *L'Institution imaginaire de la société*. Seuil.
- Charbonnier, P. (2015). Charbonnier, P (2015). Marx, Karl (1818-1883). In *Dictionnaire de la pensée écologique* (p. 627-630). Presses universitaires de France.
- Chatterton, P. (2010). Seeking the urban common : Furthering the debate on spatial justice. *City*, 14(6), 625-628. <https://doi.org/10.1080/13604813.2010.525304>
- Coriat, B. (2013). Le retour des communs : Sources et origines d'un programme de recherche. *Revue de la régulation*, 14. <https://doi.org/10.4000/regulation.10463>
- Coriat, B. (2015). Propriété, exclusivité et communs : Le temps des dépassements. Dans *Le retour des communs, la crise de l'idéologie propriétaire* (p. 7-20). Liens qui libèrent.
- Coriat, B. (2018). *Vers une république des biens communs*.
- Cornu, M., Orsi, F., & Rochfeld, J. (2021). *Dictionnaire des biens communs (2e éd)*. PUF.
- Dacheux, É., & Goujon, D. (2013). Cohésion sociale et richesse économique : Compléter l'apport d'Elinor Ostrom par une étude empirique de l'ESS. *Management & Avenir*, 65(7), 141-153. <https://doi.org/10.3917/mav.065.0141>
- Dardot, P., & Laval, C. (2014). *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*. La Découverte; Cairn.info. <https://www.cairn.info/commun--9782707186737.htm>
- Defalvard, H. (2017). Des communs sociaux à la société du commun. *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, 345, 42-56. <https://doi.org/10.7202/1040794ar>

- Dellenbaugh, M., Kip, M., Bieniok, M., Müller, A., & Schwegmann, M. (2015). *Urban Commons : Moving Beyond State and Market*. Birkhäuser.
- Département Fédéral des affaires étrangères. (2017, novembre 27). *Commerce de détail Suisse—Département Fédéral des affaires étrangères*.
<https://www.eda.admin.ch/aboutswitzerland/fr/home/wirtschaft/taetigkeitsgebiete/detailhandel.html>
- Eat Lancet. (2020). *EAT Lancet commission, Summary Report*.
https://eatforum.org/content/uploads/2019/07/EAT-Lancet_Commission_Summary_Report_French.pdf
- Éco d'ici éco d'ailleurs - Les biens communs : Vers un nouvel univers économique. (2019, septembre 26). Dans *RFI*. <https://www.rfi.fr/fr/emission/20190928-biens-communs-univers-economique-forets-air-climat-agriculture-demographie>
- Federici, S. (2019). *Re-enchanting the World*. 257.
- Festa, D. (2016). Les communs urbains. L'invention du commun. *Tracés*, #16, 233-256.
<https://doi.org/10.4000/traces.6636>
- Fontaine, G. (2017, avril 6). *Les conditions d'émergence de communs porteurs de transformation sociale*. Des émergences à la reconnaissance, trajectoires d'innovation. <https://hal.science/hal-01539864>
- Fontaine, G. (2022, octobre 13). *Du social au commun : Des conditions favorables au changement de paradigme*. Colloque « Du social au commun : un changement de paradigme. Regards croisés en droit, économie et philosophie ». <https://hal.science/hal-03815717>

- Gilloots, C. (2022). *Un commun jurassien à l'heure de l'impératif écologique. Interdépendances entre gouvernance et conservation de la biodiversité dans la section de commune du hameau de Mourex*. Université de Lausanne.
- Gold, R. L. (1958). *Roles in sociological field observation in social forces*.
- Gouvello, B. D., & Fournier, J.-M. (2002). Résistances locales aux « privatisations » des services de l'eau : Les cas de Tucuman (Argentine) et Cochabamba (Bolivie). *Autrepart*, 21(1), 69-82.
- Graeber, D. (2020). L'espoir en commun. Dans *Le réveil des imaginaires. Socialter, Hors-série 8*, 177-179.
- Griffon, M. (2013). Vers une septième révolution agricole. *Revue Projet*, 332(1), 11-19.
<https://doi.org/10.3917/pro.332.0011>
- Harvey, D. (2015). *Villes rebelles. Du droit à la ville à la révolution urbaine*. Buchet-Chastel.
- Helfrich, S., Kuhlen, R., Wolfgang, S., & Christian, S. (2009). *Biens Communs – La prospérité par le partage*.
https://base.socioeco.org/docs/a0101101_report_biens_communs.pdf
- Hess, C. (2008). *Mapping the New Commons* (SSRN Scholarly Paper N° 1356835).
<https://doi.org/10.2139/ssrn.1356835>
- Hess, C. (2015). Communs de la connaissance, communs globaux et connaissance des communs. Dans *Coriat, B. (dir), Le retour des communs, la crise de l'idéologie propriétaire* (p. 259-274). Les liens qui libèrent.
- Hölscher, K., Wittmayer, J. M., & Loorbach, D. (2018). Transition versus transformation : What's the difference? *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 27, 1-3.
<https://doi.org/10.1016/j.eist.2017.10.007>

- Iaione, C. (2012). *Governing the Urban Commons* (SSRN Scholarly Paper N° 2589640).
<https://doi.org/10.2139/ssrn.2589640>
- Jeannet, J. (2018). *Les coopératives d'habitation et leur influence sur les modes de vie durables*. 176.
- Juan, M. (2019). Les communs urbains à Barcelone : Vers une réinvention de la gouvernance territoriale ? *Espaces et sociétés*, n° 175(4), 35-49.
<https://doi.org/10.3917/esp.175.0035>
- Junker, B. H. (1960). *Field work : An introduction to the social sciences*. University of Chicago Press.
- Kebir, L., Nahrath, S., & Wallet, F. (2018). Biens communs et territoires. *Espaces et sociétés*, n° 175(4), 7-17. <https://doi.org/10.3917/esp.175.0007>
- Kebir, L., & Wallet, F. (2021). *Les Communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne*. 97.
- Kitzinger, J., Markova, I., & Kalampalikis, N. (2004). Qu'est-ce que les focus groups? *Bulletin de psychologie*, 57(3), 237-243.
- Lapassade, G. (2002). Observation participante. Dans *Vocabulaire de psychosociologie* (p. 375-390). Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.barus.2002.01.0375>
- Laurent, E. (2015). Elinor Ostrom. Dans *Bourg, D. (dir) et Papaux, A. (dir), Dictionnaire de la pensée écologique* (p. 725-727). Presses universitaires de France.
- Laval, C. (s. d.). La révolution du commun. *SILLO*. <https://silogora.org/la-revolution-du-commun/>
- Laval, C. (2016). « Commun » et « communauté » : Un essai de clarification sociologique. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.5677>

- Le Roy, É. (2016). Des Communs « à double révolution ». *Droit et société*, 94(3), 603-624.
<https://doi.org/10.3917/drs.094.0603>
- L'histoire méconnue des communs*. (2017, juillet 5). Mouvement Colibris.
<https://www.colibris-lemouvement.org/magazine/lhistoire-meconnue-communs>
- Liste des supermarchés coopératifs. (2022). Dans *Wikipédia*.
https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Liste_des_supermarch%C3%A9s_coop%C3%A9ratifs&oldid=199217477
- Lomazzi, L., & Menard, M. (2018). Où en est la théorie du/des commun(s) ? Vers une économie politique culturelle. *tic&société*, Vol. 12, N° 1, Article Vol. 12, N° 1.
<https://doi.org/10.4000/ticetsociete.2381>
- Meadows, D. (1999). Leverage Points Places to Intervene in a System. *The Sustainability Institute*,. http://drbalcom.pbworks.com/w/file/attach/35173014/Leverage_Points.pdf
- Mediapart (Réalisateur). (2019, septembre 18). *Thomas Piketty face à la rédaction de Mediapart*. <https://www.youtube.com/watch?v=FS0gPg8AxaQ>
- Meister, A. (1989). *La Participation Dans Les Associations*. Editions de l'Atelier.
- Newell, P. (2021). *Power Shift : The Global Political Economy of Energy Transitions*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781108966184>
- Nicolas-Le Strat, P. (2014). *Agir en commun / Agir le commun*. http://reseauculture21.fr/wp-content/uploads/2014/08/Cahier_du_commun_1_-_Agir_en_commun___Agir_le_commun.pdf
- O'Brien, K. (2018). Is the 1.5°C target possible? Exploring the three spheres of transformation. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 31, 153-160.
<https://doi.org/10.1016/j.cosust.2018.04.010>

- Office fédéral de la Statistique. (2021, mai 11). *En 2020, 15% des exploitations agricoles étaient bio en Suisse—Relevé des structures agricoles 2020 | Communiqué de presse.* Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/16984917>
- Orsi, F. (2015). Reconquérir la propriété : Un enjeu déterminant pour l’avenir des communs. *attac.* https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-5-hiver-2015/dossier-les-biens-communs/article/reconquerir-la-propriete#bio_auteurs
- Orsi, F. (2016). *Biens publics, Communs et État : Quand la démocratie fait lien.* 10.
- Ostrom, E. (2012a). Par-delà les marchés et les États. La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes. *Revue de l’OFCE*, 120(1), 13-72. <https://doi.org/10.3917/reof.120.0013>
- Ostrom, E. (2012b). Par-delà les marchés et les États. La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes. *Revue de l’OFCE*, 120(1), 13-72. <https://doi.org/10.3917/reof.120.0013>
- Ostrom, E. (2015). *Governing the Commons—The Evolution of Institutions for Collective Action.* Cambridge University Press.
- Ouahab, A. (2019). *CONTESTER ET CONSENTIR : LA MISE AU TRAVAIL DES MEMBRES D’UNE ORGANISATION ALTERNATIVE. Le cas d’un supermarché coopératif et participatif.* Université Paris I - Panthéon Sorbonne.
- Paolpi, F. (2020, janvier 25). *La distribution des produits naturels et bio en Suisse.* Bio Linéaires | le magazine professionnel des points de ventes bio, biodynamiques et diététiques. <https://www.biolineaires.com/la-distribution-des-produits-naturels-et-bio-en-suisse/>

- Renon, A. (2020). *Les communs comme réponse à la crise globale ? Le cas de la zone à défendre de notre-dame-des-landes* [Essai, Sherbrooke].
https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/17720/Renon_Adele_MEnv_2020.pdf?sequence=4&isAllowed=y
- Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, Å., Chapin III, F. S., Lambin, E. F., Lenton, T. M., Scheffer, M., Folke, C., & Schellnhuber, H. (2009). Planetary Boundaries : Exploring the Safe Operating Space for Humanity [Internet]. *Ecol Soc*, 14.
- Roy-Rivard, O. (2022). *D'Entreprise-Monde à Commun-Monde : Quelles leçons tirées des expériences en communautés intentionnelles pour penser la transition socioécologique ?* [HEC Montréal].
https://biblos.hec.ca/biblio/memoires/roy_rivard_olivier_m2022.pdf
- Sauvêtre, P. (2016). Quelle politique du commun ? *SociologieS*.
<https://doi.org/10.4000/sociologies.5674>
- Sauvêtre, P. (2018). Le nouveau paradigme politique du commun à Barcelone et en Catalogne : Un municipalisme des communs. Dans N. Alix, J.-L. Bancel, B. Coriat and F. Sultan (eds.), *Vers une République des biens communs*, Paris, Les liens qui libèrent, 2018, chapitre 13, p. 185-194. *Vers Une République Des Biens Communs*.
https://www.academia.edu/33144827/_Le_nouveau_paradigme_politique_du_commun_%C3%A0_Barcelone_et_en_Catalogne_un_municipalisme_des_communs_in_N_Alix_J_L_Bancel_B_Coriat_and_F_Sultan_eds_Vers_une_R%C3%A9publique_des_biens_communs_Paris_Les_liens_qui_lib%C3%A8rent_2018_chapitre_13_p_185_194
- Scoones, I., Leach, M., & Newell, P. (Éds.). (2015). *The Politics of Green Transformations*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315747378>

- Scott, J. (2018). *L'économie morale des paysans*. Dans Graber, F. et Locher, F., *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire*, (p. 230-259). Editions Amsterdam.
- Solagro. (2016). *Scénario Afterres 2050*. https://afterres2050.solagro.org/wp-content/uploads/2015/11/solagro_afterres2050_version2016.pdf
- Steinberg, T. (2018). Steinberg, T. (2018). Les eaux de l'industrie. Dans *Dans Graber, F. et Locher, F., Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire* (p. 131-142). Editions Amsterdam.
- Stirling, A. (2014). *Emancipating Transformations : From Controlling 'The Transition' To Culturing Plural Radical Progress*.
- Swaton, S. (2015). Économie sociale et solidaire (ESS). Dans D. Bourg & A. Papaux (Éds.), *Dictionnaire de la pensée écologique* (p. 756-561). Presses universitaires de France.
- Swaton, S. (2018). *Pour un revenu de transition écologique*. Humensis.
- Swaton, S. (2021). *Économie sociale et solidaire*. Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement, Institut de géographie et durabilité, Suisse.
- Swaton, S., & De Poorter, M. (2015). Mouvement coopératif et coopératives. In *Dans R. Holcman (éd), Économie sociale et solidaire* (p. 7-38). Dunod.
- Temper, L., Walter, M., Rodriguez, I., Kothari, A., & Turhan, E. (2018). À perspective on radical transformations to sustainability : Resistances, movements and alternatives. *Sustainability Science*, 13(3), 747-764. <https://doi.org/10.1007/s11625-018-0543-8>
- The Shift Project. (2020). *Plan de Transformation de l'économie Française—Rapport d'avancement*. <https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2021/04/TSP-PTEF-V1-Rapport-dAvancement.pdf>

Veya, P. (2007, février 16). Analyse. Migros-Coop, le duopole trop parfait. *Le Temps*.

<https://www.letemps.ch/economie/analyse-migroscoop-duopole-parfait>

Annexes

En annexe se trouvent deux cartes détaillées de la localité des personnes « actives » en figure 12, et de la totalité des personnes inscrites au Vorace en figure 13. Ainsi que l'activité de toutes les personnes inscrites en figure 14, et leur localité regroupée par secteur en figure 15. Enfin, en figure 16, les tranches d'âges de la totalité des personnes inscrites au Vorace.

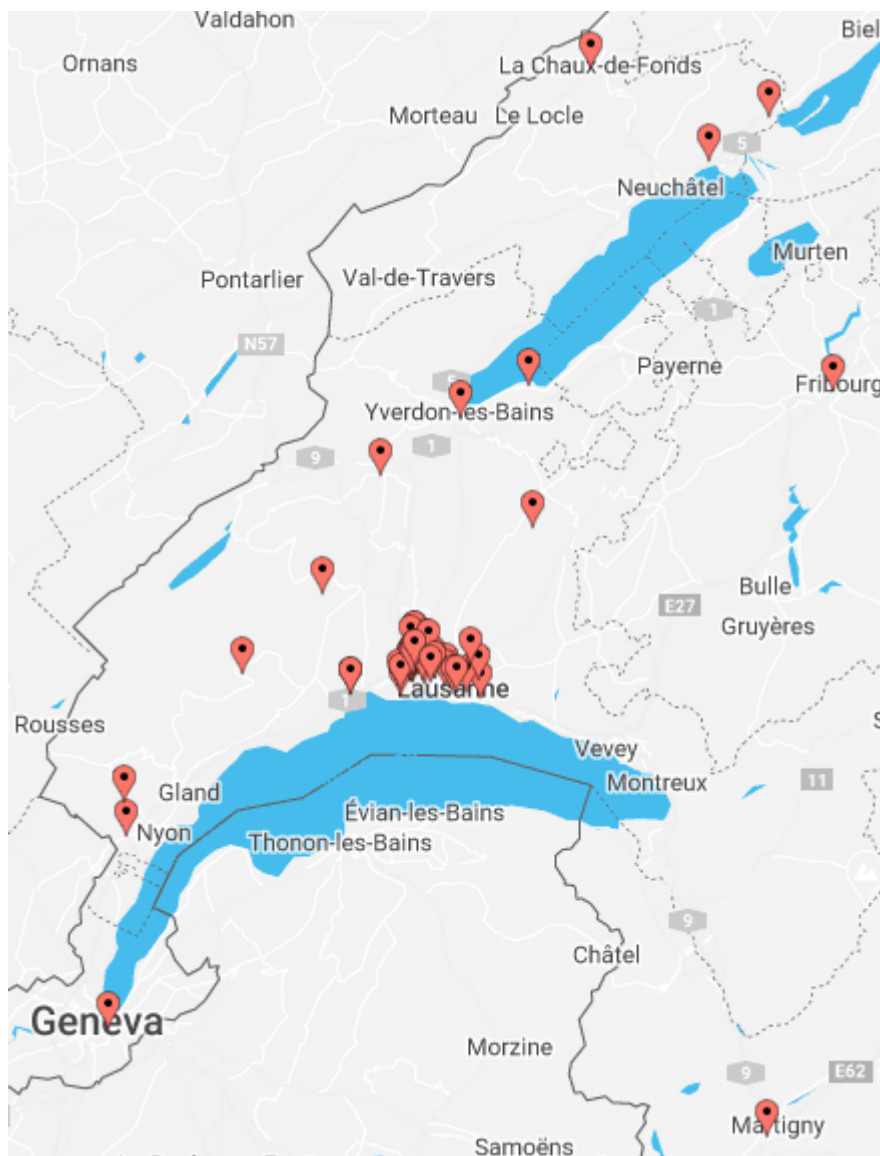


Figure 12 Plan localité des personnes « actives »

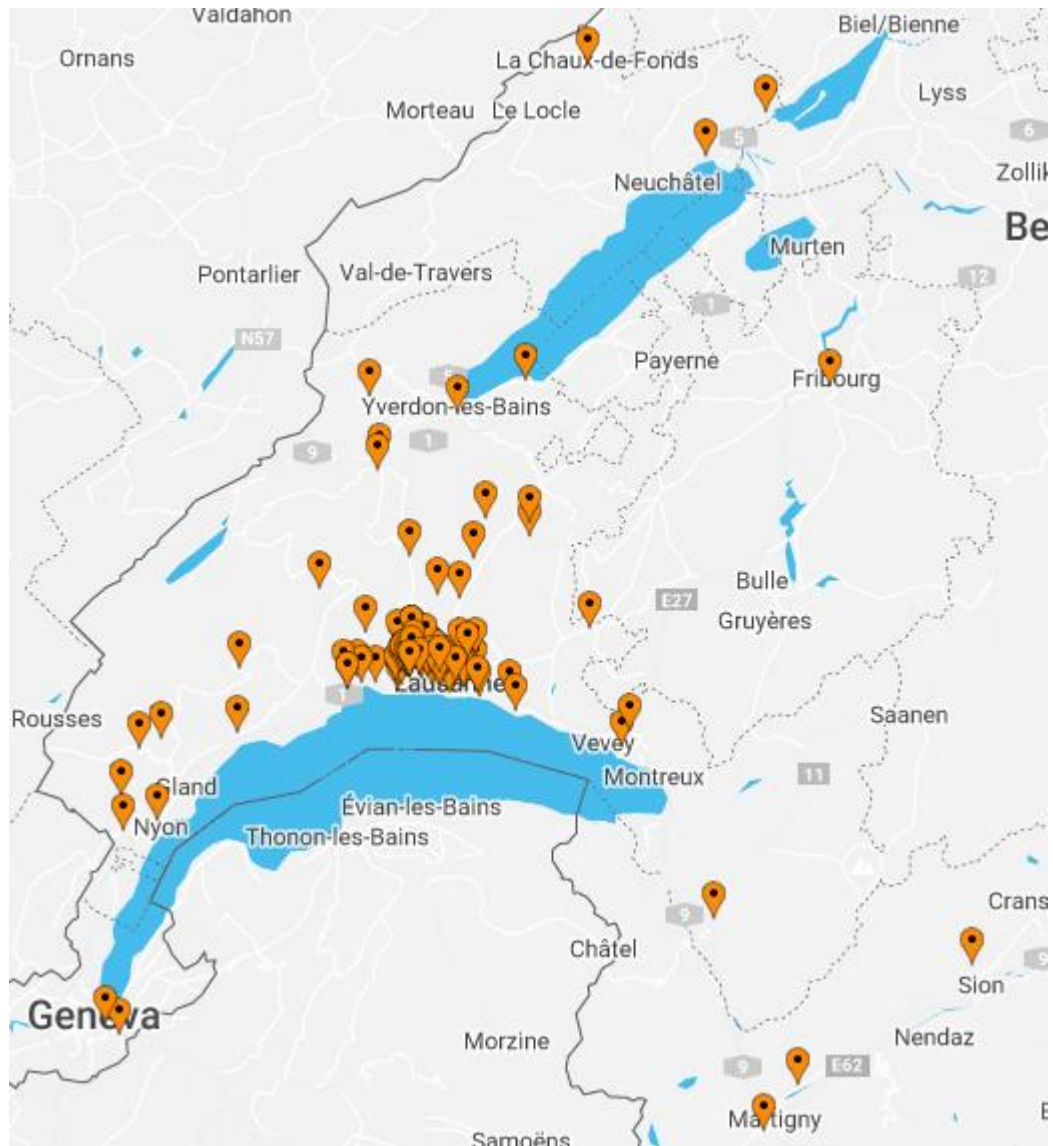


Figure 13 Plan localité de la totalité des personnes inscrites

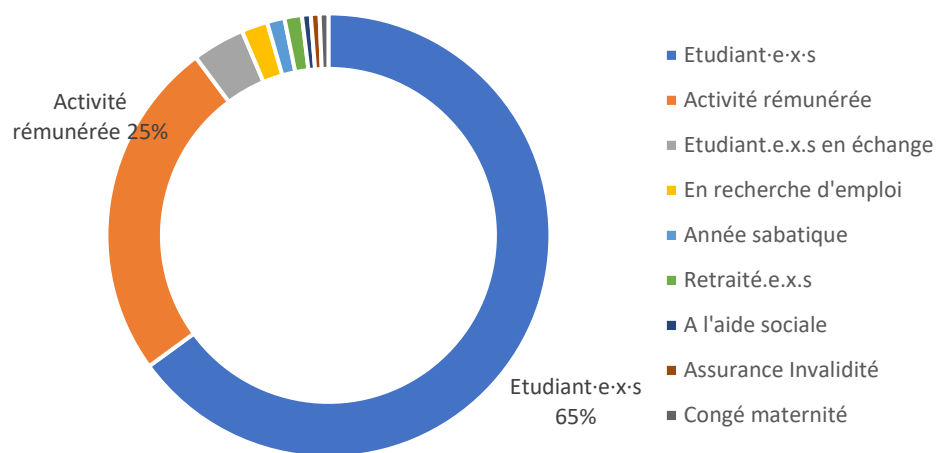


Figure 14 Activité de la totalité des personnes inscrites

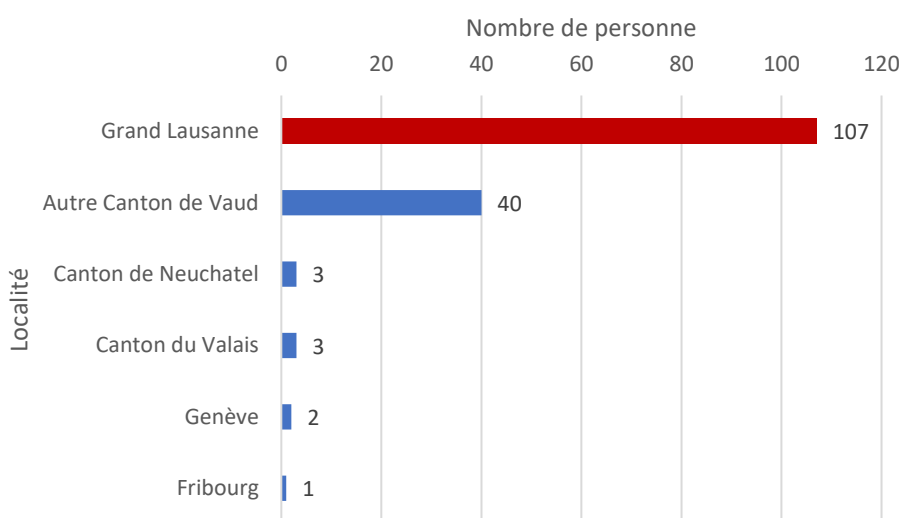


Figure 15 Localité de la totalité des personnes inscrites

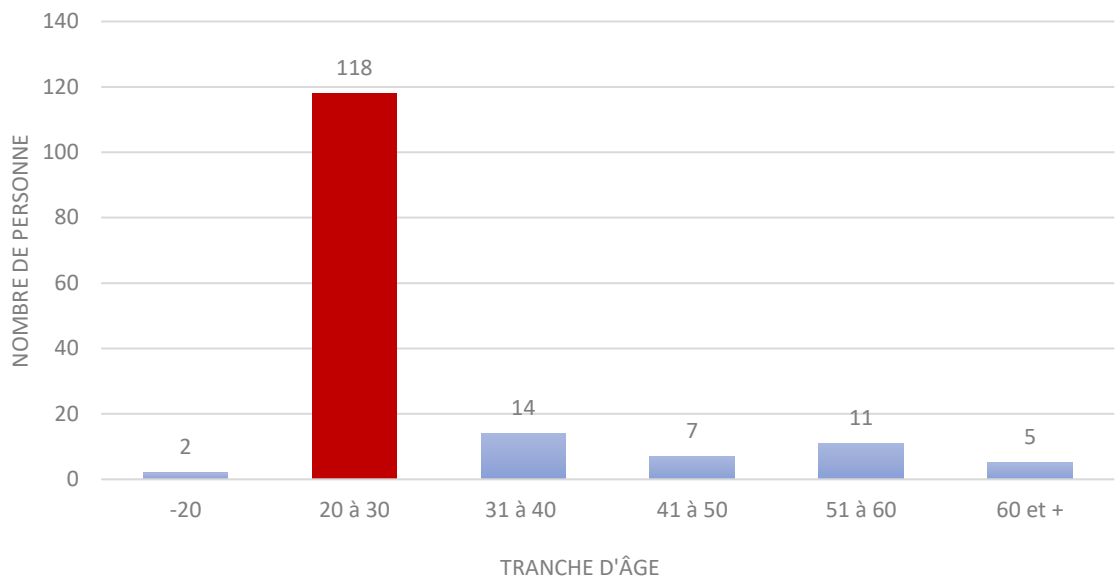


Figure 16 Âge de la totalité des personnes inscrites